

LE POLYGRAPHE

REVUE SCIENTIFIQUE

ONZIÈME ANNÉE – N° 11 – AVRIL 2026

Sommaire

Le mot du rédacteur en chef	2
<i>Le Christ en croix entre saint François et saint Jérôme</i> par A.-C. Abrassart	3
<i>Lorsque Nivelles était flamande (XIV^e s.)</i> par S. Boffa	17
<i>Trois albâtres malinois de la fin du XVI^e siècle</i> par F. Pecheur	53
<i>S. Gertrude et le miracle du globe de feu</i> par S. Boffa	69
Acquisitions de la bibliothèque du Musée	82
Agenda des prochaines activités	84

NIVELLES
EDITION DU MUSÉE
2026

**Le Musée Communal d'Archéologie, d'Art et d'Histoire
de Nivelles**

27 rue de Bruxelles
1400 Nivelles
Belgique

Ouvert du mardi au vendredi
ainsi que les 1^{er} et 3^e dimanches de chaque mois
de 9:30 à 12:00 et de 14:00 à 17:00

+32 (0)67 88 22 80
musee@nivelles.be
www.nivelles.be/musee



Le mot du rédacteur

Nous revoilà... Après avoir dignement célébré les dix ans du Polygraphe, attaquons-nous maintenant à un autre anniversaire : ses quinze ans. Voire ses vingt, si la réforme des pensions continue à transformer une retraite bien méritée en mirage administratif.

Nous ouvrons ce numéro avec l'étude de l'un de nos tableaux les plus intrigants, puisqu'il est incomplet. Était-ce un accès de procrastination digne de Léonard de Vinci, ou bien une raison plus mystérieuse encore ? Quoi qu'il en soit, cet état de choses nous permet d'admirer le grain du bois de deux magnifiques planches.

L'article suivant rappelle qu'il fut un temps – certes fort éloigné – où Nivelles était flamande (si, si). Il serait toutefois imprudent d'imaginer ce qu'aurait produit l'aclot affublé de l'accent de Vondel : certaines expériences, même purement intellectuelles, gagnent à rester hypothétiques.

Nous poursuivons avec les petits reliefs en albâtre fabriqués à Malines vers 1600. Ces œuvres possèdent une caractéristique assez particulière : il s'agit d'un sujet à propos duquel il est extrêmement difficile de faire de l'humour. C'est donc un article aussi sérieux qu'austère qui aborde ce thème.

Le dernier texte, qui s'intéresse à un miracle de sainte Gertrude, apporte une note d'espoir. Heureuse celle qui, en ces temps belliqueux, peut admirer sans trembler la venue d'une boule de feu.

Bonne lecture,

Le conservateur en chef



III. 1 : Anonyme, *Christ en croix entre saint François et saint Jérôme*, huile sur bois, seconde moitié du XVI^e siècle (Nivelles, Musée communal, n° PTE.003).

Étude du *Christ en croix entre saint François et saint Jérôme* prétendument attribué à van Orley (XVI^e siècle) conservé au Musée communal de Nivelles

Introduction

Deux tableaux ont été découverts au mois de septembre 1877 par l'abbé Thiernesse derrière les lambris du chœur de l'église du couvent des Récollets. La Ville a fait don de ces deux tableaux à la Société archéologique de Nivelles en 1883¹. L'un de ces tableaux représente *L'Adoration des bergers* et le second *Le Christ en croix entre saint François et saint Jérôme*². Nous avons décidé de porter notre attention sur ce dernier.

Le thème du Christ en croix a été maintes fois exploité par les artistes au cours des siècles. L'originalité du tableau ici présenté est d'y avoir associé saint François et saint Jérôme³. Après avoir décrit les différentes scènes représentées et analysé la composition, nous tenterons d'expliquer la présence de ces deux saints. Nous nous attarderons ensuite sur quelques comparaisons avec d'autres tableaux afin d'essayer de dater l'œuvre.

Description technique et historique de l'œuvre

Le tableau mesure 205 x 185 cm. Il s'agit d'une huile sur bois dont le support est constitué d'un assemblage de panneaux verticaux.

Lors de leur découverte, les panneaux étaient dissociés. Ils ont ensuite été réassemblés dès la fin du XIX^e siècle⁴ avant d'être entièrement restaurés en 1956-1959⁵. Il s'est avéré qu'un des panneaux de bois du *Christ en croix* manquait. L'espace a donc été comblé par deux planches, mais la peinture n'a pas été restaurée à cet endroit (**III. 2**). Sur la photo ci-dessous faite avant la restauration du tableau, nous remarquons que l'habit de saint François est différent de celui que nous observons aujourd'hui : la capuche est plus pointue, ne présente pas de plis et remonte plus haut, la corde servant de ceinture est beaucoup plus épaisse et descend plus vers la gauche, un chapelet avec une croix est accroché à la corde en lieu et place de la clé, la robe de bure n'a presque pas de plis mais possède des coutures au niveau des épaules et du torse. Nous distinguons également la présence de clous dans les mains du saint alors que sur notre tableau, seuls les stigmates sont visibles. Le moine franciscain situé à hauteur des genoux du Christ, sur la droite, est également pourvu d'une corde épaisse en guise de ceinture. Enfin, le Christ devant lequel se prosterne un autre moine sur la gauche semble avoir disparu, seule sa main droite est apparente. Tous ces éléments sont en fait des surpeints que les restaurateurs de l'Institut Royal du Patrimoine artistique (IRPA) se sont appliqués à enlever lors de la restauration de ce tableau. Ils ont également procédé au repeint des manques⁶.

1 E. JAMART, "Rapport", p. 21.

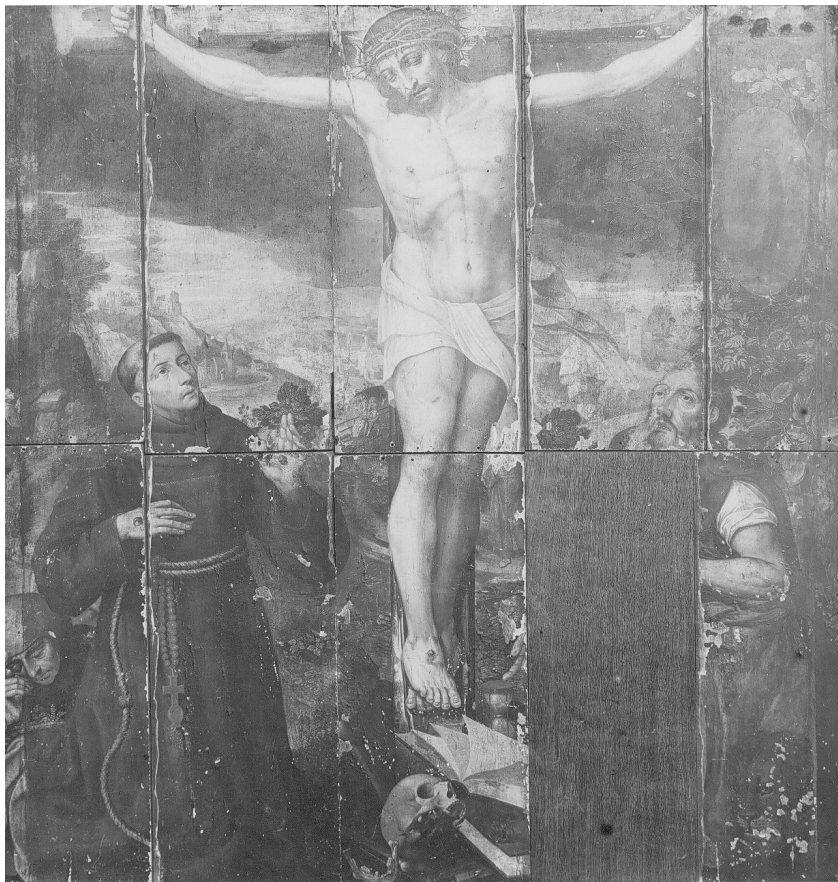
2 "Assemblées générales. Extraits des procès-verbaux", p. XVIII-XIX ; E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Catalogue", p. 350-351, n° 88 ; "Objets d'art trouvés à Nivelles", in *Gazette de Nivelles et de l'Arrondissement*, Samedi 27 octobre 1877, [p. 3].

3 Musée communal de Nivelles, Inventaire général des collections, n° PTE.003.

4 Voir Nivelles, Musée Communal, fonds photographique, Collection 1912, photo n° 239.

5 Voir KIK-IRPA, dossier d'intervention n° 1956.01415.

6 "Chronique", 2, p. 175 ; "Chronique", 3, p. 210.



III. 2 : Anonyme, *Christ en croix entre saint François et saint Jérôme*, huile sur bois, seconde moitié du XVI^e siècle (Nivelles, Musée communal, n° PTE.003) (© CC-BY 4.0 KIK-IRPA, Bruxelles, cliché B070870).

Description

Le Christ en croix occupe le centre de l'avant-plan. Jésus, les yeux clos, penche la tête vers la gauche⁷. Son *perizonium* flotte vers la droite. Sa tête est ceinte de la couronne d'épines et entourée d'une auréole en forme d'étoile. La croix, en forme de T, est faite de deux troncs d'arbres non équarris, mais évidés. Les pieds du Christ ne reposent pas sur un *suppedaneum*, mais sont directement fixés sur le tronc à l'aide d'un seul clou, le pied droit sur le gauche, le côté droit étant le "bon côté", celui des "élus" du Jugement dernier⁸.

Saint François d'Assise et saint Jérôme sont agenouillés de part et d'autre de la croix. Les deux saints ont pu être identifiés grâce à leurs attributs. À gauche, saint François est habillé de sa robe de bure nouée d'une corde munie de trois nœuds et d'une clé. Ces trois nœuds représentent les trois vœux de l'ordre des Franciscains : pauvreté, chasteté et obéissance. La clé de type "à platine" aussi nommée "clé à la cordelière" est celle utilisée sur

⁷ Les directions sont notées selon le point de vue du spectateur.

⁸ J. DE LANDSBERG, *L'Art en croix*, p. 24.

les serrures des portes des cellules des moines cordeliers (ordre des Franciscains)⁹. Agenouillé et regardant vers le Christ, ses mains présentent les stigmates. Sa main gauche est levée. Un homme, les yeux fermés, se tenant la tête de la main droite est agenouillé derrière saint François. Cet homme peut être identifié comme Frère Léon, l'un de ses principaux compagnons, qui est fréquemment représenté assoupi, ne participant pas à la scène.

À droite, saint Jérôme est représenté musclé et vêtu de sa cape rouge de cardinal. Au-dessus de lui, un chapeau rouge plat muni de cordelettes est accroché à une branche d'arbre. Il s'agit du *galero*¹⁰. Un lion est couché aux côtés du saint. Le lion est l'attribut le plus commun de saint Jérôme depuis la fin du XIII^e siècle, après la parution de *La légende dorée* de Jacques de Voragine. Ce dernier relate comment Jérôme a soigné un lion blessé arrivé dans le monastère et comment, une fois guéri, le fauve y demeura en tant qu'animal domestique¹¹. Au pied de la croix, devant saint Jérôme, se trouvent différents éléments : un crâne disloqué et un os, deux livres, un sablier ainsi qu'un encrier et deux plumes dans leur étui. Dans la tradition chrétienne, le crâne symbolise à la fois la mort physique et spirituelle, mais aussi la vanité du monde. Dans notre tableau, saint Jérôme pointe l'index droit vers le crâne et vers le sablier dans le but de rappeler la fugacité de la vie. La présence du crâne au pied de la croix renvoie aussi au Golgotha ("lieu du crâne" en araméen)¹². Les livres symbolisent l'enseignement et la théologie. En effet, Jérôme étudiait et traduisait la Bible. L'encrier et les plumes viennent renforcer cette image de l'érudit¹³. Une autre identification a été proposée par W. Savelsberg. Ce dernier identifie le saint de droite comme étant saint Bonaventure, un théologien franciscain auteur d'une *Vie de saint François*¹⁴.

Un ciel noir se déploie au-dessus des second et troisième plans où se déroulent plusieurs scènes secondaires. Ce ciel a été décrit par trois évangélistes, Matthieu, Marc et Luc, qui mentionnent tous que "Depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième, l'obscurité se fit sur toute la terre"¹⁵. Sur la gauche, un moine est agenouillé en position de prière devant le Christ sur un piédestal à l'entrée d'une grotte. À la droite du Christ déambule un autre moine franciscain sur un chemin de terre. Il est possible que ces deux moines soient également une représentation de saint François. La scène de gauche pourrait être une interprétation de la scène durant laquelle François a une vision du Christ ou de celle quand il reçoit les stigmates. Il est plus hasardeux de relier la présence du second moine à un épisode de la vie de saint François étant donné le panneau manquant. Au centre, deux hommes suivis par un chien traversent un pont.

L'arrière-plan est composé d'un cours d'eau au bord duquel se dresse une ville fortifiée. Un personnage déambule sur un chemin en direction de la ville. La scène de la crucifixion a très souvent été représentée avec une ville entourée de murailles en arrière-plan.

9 L. STALJANSSENS, "Des clefs sauvées des eaux", p. 107-108.

10 Le *galero* est un chapeau à glands suspendus et à larges bords, accordé aux cardinaux en 1245 par le pape Innocent IV (T. V. VOLSKAYA, V. V. YAKOVLEV, "Svyatoi Ieronim Stridonskii", p. 71-72).

11 J. DE VORAGINE, *La légende dorée*, p. 555-556.

12 T. V. VOLSKAYA, V. V. YAKOVLEV, "Svyatoi Ieronim Stridonskii", p. 69.

13 T. V. VOLSKAYA, V. V. YAKOVLEV, "Svyatoi Ieronim Stridonskii", p. 68.

14 W. H. SAVELSBERG, *Franziskus von Assisi*, p. 209. Savelsberg mentionne que cette identification a été réfutée par Servus Gieben, de l'Institut Historique des Capucins (W. H. SAVELSBERG, *Franziskus von Assisi*, p. 210, n. 3). Nous n'avons pas pu vérifier cette information, mais nous pensons également que cette attribution à saint Bonaventure est erronée au vu des attributs présents qui sont bien ceux de saint Jérôme.

15 MATTHIEU, XXVII, 45.

Cette ville figure Jérusalem, à laquelle le Christ tourne le dos¹⁶. De l'autre côté du cours d'eau, un château se dresse sur un promontoire rocheux au pied duquel a été érigée une église. Un homme se tient à côté de l'église. Cet homme pourrait aussi être saint François d'Assise. La perspective se termine par un ciel clair et lumineux et un paysage de montagnes.

Analyse de la composition

L'avant-plan a été conçu selon un schéma basé sur la figure de deux triangles entremêlés. Le premier est un triangle sur pointe composé du *patibulum* de la croix, ce dernier occupant quasi toute la largeur du panneau et touchant la traverse du cadre¹⁷, et des deux lignes imaginaires dessinées à partir des extrémités de la traverse jusqu'au crâne au pied de la croix. Le second présente des côtés reliant les deux saints et dont le sommet supérieur est suggéré par la tête du Christ. Par cette composition en double triangle, l'artiste attire notre attention sur le Christ et sur le crâne, situés dans un alignement parfaitement vertical au centre du tableau (III. 3).



III. 3 : Anonyme, *Christ en croix entre saint François et saint Jérôme*, huile sur bois, seconde moitié du XVI^e siècle - composition en triangles (Nivelles, Musée communal, n° PTE.003).

Les deux autres plans sont entre autres occupés par un ciel noir qui vient écraser les différentes scènes et renforcer notre sentiment de tristesse ou de colère.

¹⁶ J. DE LANDSBERG, *L'Art en croix*, p. 19.

¹⁷ La même disposition du *patibulum* est observée dans la *Crucifixion* de Rogier van der Weyden (peinture sur bois, 1443-1445, Vienne, Kunsthistorisches Museum, Gemäldegalerie, 901).

L'arrière-plan quant à lui et sur lequel est figurée une ville fortifiée nous donne une impression de sérénité et de légèreté par sa composition horizontale située aux deux tiers de la hauteur du panneau et par les couleurs froides utilisées. Le peintre a placé sur la gauche du plan médian et de l'arrière-plan une scène formant un triangle représentant un moine (saint François ?) en prière devant le Christ et juste derrière, un château sur un promontoire rocheux. Depuis le début du XV^e siècle, ces paysages en arrière-plan élaborés en zones horizontales et en dégradés de couleurs ont remplacé les fonds dorés. Ce changement a eu pour effet de renforcer le réalisme des scènes représentées en créant un effet de profondeur spatiale¹⁸.

Association de saint François et de saint Jérôme

Quelle est la signification de la représentation conjointe de saint François et de saint Jérôme au pied de la croix ? Depuis le quinzième siècle, Jérôme pénitent est apparu dans l'iconographie franciscaine. Il est représenté aux côtés de saint François agenouillé sous la croix. Ils pouvaient être vus comme étant dans la lignée du Christ, avec saint Jean-Baptiste qui leur a souvent été associé. Jean-Baptiste et Jérôme ont servi de modèles lors du développement de l'Ordre franciscain et du mouvement de la Réforme. Leurs images ont été incluses dans l'iconographie franciscaine car elles reflétaient les idées universelles de cet ordre : pauvreté, humilité, obéissance, prière et pénitence¹⁹. Les Franciscains considéraient d'ailleurs saint Jérôme comme un précurseur de saint François car il rejetait les biens matériels et la richesse. Dans son iconographie, ce rejet est symbolisé par son *galero* habituellement jeté à terre ou, comme dans notre tableau, accroché à un arbre²⁰. Le côté érémitique de sa vie est devenu plus populaire grâce à l'épanouissement du mouvement franciscain observant²¹. De plus, dans cette atmosphère de la Réforme, de nombreuses congrégations ont été créées, imitant le style de vie solitaire de Jérôme dans le désert syrien. Le culte de Jérôme s'est largement diffusé à la fin du XV^e siècle en Occident²². Cependant, ce n'était pas uniquement le style de vie de Jérôme qui en a fait un modèle pour les frères Franciscains en faveur de la Réforme, mais aussi sa contribution intellectuelle à l'interprétation des Écritures qui servait de préparation aux sermons²³.

Sommes-nous face à une représentation de Jérôme pénitent dans le tableau de Nivelles ? En général, l'iconographie de Jérôme pénitent est composée des éléments suivants : un manteau de pénitence, une pierre avec laquelle le saint se frappe le torse, un fond de paysage rocheux, un lion et un crucifix (III. 4). L'iconographie de Jérôme pénitent serait directement inspirée de sa "Lettre à Eustochium" qu'il a écrite vers 384 et dans laquelle il relate son expérience dans le désert syrien. Dans cette lettre, l'ermite raconte qu'il se jetait aux pieds du Christ. D. Martens souligne le fait que représenter le nimbe autour de la tête du Christ lui donne l'aspect d'un personnage vivant et montre une volonté d'un retour aux

18 T.-H. BORCHERT, *Avantage du domicile*, p. 9-10.

19 I. IVIC, *The Birth of a National Saint*, p. 100-103.

20 I. IVIC, *The Birth of a National Saint*, p. 91.

21 L'Observance est un ordre mendiant issu d'une réforme de l'ordre franciscain datée de 1334. (G.-E. SCHONNE, *Nivelles. Les Récollets*, p. 15)

22 I. IVIC, "Jerome Comes Home", p. 621 ; I. IVIC, *The Cult of Saint Jerome*, p. 21-22.

23 I. IVIC, *The Birth of a National Saint*, p. 101.

sources écrites. Insérer un "crucifix vivant" dans l'iconographie du Jérôme pénitent est donc plus proche du texte que de représenter un saint Jérôme agenouillé devant une effigie du Christ²⁴. Malgré son visage légèrement émacié, le saint Jérôme de notre tableau, vêtu de son habit de cardinal, présente un corps et un bras plutôt musclés. Vu le panneau manquant, il est difficile de dire s'il tenait une pierre dans la main gauche et s'il se frappait la poitrine avec. Le Christ, devant lequel saint Jérôme est agenouillé, et le lion sont bien présents, mais les autres éléments sont absents.

Saint François d'Assise, quant à lui, devint au XVI^e et au XVII^e siècle le saint le plus populaire de cette période. Durant ces décennies de bouleversement religieux, pendant lesquelles l'Église de la Contre-Réforme s'efforçait de ramener la population à la Foi catholique, aucun saint ne représentait un modèle de vie chrétienne plus convaincant que François²⁵.

Notre tableau a donc un lien clair avec l'église des Récollets²⁶ dans laquelle il fut découvert. Plusieurs scènes de la vie de saint François y sont représentées, ce dernier étant le fondateur de l'Ordre des Frères mineurs. La présence de saint Jérôme est quant à elle liée à cet ordre religieux comme expliqué ci-dessus.

Datation et attribution

Dans le premier catalogue du Musée, E. de Puelle de la Nieppe date ce tableau d'entre 1518 et 1527 et l'attribue à Bernard van Orley. Il justifie ces deux assertions par le fait que van Orley a été nommé peintre officiel de Marguerite d'Autriche en 1518 et qu'il a été démis de ses fonctions en 1527. Vu que cette œuvre a été trouvée dans l'église du couvent des Récollets, érigé sur l'ordre de Marguerite d'Autriche, E. de Puelle de la Nieppe y trouve la preuve que notre panneau est de la main de van Orley²⁷. Nous ne soutenons pas cette thèse dont nous trouvons l'argumentation quelque peu légère.

W. H. Savelsberg, quant à lui, émet l'hypothèse que l'œuvre daterait de la deuxième moitié du XVI^e siècle et ne propose pas d'attribution²⁸.

G.-E. Schonne présume que le tableau date des environs de 1600. "Il montre un Observant ou un Récollet de la première moitié du XVII^e siècle, dont le vêtement est de couleur grise"²⁹.

Quelques éléments iconographiques peuvent aider à la datation. À partir de la fin du Moyen Âge et à la Renaissance, les représentations du Christ sur la croix montrent l'utilisation de trois clous plutôt que quatre³⁰. Un autre élément peut être mis en évidence : représenter le Christ vêtu d'un pagne, le pied droit cloué sur le gauche, est une pratique qui s'est imposée au XIII^e siècle presque partout en Europe³¹. Enfin, le *perizonium* flottant (alors

24 D. MARTENS, "Images de saint Jérôme pénitent", p. 158 et p. 166.

25 W. H. SAVELSBERG, *Franziskus von Assisi*, p. 13-14.

26 Les Récollets sont une branche réformée de l'Ordre franciscain prônant un retour à une plus grande rigueur et une plus grande pauvreté. Les Récollets se sont établis à Nivelles en 1598. (G.-E. SCHONNE, *Nivelles. Les Récollets*, p. 13, 41)

27 E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Catalogue", p. 350-351, n° 88.

28 W. H. SAVELSBERG, *Franziskus von Assisi*, p. 209.

29 G.-E. SCHONNE, *Nivelles. Les Récollets*, p. 149.

30 C. KLAPISCH-ZUBER, *Le voleur de paradis*, p. 205.

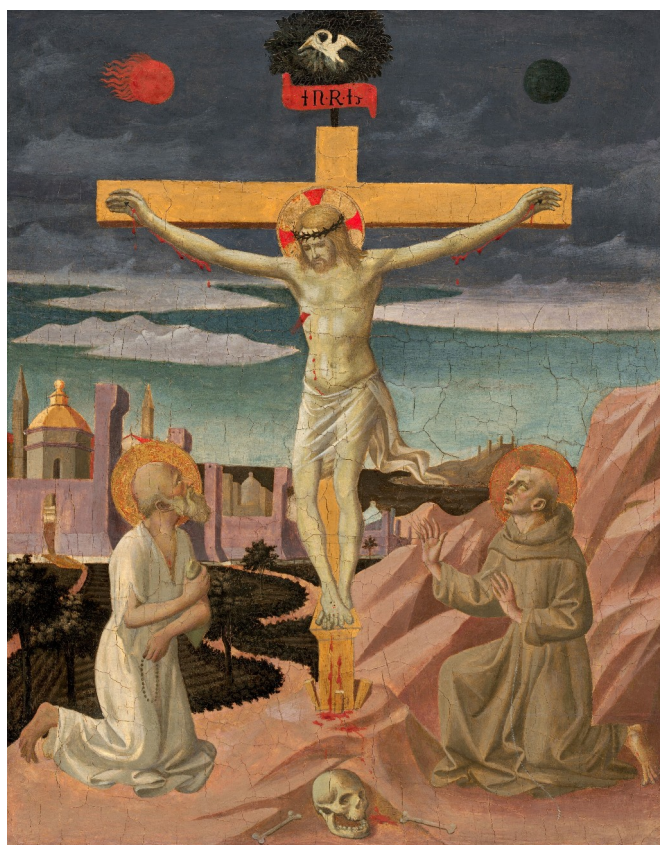
31 D. MARTENS, "Images de saint Jérôme pénitent", p. 163.

qu'aucun autre tissu ne semble voltiger au souffle du vent) a été inventé par Rogier van der Weyden vers le milieu du XV^e siècle³².

Afin d'affiner ou de confirmer une datation, nous présentons ci-dessous quelques œuvres avec lesquelles notre tableau pourrait être mis en parallèle.

Lors de nos recherches, plusieurs tableaux ont attiré notre attention à différents niveaux et vont nous permettre d'établir quelques comparaisons avec celui de Nivelles.

La composition en deux triangles emmêlés de notre tableau se retrouve dans celui de Francesco Pesellino (*ca* 1422-1457), *La Crucifixion avec saint Jérôme et saint François* daté de 1445-1450 (III. 4). Saint Jérôme est ici représenté comme un pénitent. Les deux saints ont le regard tourné vers le Christ et sont positionnés dans le sens inverse par rapport au panneau de Nivelles : saint Jérôme est à gauche de la croix et saint François à droite.



III. 4 : Francesco Pesellino, *La Crucifixion avec saint Jérôme et saint François*, peinture *a tempera* sur panneau de peuplier, 1445-1450 (Washington, National Gallery of Art, n° 1939.1.109, Samuel H. Kress Collection).

L'arrière-plan de notre tableau peut être comparé à celui figurant dans le panneau du Maître de Hoogstraten (fin XV^e siècle-début XVI^e siècle), *Saint François d'Assise recevant*

32 J. DE LANDSBERG, *L'Art en croix*, p. 30, 92.

les stigmates daté de *ca* 1510³³ (III. 5). Nous y retrouvons une ville fortifiée, différente et aux traits plus fins, avec son enceinte et comprenant une citadelle au sommet d'un éperon rocheux. Dans le panneau de Nivelles, la citadelle est construite face à la ville fortifiée. La ville s'élève également le long d'un cours d'eau. Comme sur notre tableau, un pont en pierre relie la ville à l'autre rive. Sur cette rive se dresse un rocher contre lequel est bâtie une église, qui se trouve au pied de la citadelle dans l'œuvre nivelloise. Notons également que la rivière dessine la même courbe sur les deux tableaux. La même disposition pour l'arrière-plan peut être observée dans le *Paysage avec saint Jérôme* de Cornelis Massijs (*ca* 1510-*ca* 1556) daté de 1547 (III. 6) : le paysage bleuté, un promontoire avec à ses pieds une église et une ville fortifiée sur la rive opposée d'un cours d'eau.



III. 5 : Maître de Hoogstraten, *Saint François d'Assise recevant les stigmates*, huile sur panneau, *ca* 1510 (Madrid, Museo Nacional del Prado, n° P001617).

33 Ce tableau est inspiré d'une œuvre de Jan Van Eyck, *Stigmatisation de saint François* dont deux copies sont connues. L'une datée de 1435-1445 est conservée au Philadelphia Museum of art et l'autre, datée de 1430-1440, est conservée à la Galleria Sabauda à Turin.



III. 6 : Cornelis Massijs, *Paysage avec saint Jérôme*, huile sur bois, 1547 (Anvers, KMSKA, n° 830).

Le lion de notre panneau peut être comparé à celui d'un peintre anonyme flamand dont le titre de l'œuvre, datée de *ca* 1550, est *Saint Jérôme* (**III. 7**). Le museau, le nez, les yeux ainsi que le front présentent de grandes similitudes.



III. 7 : Anonyme, *Saint Jérôme*, détail, huile sur bois, *ca* 1550 (Reims, Musée des Beaux-Arts, n° 922.4.1 - Photo : Corentin Le Goff).

Le Christ de notre tableau quant à lui s'apparente au Christ en croix peint par Michiel Coxcie (1499-1592) dans le *Triptyque de la Crucifixion* exposé dans la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles (**III. 8**). La tête du Christ de notre tableau est fort similaire à celle de Coxcie : penchée vers la gauche, les yeux fort enfoncés, le nez droit, la bouche et la barbe, la joue gauche qui se creuse, et la couronne d'épines. Le torse avec ses côtes saillantes et l'estomac rebondi, jusqu'à la ligne médiane dessinée jusqu'au nombril, sont très ressemblants. Les jambes et les pieds présentent plus de différences.

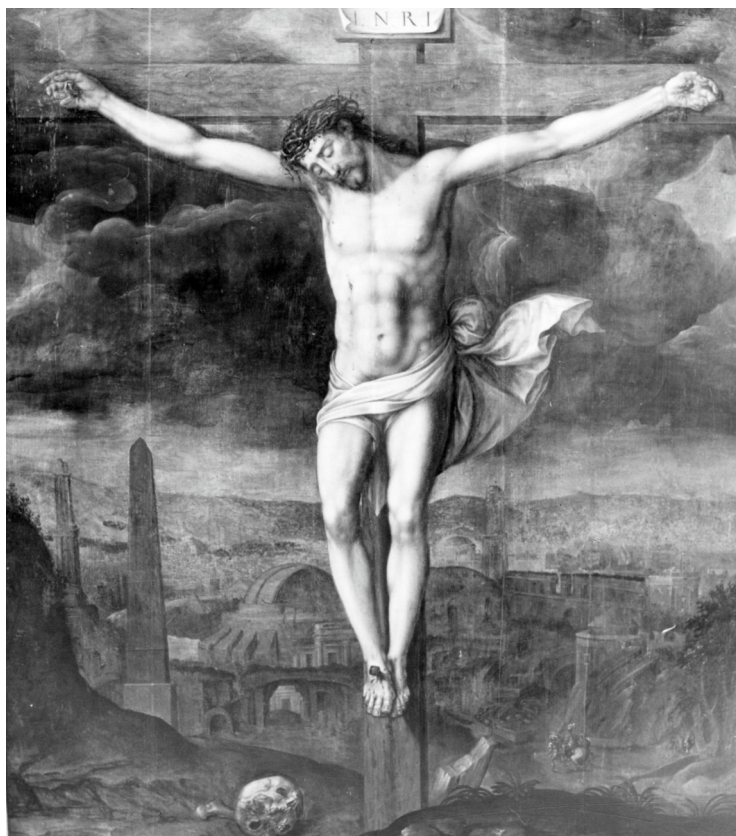


III. 8 : Michiel Coxcie, *Triptyque de la Crucifixion*, panneau central, huile sur bois, 1551-1600 (Bruxelles, Cathédrale Saints-Michel-et-Gudule (© CC-BY KIK-IRPA, Bruxelles, cliché X132565)).

Nous ne pouvons nous empêcher de penser que les ressemblances observées entre tous ces tableaux montrent les mêmes influences.

Nous pouvons encore comparer le tableau de Nivelles à la *Crucifixion* peinte par Michel du Joncquoy (vers 1525 ?-1606) dont l'atmosphère est assez analogue (**III. 9**) : le Christ sur la croix se trouve au centre de la composition avec derrière lui, un ciel noir et oppressant. Au second plan, s'élève une cité et à l'arrière-plan, des collines. Le Christ de Nivelles est un peu plus chétif que celui de Rouen, dont la tête, penchée vers la gauche, repose entièrement sur l'épaule gauche. Les couronnes d'épines présentent des similitudes, de

même que le nez du Sauveur. Son torse et son ventre sont plus musclés chez du Joncquoy, mais les mêmes muscles sont dessinés. Le *perizonium* flotte dans la même direction. Enfin, la manière dont les orteils ont été représentés est aussi assez comparable. Michel du Joncquoy pourrait avoir eu les mêmes sources d'inspiration que l'auteur de notre tableau.



III. 9 : Michel du Joncquoy, *Crucifixion*, peinture sur bois, 1588 (Rouen, Cathédrale Notre-Dame, ref. Palissy PM76001354 (© Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie).

Au vu de toutes ces similitudes, le tableau de Nivelles peut être daté de la seconde moitié du XVI^e siècle. Nous pouvons étayer ou tenter d'affiner cette datation grâce aux éléments suivants. Nous avons noté que lors de sa découverte, saint François était vêtu différemment. Les restaurateurs de l'IRPA ont remarqué la présence de surpeints au niveau des vêtements de saint François. L'habit du saint tel qu'il a été modifié semble correspondre à celui que portaient les Frères Mineurs Capucins³⁴. Cependant, ces derniers n'ont jamais réussi à s'établir à Nivelles à cause de l'opposition manifestée par les Observants³⁵. Le surpeint répond peut-être à une volonté de rompre avec le passé et pourrait correspondre à l'introduction de la réforme de la Récollecion à Nivelles en 1598³⁶. Il aurait donc pu être fait

34 G.-E. SCHONNE, *Nivelles. Les Récollets*, p. 18.

35 É. DE MOREAU, "Les Capucins en Belgique", p. 480.

36 G.-E. SCHONNE, *Nivelles. Les Récollets*, p. 13.

à partir de cette date. Tous ces éléments nous permettent de tenter une proposition de datation pour notre tableau d'entre 1524, date à laquelle Marguerite d'Autriche fit édifier un cloître et une église pour y installer les Observants³⁷, et 1598, époque où le tableau aurait été modifié.

Conclusion

Après avoir fait une stricte description du tableau, nous avons pu établir le lien entre saint François et saint Jérôme et comprendre l'importance de leur représentation conjointe pour la communauté franciscaine.

Même si notre tableau est de bonne qualité, il n'atteint pas le niveau d'un grand maître tel que van Orley comme annoncé par de Prelle de la Nieppe. Nous ne nous avançons pas à l'attribuer, mais nous avons pu étayer la datation donnée par Savelsberg et le situer dans un contexte iconographique et historique.

Une étude beaucoup plus approfondie de ce tableau pourrait peut-être contribuer à un essai d'attribution et à une datation plus précise.

Anne-Catherine Abrassart

Bibliographie

"Assemblées générales. Extraits des procès-verbaux", in *Annales de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 1, 1879, p. XV-XXIX.

Till-Holger BORCHERT, *Avantage du domicile. La peinture flamande chez elle à Aix-la-Chapelle*, Aix-la-Chapelle, Suermondt-Ludwig-Museum, 2023.

"Chronique. Laboratoire de recherches et service de conservation", in *Bulletin de l'Institut Royal du Patrimoine artistique*, 2, 1959, p. 171-186.

"Chronique. Laboratoire de recherches et service de conservation", in *Bulletin de l'Institut Royal du Patrimoine artistique*, 3, 1960, p. 207-222.

Jacques DE LANDSBERG, *L'Art en croix. Le thème de la crucifixion dans l'histoire de l'art*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2001 (RÉFÉRENCES).

Édouard DE MOREAU, "Les Capucins en Belgique", in *Nouvelle Revue Théologique*, 70/5, 1948, p. 473-502.

Edgar DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Catalogue des pièces principales du Musée de la Société archéologique de Nivelles", in *Annales de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 5, 1895, p. 331-377.

Jacques DE VORAGINE, *La légende dorée*, Paris, Seuil, 1998 (POINTS. SAGESSES, Sa137).

Ines IVIC, "Jerome Comes Home. The Cult of Saint Jerome in Late Medieval Dalmatia", in *The Hungarian Historical Review*, 5-3, 2016, p. 618-644.

Ines IVIC, *The Cult of Saint Jerome in Dalmatia in the Fifteenth and the Sixteenth Centuries*, Mémoire de Master, Central European University of Budapest, 2016.

³⁷ G.-E. SCHONNE, *Nivelles. Les Récollets*, p. 80.

Ines IVIC, *The Birth of a National Saint : The Cult of Saint Jerome in Late Medieval Dalmatia*, Thèse de doctorat, Central European University of Budapest, 2020.

Edmond JAMART, "Rapport sur la situation de la Société Archéologique lu en assemblée générale le 14 octobre 1884", in *Annales de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 3, 1892, p. 14-22.

Christiane KLAPISCH-ZUBER, *Le voleur de paradis. Le bon larron dans l'art et la société (XIV^e-XVI^e siècles)*, Paris, Alma éditeur, 2015.

Didier MARTENS, "Images de saint Jérôme pénitent aux XV^eme et XVI^eme siècles. La part du texte et la part du peintre", in *Georges-Bloch-Jahrbuch des Kunstgeschichtlichen Seminars der Universität Zürich*, 3, 1996, p. 157-170.

"Objets d'art trouvés à Nivelles", in *Gazette de Nivelles et de l'Arrondissement*, Samedi 27 octobre 1877, [p. 3].

Wolfgang Heinrich SAVELSBERG, *Franziskus von Assisi in der flämischen Malerei und Graphik des späten 16. und 17. Jahrhunderts*, Rome, Istituto storico dei Cappuccini, 1992 (ICONOGRAPHIA FRANCISCANA, 6).

G.-E. SCHONNE, *Nivelles. Les Récollets. Six siècles de présence franciscaine*, Nivelles, Havaux, 1980.

Luc STALJANSSENS, "Des clefs sauvées des eaux : trésors de la collection de la Société Archéologique de Namur", in *Annales de la Société Archéologique de Namur*, 95, 2021, p. 17-117.

Tatiana Vladimirovna VOLSKAYA, Vladimir Vasilyevich YAKOVLEV, "Svyatoi Ieronim Stridonskii v zapadnoevro-peiskoi zhivopisi: traditsii, simvoli, smisli", in *Vestnik of Saint Petersburg University. Iskusstvovedenie*, 8-1, 2018, p. 64-86. (en russe)



III. 10 : Statue de saint François d'Assise, par Christian Leroy, sur la façade de l'église des Récollets de Nivelles (© Musée communal de Nivelles)



III. 1 : Jeanne de Brabant et Wenceslas de Bohême (Adriaan van Baerland, *Rerum gestarum a Brabantiae ducibus gestarum historia* (1526))

Nivelles pendant la Guerre de Succession de Brabant (1356-1357)

Introduction

L'histoire du duché de Brabant est ponctuée de faits d'armes devenus légendaires. Les noms de certaines victoires – Steppes (1213) ou Worringen (1288) –, ainsi que de quelques défaites – Florennes (1015) ou Baesweiler (1371) –, résonnent encore de nos jours. Pourtant, la guerre de Succession de Brabant (1356-1357), événement majeur de l'histoire des Pays-Bas, est aujourd'hui largement oubliée¹.

Nous avons donc décidé de revenir sur un conflit qui a profondément marqué son époque, tout en nous concentrant sur la ville de Nivelles et la région avoisinante. Ce choix nous semble d'autant plus pertinent que l'histoire de la ville et de son chapitre au bas Moyen Âge est bien moins étudiée que celle des périodes mérovingienne et carolingienne.

Rappel des faits

Nous sommes relativement bien informés sur le déroulement de ce conflit, bien que de trop nombreuses questions demeurent encore sans réponse². Revenons brièvement sur les principaux événements.

Les causes de la guerre

Lorsque Godefroid, le dernier fils du duc Jean III, meurt peu après février 1352, une situation inhabituelle se présente. Pour la première fois un duc de Brabant n'a pas d'héritier mâle. Jean III a encore trois filles. Il choisit l'aînée, Jeanne, et la désigne comme unique héritière. Il entend ainsi prévenir les troubles susceptibles de survenir après sa mort. Il redoute les revendications des maris de ses filles puînées : Louis (II) de Male, comte de Flandre, qui a épousé Marguerite de Brabant, et Renaud III, comte de Gueldre, qui a marié Marie de Brabant. Jeanne, après la mort de son premier époux en 1345³, fut promise à Wenceslas, alors comte de Luxembourg (ill. 2). Leurs noces sont célébrées au plus tard en mars 1352⁴.

Comme le duc désire s'assurer du respect de ses décisions, il réunit, le 8 mars 1355, les représentants des principales villes et franchises du duché⁵. Ceux-ci s'engagent alors à rester unis et à ne reconnaître après le décès du duc qu'une seule et unique personne comme souverain

¹ Abréviations : A.G.R. : Archives générales du royaume ; C.C. : Chambre des comptes ; Mss. : manuscrit ; Div. : divers.

² Pour tout ce qui suit, voir J.J. DE SMET, *Mémoire sur les guerres* ; H. LAURENT et Fr. QUICKE, "La guerre de succession" ; S. BOFFA, *Warfare*, p. 3-10. Nous renvoyons à ces travaux pour l'ensemble des références documentaires et bibliographiques. Nous nous limiterons ici à mentionner les études les plus récentes ainsi que les documents les plus importants.

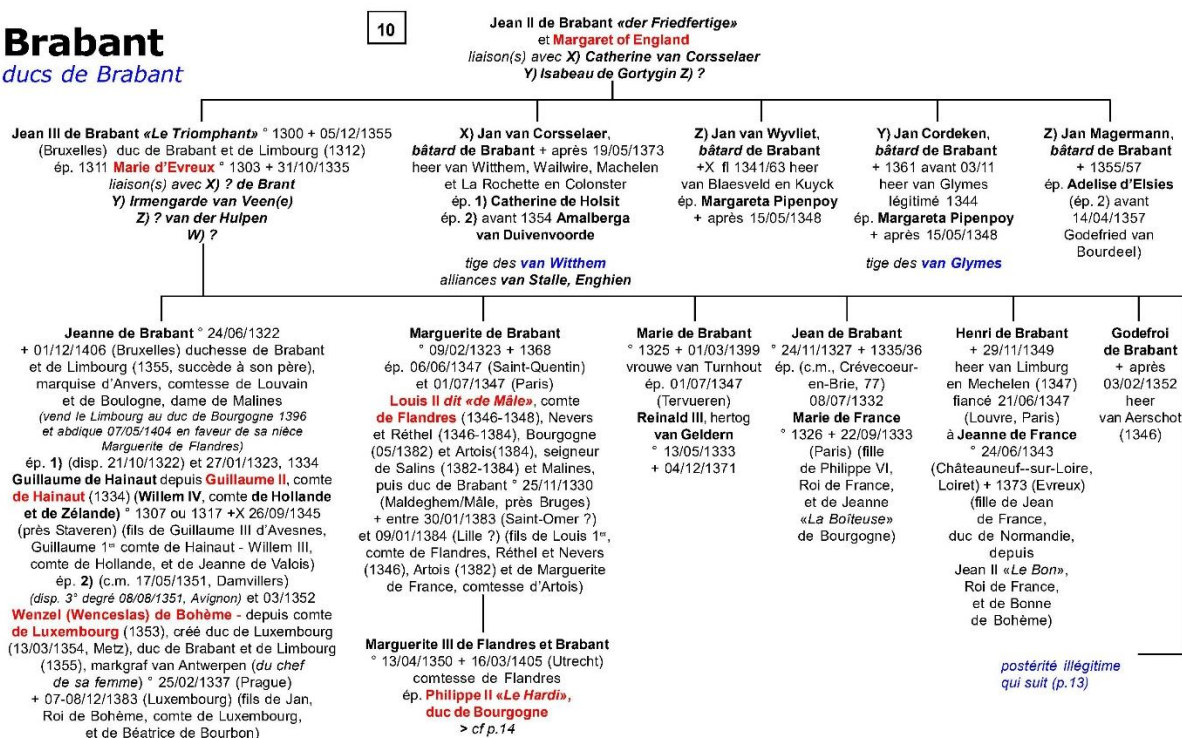
³ Le comte de Hainaut et de Hollande Guillaume II/IV d'Avesnes (r. 1337-1345).

⁴ S. BOFFA, "Les mariages de Jeanne de Brabant".

⁵ Acte édité dans Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 473-474, n° X.

de ses États (ill. 7). Le 17 mai, les principaux feudataires du duc prennent les mêmes engagements⁶.

Brabant ducs de Brabant



III. 2 : La descendance légitime du duc de Brabant Jean III (1312-1355) (© Etienne Pattou)

Lorsque Jean III meurt (5 décembre 1355), Jeanne et Wenceslas lui succèdent. Les nouveaux souverains doivent cependant concéder le privilège général de la Joyeuse Entrée en échange du soutien du Pays (3 janvier 1356)⁷.

Louis de Male conteste immédiatement les dispositions prises par le défunt duc. Ses griefs sont multiples. Il conteste la souveraineté brabançonne sur la seigneurie de Malines⁸, il exige un partage du Brabant et réclame la dot de sa femme d'un montant de 26.000 écus restée impayée. Comme le duc, la duchesse et les représentants des États ne semblent pas disposer à coopérer, le comte de Flandre passe à l'action. Le 13 avril 1356, il se fait reconnaître avoué de la seigneurie de Malines par l'évêque de Liège et le chapitre de Saint-Lambert⁹. À partir de ce moment, les relations diplomatiques entre les deux principautés ne cessent de se dégrader.

Dès la fin du mois de mai, Wenceslas se prépare au pire. Il engage des hommes d'armes. Afin de l'aider, les États de Brabant lui accordent une aide extraordinaire de 450.000 vieux écus, afin de lui donner les moyens d'organiser la défense du pays (début juin)¹⁰. Sage

⁶ Acte édité dans Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeeften*, II, p. 475, n° XI.

⁷ V. VRANCKEN, *De Blijde Inkomsten van Brabantse hertogen*, p. 51 et suiv.

⁸ Sur les tribulations de la seigneurie de Malines, voir A. KEMPENEER, "Les aliénations de Malines" ; P. AVONDS, "Mechelen en de Brabantse steden".

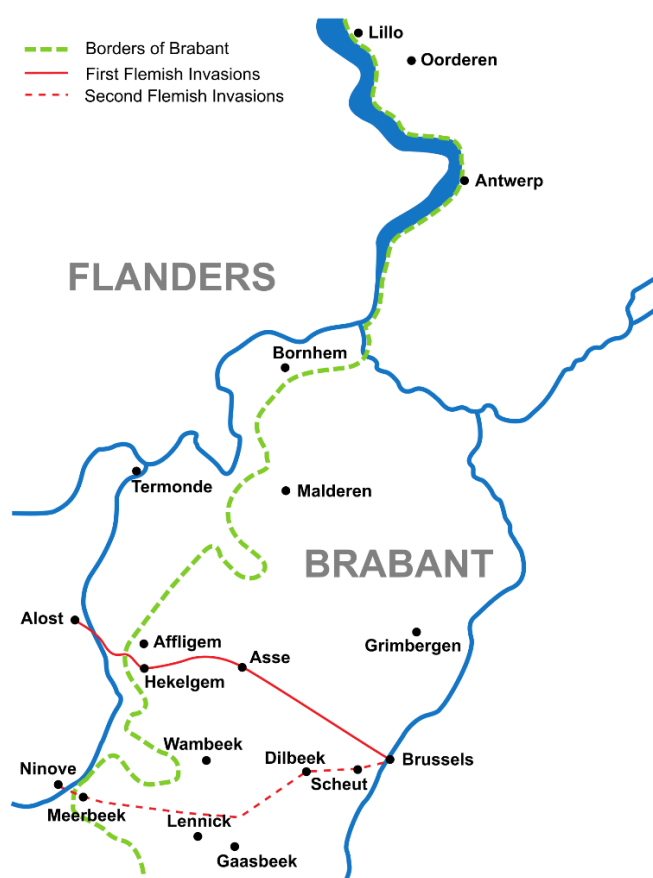
⁹ H. LAURENT et F. QUICKE, "La guerre", p. 86, n. 1.

¹⁰ Acte édité dans *Den luyster*, I, p. 137.

précaution puisque le 15 juin 1356, Louis de Male déclare la guerre à Wenceslas "de Luxembourg", tel qu'il nomme son adversaire¹¹.

La première invasion du duché

Trois jours plus tard, le 18 juin, les troupes flamandes pénètrent en Brabant (**ill. 3**). Wenceslas et ses hommes se portent rapidement à leur rencontre. Le lendemain, les deux armées se trouvent face à face près du village d'Assche. Comme ni le comte de Flandre ni le duc de Brabant ne veulent courir le risque d'engager une bataille rangée à l'issue incertaine, des négociations sont entamées. Le 28 juin, Wenceslas accepte d'assigner la seigneurie de Malines à Marguerite de Brabant. Louis de Male s'en déclare satisfait. Il se retire et démobilise son armée.



III 3 : Itinéraires de la première et de la seconde invasion du duché de Brabant (© S. Boffa)

La paix sera de courte durée. La duchesse, ainsi que les magistrats de Bruxelles et de Louvain, n'acceptent pas les concessions consenties trop facilement par Wenceslas. Le duc est écarté des négociations et les demandes du comte de Flandre sont rejetées. Aux alentours du 15 juillet, la rupture est consommée. Louis de Male rassemble une nouvelle armée tandis qu'en

¹¹ Acte édité dans Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 476, n° XIII.

Brabant, la situation demeure préoccupante. Le duc est en conflit avec ses villes, alors même qu'il a besoin du soutien de leurs milices.

Les premières escarmouches débutent au commencement du mois suivant. Le 7 août, la flotte flamande bloque l'Escaut et permet le débarquement d'un millier d'hommes. Le siège de la ville d'Anvers commence, tandis que plusieurs villages des environs sont pillés.

La seconde invasion du duché

La seconde invasion débute véritablement le 9 août (**ill. 3**). À partir de Ninove, les Flamands marchent directement en direction de la capitale du duché. Quelques Brabançons, aux ordres de Gérard, comte de Berg, tentent de les arrêter à Lombeek-Notre-Dame, mais doivent se replier sur Bruxelles, l'ennemi étant bien trop nombreux. Les Flamands sont alors libres de dévaster la seigneurie de Gaasbeek et de piller plusieurs villages des environs.

Le 12 août, les envahisseurs arrivent en vue de Bruxelles et s'installent dans la plaine de Scheut. Quelques jours plus tard, le 17 août, a lieu l'affrontement. Il n'est pas possible de reconstituer précisément le déroulement de cette journée, les chroniqueurs étant avarés de détail et les rares informations disponibles étant souvent contradictoires¹². La bataille de Scheut est perdue. Les rescapés brabançons se replient vers Bruxelles avant de se disperser dans la principauté. Cette journée sera connue sous le nom de *Quade Woensdag*.

Le comte de Flandre n'est pas le seul à se ruer sur le Brabant. Le 18 août, les hommes de Guillaume I^{er}, comte de Namur, envahissent le sud et, le 21 août, des troupes liégeoises attaquent le sud-est du duché. Ces courageux alliés auraient-ils attendu le dénouement de la bataille de Scheut avant de passer à l'action ?

Au lendemain de la défaite, le magistrat de Bruxelles décide de se rendre. Cette soumission entraîne rapidement d'autres. En quelques jours le comte de Flandre est reconnu comme seigneur légitime de la plupart des villes brabançonnaises, dont Bruxelles, Louvain, Anvers, Malines, Tirlemont et même Nivelles¹³. Louis de Male demande alors à ses alliés d'arrêter leurs opérations puisqu'il contrôle désormais la majeure partie du duché. Il y nomme ses propres officiers et exige que les seigneurs brabançons lui rendent hommage. Nombreux sont ceux qui obéiront mais le nombre des fidèles à Wenceslas est également important¹⁴.

La libération du duché

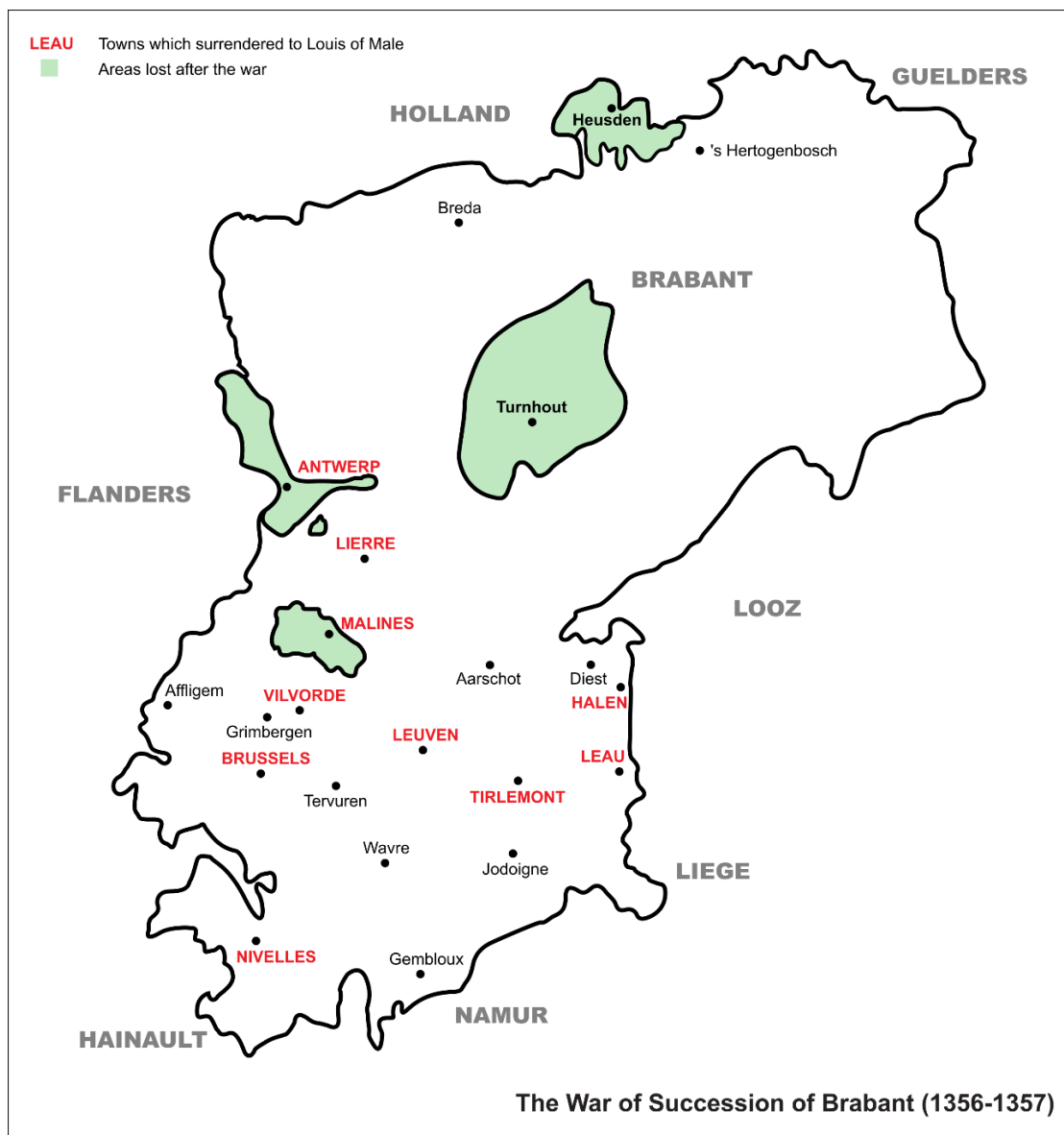
Le comte de Flandre ne dispose pas d'une véritable force d'occupation. Il ne peut placer que de faibles garnisons dans les places conquises. Le 24 octobre, Everard t'Serclaes, un patricien bruxellois, et quelques compagnons d'armes en profitent. Ils s'introduisent nuitamment dans la capitale, jettent à bas le drapeau ennemi et font flotter l'étendard brabançon

¹² Un récit de la bataille peut être trouvé dans A. WAUTERS, *Histoire des environs*, I, p. 32-33 ; J.J. DE SMET, *Mémoire sur les guerres*, p. 24-26.

¹³ Actes édités dans Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 490-491, n° XXIV ; p. 491-493, n° XXV ; p. 497, n° XXVIII ; p. 498, n° XXIX ; p. 498-499, n° XXX ; p. 500, n° XXXII ; p. 501, n° XXXIII ; p. 501, n° XXXIV ; p. 502, n° XXXV ; p. 502, n° XXXVI ; p. 503-504, n° XXXVIII, p. 505, n° XXXIX ; p. 505, n° XL ; p. 514-515, n° XLIV ; etc.

¹⁴ Actes édités dans Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 506-510, n° XLI, p. 510-513, n° XLII, p. 513-514, n° XLIII ; p. 515-516, n° XLV et p. 521-523, n° LII.

à Bruxelles. Ce coup de main impressionne les habitants qui se révoltent et mettent en fuite la garnison flamande. Il ne faut pas plus d'une semaine pour que les autres cités du duché en fassent autant. À la fin du mois d'octobre, le duc de Brabant peut écrire à son frère que tout le duché est libéré, à l'exception de la seigneurie de Malines.



III. 4 : Les villes qui se sont soumises au comte de Flandre (en capitale) et les territoires perdus après la guerre (en vert) (© S. Boffa)

L'hiver approche et le climat se fait plus rude. Les deux camps se livrent alors à une guerre d'escarmouches, car il n'est plus possible d'engager de grandes opérations militaires à cette période de l'année. Les Brabançons harcèlent victorieusement le comté de Namur et, le 26 novembre 1356, une trêve d'un mois est conclue¹⁵.

¹⁵ F.-X. WURTH-PAQUET, *Table... Wenceslas*, p. 42, n° 164 et 165.

Charles IV, empereur et frère de Wenceslas, entre en jeu. Il se rend dans nos régions et fait pression tant sur l'évêque de Liège que sur le comte de Namur pour qu'ils se retirent du conflit. Le premier s'incline après avoir rencontré l'empereur à Metz puis à Maastricht. Le second s'engage, le 6 février 1357, à ne plus porter la guerre en Brabant¹⁶.

La négociation d'une paix

Abandonné par ses alliés, le comte de Flandre ne s'avoue pas vaincu. La guerre se poursuit, mais de manière sporadique, sans levée massive d'hommes, sans grandes chevauchées et sans aucune bataille d'importance. Comme la situation peut s'éterniser, Jeanne et Wenceslas tentent de former une alliance avec le comte de Hainaut et de Hollande, Guillaume (III) de Bavière. Le 29 mars 1357, il se déclare en faveur du Brabant moyennant la cession en fief de la seigneurie d'Heusden¹⁷. Cette alliance est renforcée le 12 avril par la promesse d'une aide mutuelle de 1.000 chevaliers et de 8.000 piétons¹⁸. Le duc de Brabant semble en mesure de lancer une offensive quand, au début du mois de mai, Guillaume de Bavière change de camp. Le 5 de ce mois, il offre son soutien à Louis de Male et promet de prendre les armes à ses côtés si une solution pacifique ne peut être trouvée¹⁹. Jeanne et Wenceslas n'ont pas d'autre choix que d'accepter l'idée d'un arbitrage effectué par le retors comte de Hainaut. Le 4 juin, la paix est conclue. La Guerre de Succession de Brabant est terminée²⁰.

La paix est entièrement favorable au comte de Flandre. La seigneurie de Malines lui est cédée et constitue désormais une enclave indépendante en territoire brabançon. Comme il n'a pas encore reçu la dot de sa femme, on accorde en fief à Marguerite la ville d'Anvers et ses dépendances. C'est un coup dur pour le Brabant car si ces territoires sont tenus en fief du duc, ils disparaissent néanmoins totalement de la vie du duché entre 1357 et 1406. En échange, Louis de Male reconnaît la légitimité des droits de Jeanne sur le duché. Cependant, comme les villes ainsi qu'un certain nombre de nobles l'ont reconnu comme duc de Brabant et qu'il n'a pris ce titre qu'à leur prière, il peut continuer à le porter sa vie durant. Outre les territoires perdus au profit de la Flandre, rappelons que la franchise de Turnhout est tenue en fief par Marie de Brabant et son époux, et que les château, ville et terre de Heusden ont été cédés en fief au comte de Hainaut. Le duché de Brabant sort donc très diminué de ce conflit²¹.

Nivelles dans la Guerre de Succession de Brabant

Bien que la ville de Nivelles soit éloignée des principaux théâtres d'opérations militaires, c'est-à-dire la région bruxelloise et la ville d'Anvers, elle n'est pas épargnée par le conflit. Examinons en détail l'impact de la guerre sur une petite ville médiévale.

¹⁶ Acte édité dans J. BERTHOLET, *Histoire*, VII, preuve, p. XX-XXII.

¹⁷ Acte édité dans Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 535, n° LVI.

¹⁸ H. LAURENT et F. QUICKE, "La guerre de la succession", p. 115, n. 1.

¹⁹ Actes édités dans F. VAN MIERIS, *Groot*, III, p. 21 ; Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 536-538, n° LVII ; p. 538-539, n° LVIII ; p. 539-540, n° LIX et p. 541, n° LX.

²⁰ Actes édités dans Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 543-546, n° LXIII ; p. 547-548, n° LXIV.

²¹ On trouvera plus de détails sur les conséquences politiques et diplomatiques de ce conflit dans F. QUICKE, *Les Pays-Bas*, p. 42 et suiv.

La participation à l'aide extraordinaire de 1356

Cicéron est le premier à avoir insisté sur le fait que l'argent est le nerf de la guerre (*nervos belli, pecuniam infinitam*)²². Malheureusement, les revenus du prince, qui proviennent principalement des taxes levées dans ses domaines et des aides féodales qu'il peut exiger de ses vassaux, ne sont guère élevés. Depuis la fin du XIII^e siècle, le duc cherche toutefois à établir un lien beaucoup plus direct avec l'ensemble de ses sujets. Il parvint ainsi à obtenir l'octroi d'aides générales levées dans toute la principauté. Cependant, la Charte de Cortenberg (27 septembre 1312) ne reconnaît le droit à l'aide ordinaire que dans trois cas : le mariage, l'adoubement et le paiement de la rançon du prince²³. La défense du pays n'en faisant pas partie, si Jeanne et Wenceslas désirent résister à Louis de Male, ils doivent trouver d'autres moyens de remplir leurs coffres.

L'emprunt, tout d'abord. Le 5 juin 1356, ils reçoivent en prêt des villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont, Nivelles et Léau la somme de 15.000 vieux écus, moyennant la mise en gage de certains de leurs bijoux²⁴. Nivelles, comme les autres chefs-villes est donc rapidement mise à contribution²⁵.

Cette somme ne suffit évidemment pas. Le duc et la duchesse doivent alors recourir à l'aide extraordinaire, c'est-à-dire une aide non reconnue en droit, répartie entre toutes les localités du territoire brabançon, purement volontaire et soumise au consentement des contribuables, c'est-à-dire accordée par les États du duché qui en fixent aussi le montant. Comme le fait remarquer A. Moureaux-Van Neck, l'aide extraordinaire est accordée à un souverain plus qu'à un suzerain, et constitue ainsi une première forme de l'impôt moderne²⁶. En 1356, la situation est suffisamment grave pour que les représentants du pays acceptent la levée d'une aide extraordinaire de 450.000 vieux écus destinée à permettre l'organisation de la défense du pays (*om onse lant ende palen van Brabant mede te bescuddene en verweerne*)²⁷.

Traditionnellement, le montant de l'aide est divisé en trois parts égales que doivent verser les cloîtres et les couvents (le clergé), les chefs-villes qui dépendaient du duc (le Tiers État) et les autres villes et villages dépendaient de seigneurs (la noblesse). C'est ce que nous apprennent des documents de 1358²⁸ comme de 1383²⁹. La situation est cependant différente en 1356.

²² CICÉRON, *Cinquième Philippiques*, II, 5.

²³ Acte édité dans J. VAN DER STRAETEN, *Het charter en de Raad van Kortenberg*, II, p. 13*.

²⁴ A.G.R., Mss. Div., 383, f° 115-117 r°.

²⁵ Les sept "chefs-villes" ou "bonnes villes" de Brabant jouent un rôle administratif et politique important.

²⁶ A. MOUREAUX-VAN NECK, "Un aspect de l'histoire financière", p. 66.

²⁷ Acte édité dans *Den Luyster*, p. 137. Voir aussi A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, I, p. 471, n. 8.

²⁸ "(...) de qua tallia, ab antiquo tempore, monasteria brabantiae solebant solvere terciam partem (...) et maiora opida terciam partem, et ville cum minoribus oppidis terciam partem (...)" (A.G.R., C.C., 51.025 ; cité par A. MOUREAUX-VAN NECK, "Un aspect de l'histoire financière", p. 72, n. 1).

²⁹ "Opten yrsten dach van Oexst anno LXXXIII^o, 'd lant van Brabant, te wetene die prelaet, baenroichen ende smailheren ende die Stede van Brabant, voer hen ende voer 't ghemeyn land, gaven den hertoghe ende den hertoghinne van Luxembourg ende van Brabant, van de graciën, een hulpe van 100.000 ouden scilden, te deylen, te sceyden ende te setten op die cloesters, op die stede ende op 't ghemeyn land, te wetene op die cloesters 't derdeel, op die goet zeven stede 't derdeel, ende 'd ander 't derdeel op 't ghemeyn land op die clein stede, op die dorpe ende op die smailheren." (A.G.R., CC 15.716-I, fol. 1, cité par A. MOUREAUX-VAN NECK, "Un aspect de l'histoire financière", p. 70, n. 1).

La quote-part des chefs-villes s'élève à la moitié de l'aide (225.000 vieux écus) ; celle du plat pays, au tiers (150.000 vieux écus) et celle des monastères, au sixième seulement (75.000 vieux écus)³⁰.

La somme imposée aux sept chefs-villes est répartie de la manière suivante :

*(...) Inventum fuit quod consuetudine antiqua etiam in quadam scriptura (...) quod opidum Andwerpiensis semper solvet tertiam partem de Lovaniensis vel Bruxella, opidum de Busco Duco quartam partem de Lovaniensis vel Bruxella, opidum Thenensis solvet quintam partem de Lovaniensis vel Bruxella, opidum Nivelensis sextam partem, opidum Leeuwensis quindecimam partem de Lovaniensis vel Bruxella...*³¹

Ainsi, Louvain en paie le tiers (1/3), Bruxelles en paie le tiers (1/3), Anvers paie le tiers de ce que doit Louvain (1/9), Bois-le-Duc paie le quart de ce que doit Louvain (1/12), Tirlemont paie le cinquième de ce que doit Louvain (1/15), Nivelles paie le sixième de ce que doit Louvain (1/18), Léau paie le quinzième de ce que doit Louvain (1/45).

La somme de tous ces montants est légèrement supérieure à celle exigée par les receveurs de l'aide. Les villes de Nivelles et de Léau s'en aperçoivent et s'en plaignent auprès du duc et de la duchesse. Nivelles affirme qu'elle n'est pas tenue de payer plus du huitième de la part de Louvain et non son sixième, tandis que Léau prétend devoir payer le cinquième de Tirlemont au lieu du quinzième de Louvain³². Le 25 novembre 1358, un compromis est trouvé. Nivelles et Léau paieront bien la quote-part qui leur était traditionnellement assignée, mais les 1.250 vieux écus versés en trop, leurs seront redistribués proportionnellement au montant de leurs quotes-parts respectives. Nivelles récupérera ainsi 800 vieux écus et Léau 450. Les receveurs de l'aide précisent naturellement qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle et qu'elle ne pourra servir de précédent³³.

Si les villes et le plat pays acceptent en général la contribution qui leur est imposée, il n'en va pas de même pour les monastères. Le clergé trouve le montant de 75.000 vieux écus trop élevé et refuse de s'en acquitter. Le duc et la duchesse lui accordent finalement de ne payer que 44.000 vieux écus, ce qui abaisse le montant total de l'aide à 419.000 vieux écus³⁴. Le montant imposé aux monastères était toujours réparti de manière égale entre les différentes institutions.

Cela étant dit, le chapitre de Nivelles n'est pas soumis au paiement de l'aide, seule la ville doit y participer. Et encore... Le 6 juillet 1357, Wenceslas reconnaît que c'est de leur propre gré, et non de droit, que ses gens des *Francs-Estaux* lui ont accordé une somme d'argent pour l'aider dans sa guerre contre le comte de Flandre. Ce don gracieux des habitants des *Franc-Étau* constitue un moyen de soutenir l'effort commun et d'être dans les bonnes grâces du prince. Il ne pourra porter préjudice aux privilèges et franchises dont ils jouissent³⁵. Jeanne s'en souvient en 1397, lorsqu'elle ordonne au bailli de Nivelles de récupérer la quote-part de l'aide accordée pour la défense du Brabant, somme restée due par les habitants de la Chapelle-les-

³⁰ A. MOUREAUX-VAN NECK, "Un aspect de l'histoire financière", p. 72.

³¹ A.G.R., C.C., 50.344, f° 42 v° ; F. BLOCKMANS, "De erfstrijd", p. 13-14.

³² A.G.R., C.C., 50.344, f° 42 v°.

³³ A.G.R., C.C., 50.344, f° 42 v° ; F. BLOCKMANS, "De erfstrijd", p. 13-14.

³⁴ A.G.R., C.C., 50.344, f° 63 ; A. MOUREAUX-VAN NECK, "Un aspect de l'histoire financière", p. 73.

³⁵ A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes... Deuxième partie*, II, p. 127.

Nivelles, sans y comprendre ceux du *Franc-Étau* qui, du fait de leurs privilèges, sont affranchis de toutes aides et subsides³⁶.

Enfin, rappelons que la levée d'une telle aide prend du temps, surtout lorsque le pays est en guerre et qu'une partie importante de celui-ci s'est soumise à l'ennemi. Nous ne sommes donc pas surpris d'apprendre qu'en 1358, l'ensemble des quotes-parts était loin d'être levé. Les excès de zèle effectués par le bailli de Nivelles, pourtant officier de la duchesse, sont cependant réprimandés par Jeanne. Il n'est pas question de voir le bailli et ses hommes taxer ou saisir injustement des biens appartenant à certains bourgeois nivellois, puisque ceux-ci participent à la quote-part de la ville³⁷.

Le lecteur nous pardonnera de nous être attardés sur ce sujet. Celui-ci permet de mettre en lumière un fait important. Si Nivelles fait bien partie des sept chefs-villes du Brabant, la manière dont sa quote-part est calculée montre que nous sommes en présence d'une ville plutôt modeste.

La mobilisation des milices et des hommes d'armes

À la fin du Moyen Âge, les obligations militaires, tant des vassaux que de l'ensemble de la population, sont précisément fixées³⁸. Puisque c'est le comte de Flandre qui déclare la guerre au Brabant, Wenceslas mène une guerre défensive (*defensio terrae, deffencion de le terre* ou *lantwere*). Dès lors, contrairement aux expéditions offensives telles que l'*ost* ou la *chevauchée*, tous les hommes valides doivent participer aux opérations militaires³⁹.

Les chroniques, sans entrer dans le détail, mentionnent cette mobilisation générale de la noblesse et des villes, appelées à se rassembler à Bruxelles :

*Ende hi [le comte de Flandre] maecte een grote heyrvaert op Brabant, dwelc hertoge Wencelijn vernemende, so ontboot hi oeck sijn edel ende sijn steden van Brabant, die hem bereyden te Bruesel weert te comene.*⁴⁰

Dès lors, nul doute qu'une partie de la population nivelloise prit les armes. Il ne s'agit pas ici des serments de tireurs, archers ou arbalétriers, car aucun de ceux-ci n'était constitué avant l'extrême fin du XIV^e siècle⁴¹. Il devait s'agir de membres des métiers et d'autres citoyens nivellois rassemblés afin de former une milice.

Comment cette milice fut-elle rassemblée ? L'abbesse a sans doute reçu des lettres similaires à celles qui furent envoyées par Wenceslas le 27 février 1366. Dans celles-ci, le duc ordonnait à l'abbesse d'appeler ses sujets par son de cloche dès qu'elle en serait requise par le bailli de Nivelles ou par le porteur des présentes lettres, afin de leur commander de se rendre auprès de lui dans les environs de Bois-le-Duc :

³⁶ A.G.R., Mss Div. 5/C, f° 30 ; A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes... Troisième partie*, II, p. 59, n° 7197.

³⁷ Acte du 4 juillet 1358 édité dans J. BUISSET et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Cartulaire de Nivelles", p. 161-162.

³⁸ S. BOFFA, *Warfare*, p. 134-138 ; 206-215.

³⁹ S. BOFFA, *Warfare*, p. 201-202, 204-205.

⁴⁰ J. TIGELAAR, *Brabants historie ontvouwd*, chap. 45.

⁴¹ F. LE BON, "L'ancien serment ou gilde d'archers de Nivelles" ; F. LE BON, "L'ancien serment des arbalétriers de Nivelles" ; A. HANON, "Les anciennes gildes de tireurs de Nivelles".

*Comme nous ayons à présent à faire de nos bonnes gens de notre pays es partie de Boys le Duc et pour chu faisons soyner les cloyches par tout notre pays de Brabant...*⁴²

Le compte du bailli de Nivelles indique qu'il a effectivement reçu l'ordre de "*somore les os et les gens d'armes pour chevachier en le duchet de Gelles a commandement monsieur de Braibant*"⁴³.

En 1387, 1388 et 1397, lorsque le duc de Gueldre menace à nouveau le duché, des lettres similaires sont envoyées :

Johanne, par la grâce de Dieu, ducesse de Luxembourg, de Lothier, de Brabant, de Lembourg et marquise du Saint-Empire, requérons bien adcertes à vous, nostre chière et bien amée en Dieu, l'abbesse de Nivelles, que, tantost et sans délay, vous fachiés sonner la clocke en nostre ville de Nivelles, et commander, tant que en vous est, que chascun se fasse prest et s'appareille pour sievir nostre scénescal et noz bonnes villes de Brabant, à estre avæque eulx sur les frontières de nostre pays, al yssue des trièwes estans entre le duc de Gelre et nous, pour aidier gardeir et défendre nostre pays. Et ce ne vuelliés point laissir.

*Donné à Brouxelle, soubz nostre seel appendu à ces présentes, le VI^e jour de may, l'an de grasce mil CCC quatre vins et huit.*⁴⁴

Une fois rassemblée, où cette troupe fut-elle stationnée ? Hennen van Merchtenen († ap. 1415) écrit que des troupes originaires du Roman Pays auraient dû rejoindre le reste de l'armée brabançonne à Bruxelles et les aider lors de la bataille à venir :

*Maer selke vriende die greve ryc
Hadde omtrent den brabantischen standaert,
Dat hij onder voete wart
Gheworpen, eer wals Brabant,
Ocht Haspegouwe, sy u becant,
Ocht vanden Bossche die Meijerie
Conde comen inden stride.*⁴⁵

Le contingent nivellois faisait-il partie de ces hommes ? C'est possible, mais il nous semble qu'il aurait été bien mieux employé à la défense de la ville et des frontières méridionales du duché⁴⁶. Dans ce cas, il serait resté à Nivelles. L'absence de documents ne nous permet pas de répondre à cette question. Il est néanmoins certain qu'au moment où les troupes namuroises et liégeoises attaquent le Brabant, c'est au sud de la principauté que les Nivellois étaient destinés à combattre.

Nous ne savons pas combien de Nivellois furent mobilisés par l'abbesse. Peut-être n'étaient-ils pas très nombreux puisque Wenceslas jugea utile de placer des hommes d'armes

⁴² A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes... Première partie*, p. 200, n° 2371.

⁴³ Cité dans C. KERREMANS, *Étude sur les circonscriptions judiciaires*, p. 216, n. 3.

⁴⁴ L.-P. GACHARD, "Trois lettres".

⁴⁵ Hennen van MERCHTENEN, *Cornicke van Brabant*, p. 133, v. 3406-3412, ainsi que J. TIGELAAR, *Brabants historie ontvouwd*, chap. 45.

⁴⁶ S. BOFFA, "Le rôle des fortifications".

en garnison dans la ville. Les noms de certains d'entre eux nous sont parvenus : Rasse de Celles, chevalier ; Lambert de Rochefort ; Gerlac de Montjardin, châtelain de Waremme ; Baudouin de Fontaine, seigneur de Sébourg ; Jean de Jauche, seigneur de Gommegnies ; Nicolas, seigneur de Lalaing ; Alard du Locron, écuyer ; Baudouin de Beaufort, prévôt de Binche ; Baudouin de Pottes, écuyer ; Nicolas d'Épinois, chevalier ; et Jean de Baisy. Ces personnes étaient généralement accompagnées de quelques hommes d'armes et écuyers. La garnison devait donc compter plusieurs dizaines de combattants. Leur dépenses ont été payées par l'administration nivelloise⁴⁷.

Pour clore ce sujet, signalons que nous ne partageons pas entièrement l'opinion de J. Fantysová-Matějková :

"[En juillet 1356], Bruxelles et Louvain se virent isolées : les petites villes du Brabant, qui se sentaient peu concernées par l'éventuelle cession de Malines, ne montraient aucun empressement à envoyer leurs contingents. Il ne restait plus qu'à aller demander du secours auprès des royaumes voisins, en France ou en Angleterre."⁴⁸

Il est probable que la majorité des villes brabançonnaises n'aient pas été heureuses de se retrouver en guerre. Cependant, les obligations militaires des villes étaient clairement fixées et les officiers locaux chargés de la mobilisation et de la conduite des troupes connaissaient leur métier. La corruption et le rachat du service contre une somme d'argent étaient bien plus néfastes au rassemblement des hommes que le manque d'intérêt⁴⁹. Si le duc de Brabant engage des mercenaires, ce n'est pas en raison du manque d'enthousiasme des villes, c'est plutôt parce que les effectifs qu'elles fournissent sont bien maigres comparés à ceux des villes ennemies. En Brabant, le nombre d'hommes rassemblés par les grandes villes se compte en quelques centaines, alors qu'en Flandre, il s'élève parfois à plusieurs milliers. La ville de Gand, par exemple, pouvait réunir une troupe de près de 7.500 hommes au milieu du XIV^e siècle⁵⁰. Le duc de Brabant a sans doute rêvé de disposer d'un tel nombre d'hommes.

La corvée de charroi

En temps de guerre, les hommes ne sont pas les seuls à être mis à contribution. Les animaux et le matériel sont tout aussi importants. À cette fin, le duc fait appel aux institutions ecclésiastiques. Celles-ci, souvent grandes propriétaires foncières, disposent de chariots et de chevaux de trait. En temps de paix, ces moyens de transport peuvent être réquisitionnés afin de faciliter l'exploitation du domaine princier : il s'agit des corvées ordinaires. En temps de guerre, ils doivent transporter des hommes, des vivres ou tout matériel nécessaire à l'armée : ce sont les corvées extraordinaires⁵¹.

⁴⁷ A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes... Première partie*, II, p. 319-320, n° 955 ; p. 328, n° 971 ; p. 329-330, n° 973 ; p. 331, n° 976 ; p. 334, n° 981 ; p. 334, n° 982 ; p. 335, n° 984 ; 344, n° 997, p. 366, n° 1039.

⁴⁸ J. FANTYSOVÁ-MATĚJKOVÁ, *Wenceslas de Bohême*, p. 168.

⁴⁹ J. BOLSÉE, *La grande enquête* ; S. BOFFA, *Warfare*, p. 223-224.

⁵⁰ S. BOFFA, *Warfare*, p. 226-227 ; A. VAN WERVEKE, *Gentse Stads- en Baljuwsrekening*, p. 362-363 ; J.F. VERBRUGGEN, "Vlaamse gemeentelegers", p. 377-378.

⁵¹ Pour tout ce qui suit, voir P. GORISSEN, "De karweien" ; S. BOFFA, *Warfare*, p. 183-185 ; M. DEPRETER, "Guerre, charroi et corvées" (qui me complète et me corrige).

Les corvées de charroi, une lourde charge pour les institutions religieuses, ont été réglementées dès le début du XIV^e siècle. En 1338, le nombre total de corvées dues par l'ensemble des abbayes et prieurés brabançons est fixé à 1.605. Toutefois, ce chiffre ne concerne que les corvées ordinaires ; en temps de guerre, le duc peut toujours recourir librement à ce service, sans doute de manière illimitée dans le temps :

*Salvo semper nobis nostrisque heredibus et successoribus coruweias recipere consuetas in expeditionibus nostris et cavalcaturis publicis, cum nos aut successores nostros guerram apertam habere contigerit sine dolo, qua vulgultter guerre ouvierte nuncupantur.*⁵²

Puisque l'abbaye de Nivelles était devenue un chapitre de chanoines et de chanoinesses, elle ne devait plus fournir de matériel à l'armée ducale. Il n'en allait pas de même pour toutes les institutions religieuses de la région. En 1356, le maître des corvées de Brabant (*wagenmeester van Brabant*) dressa une liste des corvées de charroi coutumièrement exigées par le duc en temps de guerre. Nous y relevons la présence de cent trente chariots (*wagens*), de trois charrettes (*karren*) et de vingt-trois à vingt-huit chevaux de bât (*lastpaarden*), dont certains sont fournis par des établissements proches de Nivelles :

Item, 't hof te Orivaes [Orival], dat ene biddende ordene was van der Triniteyt, enen wagen ten resen ende ten orloghen ts'ertoghen, sonder afslach van haren ghewoenleken dienste 20 talwerdeghe corweiden jaerlijcs.

(...)

Item te Monstruel [Monstreux] ten reesen ende orloghen ts'ertoghen, sonder afslach van haren ghewoenleken dienste 20 talwerdeghe corweyden jaerlijcs.

(...)

In haer hof te Nouwen [Neuve-Cour à Lillois] enen wagen,

(...)

Item noch enen wagen te Nouwenhove van Vileer [Neuve-Cour à Sart-Dame-Avelines], die de baesiou [le bailli] van Nivele heet bi mijns heren ts'ertoghen gedoeghe,

(...)

Item te Oudenhove [Vieille-Cour à Thine] enen wagen dat bi Valiopont [Vaillonpont à Thines] steet ;

Item te Sente Jans te Nivele enen wagen ;

Item Valiopont a enen wagen ;

(...)

Item 't gasthuus van, Senter Claes van Nivele met haren uuthoven, dat buten Nivele steet, dat Monstruel [Monstreux] heet, enen wagen als men ane hem versoect ; item alse die hertoghe ghemeine orloghe heet, soe hebben de scepenen van Nivele den wagen van Senter Claes voerscreven ende de hertoghe den anderen van Monstruel ten reesen ende ten orloghen.

Item ter Ziekerliede [la léproserie de Willambroux] te Nivele dienen met enen waghene den hertoghe, als men't ane hem versoect ; item als men ghemeine orloghe ochte reesen doet ts'ertoghen, soe heet dese voerscreven wagen die leitsman [capitaine] es van Nivele.

Item 't gasthuus van den Spukere [Saint-Sépulcre] van Nivele dienen den hertoghe met 2 waghene uten hoven, item Tienes [Thines], item Balleer [Baulers] alse men ane hen versoect

⁵² Il s'agit des privilèges du 3 octobre 1312, du 24 octobre 1336 et du 22 juin 1338 édités dans J. VAN DER STRAETEN, *Het charter en de raad*, II, p. 126*-131*.

*ende ten reesen ende ten orloghe ts'ertoghen. Item de scepenen van Nivele, alse de here orloghe heet, hebben den waghen van den Spukere voerscreven opdat se enen hebben.*⁵³

Ces extraits montrent que le duc et ses officiers n'étaient pas les seuls à bénéficier des corvées de charroi. À Nivelles, l'hôpital Saint-Nicolas réservait un chariot aux échevins, tandis que la léproserie de Willambroux en mettait un à la disposition du capitaine de la ville. Rappelons également que l'abbaye de Cambron était tenue de fournir à la ville de Nivelles un chariot attelé de deux chevaux et un valet pour le conduire, chaque fois que l'on y faisait travailler aux fortifications⁵⁴. Nous ne savons malheureusement pas comment ou pourquoi la ville a pu bénéficier de ces corvées.

Pour terminer, mentionnons l'acte du 26 mars 1389. Alors que la duchesse exempte la léproserie de Willambroux d'une rente de 12 florins, elle prend le soin de lui rappeler le maintien de son obligation de fournir un chariot équipé de quatre chevaux en temps de guerre :

(...) Nostre bonne [ville] de Nivelle nous at fait remonstrer que la maison de saint laza[a]re que on dist de Wilhembrouch gissant deleis nostre dit bonne ville de Nivelle ne soloit en temps passé estre kargié fours tant seullement quant nos devantrains ou nos aviens affaire en cas de guerre et ilh convenoit que nostre dite ville de Nivelle allait hors avoec les aultres nos bonnes villes et pais de Brabant en commun ost adont convenoit ilh que la dite maison delivraist un kar astellet à quatre chevauls pour siervir le jus (?) dicelle nostre ville qui pour le temps seroit commis et pour luy servir tant que besoing luy seroit et que nostre dite ville fuist ensi hors en commun ost nostre commun pays de Brabant.

(...)

*Et volons que du remanant li dite maison en demeure quitte et paisible sauf ades que la dite maison de Wilhembrouch serat toudis tenue de siervir à un char à tous temps quant nous ou nos successeurs duc ou ducesse de brabant aurons guerre et ilh convenrat de nostre dite ville de nivelle aller hors en commun ost avec nostre commun pays, duquel char la dite maison servira les jus de nostre dite ville ensi que deseure est escript...*⁵⁵

La duchesse a bien compris que, si les corvées de charroi constituent une charge pour les institutions religieuses de Nivelles ou d'ailleurs, elles sont essentielles en temps de guerre.

La guerre dans le Brabant méridional

Les opérations militaires se déroulent principalement dans la région située entre Bruxelles et les villes flamandes de Ninove et d'Alost, ainsi que dans les environs d'Anvers. Rien n'indique que des soldats de Louis de Male se soient approchés de Nivelles. Ce n'est pas surprenant dans la mesure où cette ville ne joue aucun rôle géostratégique lors d'une attaque de la Flandre contre la capitale du Brabant.

Cela ne doit pas nous faire oublier l'assaut des Liégeois contre Hannut et Landen, ni les raids menés par les hommes du comte de Namur dans le Brabant méridional. Nous sommes

⁵³ Ce document est édité par P. GORISSEN, "De karweien".

⁵⁴ Acte du 1^{er} juillet 1358 édité dans E. PRUD'HOMME, "Le refuge de l'abbaye de Cambron, p. 314-315 ; édité dans J. BUISSERET et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Cartulaire de Nivelles", p. 172-174.

⁵⁵ J. BUISSERET et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Cartulaire de Nivelles", p. 180-181.

malheureusement très mal renseignés sur ces attaques, le témoignage des sources étant à la fois laconique et contradictoire. Concentrons-nous sur les opérations namuroises, car les hommes de l'évêque de Liège ne se sont pas aventurés profondément en territoire brabançon. Si des Nivellois y furent opposés, ce ne fut que de manière sporadique.

Guillaume I^{er} décide rapidement de se ranger du côté de Louis de Male. En effet, selon Levold von Northof, ce serait même par l'entremise du comte de Namur que l'évêque de Liège inféode la seigneurie de Malines au comte de Flandre⁵⁶.

Puis, il rassemble ses hommes d'armes. Dès le 7 mai 1356, le chevalier Tilman de Verenges et son fils Louis, qui lui sert d'écuyer, font savoir qu'ils s'engagent à servir le comte de Namur contre Wenceslas, comte de Luxembourg, avec huit compagnons⁵⁷.

Pourtant, Guillaume I^{er}, pour des raisons que nous ignorons, ne passe pas immédiatement à l'attaque. Il attend peut-être que le comte de Flandre engage les hostilités, ou bien il préfère renforcer sa position en s'assurant le concours de l'évêque de Liège. C'est chose faite le 17 août. À cette date, Guillaume I^{er} promet à Englebert de la Marck de l'aider durant la guerre contre Wenceslas, car ce dernier porte atteinte aux droits de l'Église et du pays de l'évêque. Il reproche en outre au duc de Brabant de contester au comte de Flandre ses droits sur la seigneurie de Malines, mouvant de l'évêché de Liège⁵⁸. Paul de Croonendaël présente ainsi cet épisode dans son ancienne histoire du comté de Namur :

*Et combien que, en l'an [MCCC]XLV, il tint le parti du duc Vincelaus, comme ay dict, toutesfois, en l'an LVI, en la guerre que ledict évesque et Loys, conte de Flandres, avoient contre ledict ducq de Brabant, comme empeschant la haulteur et jurisdiction spirituele et temporele, privilèges et ancien usaige dudict évesque, de son esglise et de ses pays, et audict conte la joyssance de la ville de Malines, ainsi disent aucunes chartres, ledict Guillaume s'alia audict évesque par lettres en date le 17^e d'Aoust audict an, voires devant tint le parti dudict de Flandres si avant, qu'il bouttit le feu au lieu dict Adorp, en Brabant.*⁵⁹

Le 18 août, Guillaume I^{er} ordonne à ses hommes de pénétrer en Brabant :

*Comes autem Namurcensis post octavas sancti Laurencii intravit Brabanciam circa Gemblacum et circa Pierveirs et multas villas combussit.*⁶⁰

Mais dès le 23 août, le comte de Flandre, pensant s'être rendu maître du Brabant, demande à ses alliés liégeois et namurois d'arrêter leurs attaques⁶¹. Cette suspension d'armes dure peut-être jusqu'en octobre 1356, moment où Jeanne et Wenceslas peuvent prétendre avoir repris le contrôle de leur principauté. Le duc de Brabant passe alors à l'offensive et entre dans le Namurois :

⁵⁶ "Mediante tractatu comitis Namurcensis" (Levold von NORTHOF, *Die Chronik*, p. 89-90. Voir aussi Jean LE BEL, *Chronique*, I, p. 235).

⁵⁷ C. PIOT, *Inventaire des chartes*, p. 236, n° 804.

⁵⁸ C. PIOT, *Inventaire des chartes*, p. 237, n° 806.

⁵⁹ P. DE CROONENDAEL, *Cronique*, II, p. 553. Le chroniqueur parle du village d'Orp.

⁶⁰ Levold von NORTHOF, *Die Chronik*, p. 91.

⁶¹ Levold von NORTHOF, *Die Chronik*, p. 91.

À en juger par ce début, tout sembloit désespéré pour le Duc. Cependant il reconquit son pays presque aussi vite qu'il l'avoit perdu. À la fin de la campagne le comte de Flandre n'y tenoit plus une place. Venceslas encouragé par cet heureux succès, n'en demeura pas là. Il entra sur les terres du comte de Namur, où il brûla Thine, Waseige, Branchon, & fit trembler jusqu'à la capitale.⁶²

Les chroniqueurs offrent pourtant des images contrastées de cette guerre. Jean le Bel évoque longuement la victoire namuroise près de Boneffe :

En celluy temps avint au mareschal [de l'évêque de Liège] et à aucuns de ses gens et du conte de Namur une belle aventure, car aucuns des Brabanchons issirent hors de leurs garnisons à pié et à cheval et voulurent ardoir et porter dommage sur les gens dudit conte, et y avoit grand nombre de gens sur quoy se confioient. Le dessus dit mareschal, messire Bureau de Jupleu et les compaignons qui estoient avecques luy en la garneson de Boneffe issirent hors sur les champs et ouïrent le hahay, et combien qu'ilz eussent poy de gens envers les Brabanchons, ilz chevaucherrent avant tant qu'ilz veirent leurs anemis, et combien qu'il fust durement tart sur l'avesprié, ilz leur coururent sus baudement, et les desconfirent, et en prirent à leur volenté tant que le conte de Namur y reprint bien ses despens, et les compaignons tous y gaagnerrent assez.⁶³

Tandis que Levold von Northof mentionne une chevauchée dévastatrice menée par les Brabançons le 24 octobre :

Item eodem anno LVI^o crastino sancti Severini ducissa Brabancie cum magna gente, cum comite de Monte, cum comite de Marka et multis aliis comitibus et nobilibus intravit terram comitis Namurcensis et multas villas ibidem combussit.⁶⁴

Et Emond de Dynter évoque une opération similaire menée vers le 25 novembre :

Anno Domini M^o CCC^o LVI^o, circa festum Sancte Katherine, comites de Loen et de Monte cum Brabantinensibus invaserunt comitem Namurcensem, terram suam ubique rapinis et incendiis devastantes.⁶⁵

Est-ce cela qui force Guillaume I^{er} à négocier, ou simplement l'arrivée de l'hiver ? Toujours est-il qu'une trêve s'instaure le 26 novembre, une suspension d'armes qui doit durer jusqu'au treizième jour après Noël⁶⁶. La guerre reprend bien au début de l'année 1357⁶⁷. Rapidement, cependant, la paix est conclue. Le 6 février, le comte de Namur s'engage, en présence de l'empereur, à ne plus porter la guerre en Brabant, sauf dans le cas où ses obligations

⁶² J.-B. DE MARNE, *Histoire du comté de Namur*, p. 383-384.

⁶³ Jean LE BEL, *Chronique*, I, p. 238.

⁶⁴ Levold von NORTHOF, *Die Chronik*, p. 92.

⁶⁵ Emond DE DYNTER, *Chronica nobilissimorum*, p. 29.

⁶⁶ C. PIOT, *Inventaire des chartes*, p. 238-239, n° 813 ; F.-X. WURTH-PAQUET, *Table... Wenceslas*, p. 42, n° 164 et 165.

⁶⁷ Jean LE BEL, *Chronique*, I, p. 240.

de vassal à l'égard du comte de Flandre lui en feraient un devoir. Dans ce cas, il limitera ses forces à cent hommes d'armes, dont quarante au maximum seront namurois⁶⁸.

Le lecteur nous pardonnera de nous être attardés sur ce théâtre d'opérations. Il nous a semblé important de présenter ces événements, car ils n'ont jamais fait l'objet d'une analyse approfondie⁶⁹. Plus important encore, les chartes de Brabant en témoignent : c'est lors de ces opérations que les miliciens et les troupes placées en garnison à Nivelles ont été engagés.

La ville de Nivelles a-t-elle fait l'objet d'un siège ?

Maintenant que le cadre des opérations militaires qui se sont déroulées dans le Brabant méridional a été posé, nous pouvons aborder une question épineuse : la ville de Nivelles a-t-elle fait l'objet d'un siège lors de cette guerre ? Le témoignage des sources anciennes n'étant pas clair à ce sujet, le jugement des historiens diverge.

Oublions d'emblée la chronique locale, le *Maemorial*, qui ne commence qu'à l'année 1418⁷⁰. L'ensemble des sources narratives brabançonnaises ainsi que la majorité des chroniques flamandes, liégeoises ou namuroises ne sont guère plus utiles, puisqu'elles ignorent le destin de Nivelles. Quelques textes méritent cependant toute notre attention. À commencer par Jean le Bel, qui mentionne brièvement cette ville lorsqu'il s'attarde sur les ravages causés par les troupes du comte de Namur :

*Aussy avoit le conte de Namur ars grandement entour Nivelles, Gemblous et Jodoigne.*⁷¹

Un témoignage similaire apparaît dans la chronique de Corneille de Zantfliet :

*Interea comes Namurcensis in favorem comitis Flandriae sui confanguinei propinqui, fines Brabantiae circa Nivellam & Geldoniam graviter igne & gladio affligebat...*⁷²

Enfin, une continuation des *Annales de Floreffe* affirme que les villes de Gembloux et de Nivelles furent capturées par le comte de Namur en 1356 :

*Et comes Namurcensis in auxilio suo [au comte de Flandre] cepit Nivellam et combussit Perewis et cepit Gemblacum...*⁷³

Les sources historiques sont donc maigres et peu concluantes. Pourtant, quelques historiens n'hésitent pas à évoquer une attaque contre Nivelles, voire un siège de cette ville. Ainsi, au milieu du XIX^e siècle, F. Lemaire mentionne les "dégâts que les Flamands avaient

⁶⁸ Acte édité dans J. BERTHOLET, *Histoire*, VII, preuve, p. XX-XXII. J. Balon se trompe lorsqu'il présente une liste d'une quarantaine de vassaux étrangers devant servir le comte à cette occasion. Nous y trouvons plusieurs Brabançons dont Jean de Leefdale ou Gérard, sire de Vorselaar, et il est peu probable que ceux-ci prennent les armes contre le duc et la duchesse de Brabant (J. BALON, "L'organisation", p. 35-36).

⁶⁹ Ils sont ignorés par J. Balon.

⁷⁰ M. COLLET, "Un manuscrit nivellois".

⁷¹ Jean LE BEL, *Chronique*, I, p. 235.

⁷² Corneille de ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 263.

⁷³ *Annales Floreffenses*, p. 629. Les *Annales Fossenses* parlent aussi de la capture de la ville de Gembloux, mais ne disent mot sur Nivelles (*Annales Fossenses*, p. 34).

causés à ses fortifications [de Nivelles]"⁷⁴. Au même moment, A. Wauters écrit simplement que "Nivelles fut prise par le comte de Flandre"⁷⁵. Mais, quelques décennies plus tard, F. Lebon donne le récit suivant :

"En 1355, le Duc de Brabant Jean III mourut, après un règne de quarante-trois ans, laissant le Comté de Flandre à sa fille Jeanne, épouse de Wenceslas de Luxembourg. Louis de Maele éleva, du chef de sa femme, sœur cadette de Jeanne, des prétentions sur une partie du Duché. La guerre surgit de ces contestations, et deux peuples de même race, unis par la pratique des mêmes lois, se rencontrèrent sur le champ de bataille (1356). La victoire se montra contraire aux Brabançons et les Flamands victorieux entrèrent dans Bruxelles, le 21 août. Les troupes, continuant leurs succès, prirent la plupart des villes du Brabant. Nivelles fut assiégée à son tour.

Notre ville, qui n'était défendue que par ses habitants, opposa une résistance vigoureuse à l'armée flamande, et ne se rendit qu'après que les assiégeants eurent fait une large brèche à ses remparts. Leur triomphe ne fut pas de longue durée et Nivelles fut bientôt reprise par Wenceslas, son légitime souverain. Ce ne fut qu'en 1366 que notre cité fut autorisée, par l'Empereur d'Allemagne et le Duc de Brabant, à réparer les dégâts que les Flamands avaient faits à nos fortifications."⁷⁶

Malheureusement, cet historien amateur, comme c'est trop souvent le cas, ne mentionne aucune de ses sources. Où a-t-il puisé ces informations ? Peut-être dans une imagination trop fertile. Pourtant, bien que ce témoignage ne soit pas historiquement fondé, l'idée d'un siège ou d'une capture de Nivelles par les Namurois ou les Flamands a été acceptée par plusieurs auteurs, dont H. Laurent et F. Quicke⁷⁷, P. Collet⁷⁸, B. Delanne⁷⁹, V.-G. Martigny⁸⁰ ou H. Van Werveke⁸¹.

Si Nivelles avait été assiégée ou capturée par une armée ennemie, nous aurions été témoins d'un fait d'armes majeur dans ce conflit, puisque l'ensemble des villes brabançonnaises qui se sont soumises n'ont opposé aucune résistance. Le silence des sources à ce sujet serait difficilement compréhensible. Toutefois, un tel argument n'est évidemment pas suffisant. Les faits ne plaident cependant pas en faveur d'un siège. Lors des premières attaques contre le Brabant méridional, les hommes du comte de Namur semblent n'être en opérations que du 18 au 23 août 1356. Il s'agit là d'une période bien courte pour atteindre Nivelles, investir la place et la soumettre. Les chroniques suggèrent plutôt une guerre de "chevauchées", c'est-à-dire de raids et de pillages du domaine ennemi, qu'une invasion en bonne et due forme du duché.

⁷⁴ F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 113.

⁷⁵ J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 37.

⁷⁶ F. LEBON, "Nivelles, ses fortifications", p. 313, 330-331.

⁷⁷ "À Nivelles même la résistance fut rude ; mais la ville fut prise et occupée ensuite par une garnison flamande" (H. LAURENT et F. QUICKE, "La guerre de la succession", p. 99).

⁷⁸ "En 1356, elle fut enlevée par Louis de Maele et reprise par Wenceslas de Luxembourg, lors de la guerre entre la Flandre et le Brabant" (P. COLLET, *Nivelles*, p. 20).

⁷⁹ "Nivelles fut prise par le comte de Namur, allié du comte de Flandre, puis reprise par Wenceslas. Ses remparts avaient sans doute souffert des combats puisque la ville dut y faire travailler en 1358" (B. DELANNE, *Histoire*, p. 360).

⁸⁰ "Nivelles connut encore bien des sièges ou des assauts : en 1355 (sic), par les hommes de Louis de Maele, comte de Flandre..." (V.G. MARTINY, "A propos de la restauration", p. 115).

⁸¹ "*Voorts onderwierpen zich nog de steden van het Oosten en het Zuiden van Brabant, Nijvel eerst na krachtige tegenstand*" (H. WERVEKE, "De Brabantse Successieoorlog", p. 172).

Nous ne pouvons pas non plus placer ce siège au moment où les opérations militaires contre le Namurois reprennent, c'est-à-dire après la fin du mois d'octobre, car plus aucune ville de la principauté ne tombe aux mains de l'ennemi. Ce sont même les troupes brabançonnnes qui portent la guerre chez leur voisin.

Retenons donc que le Brabant méridional a bien été attaqué par des troupes liégeoises et namuroises. Si les premières se sont limitées à la zone orientale de la principauté, les hommes du comte de Namur se sont peut-être approchés de Nivelles⁸². C'est tout ce que nous pouvons affirmer avec certitude.

Nivelles s'est-elle soumise au comte de Flandre ?

Nivelles n'a pas été assiégée, soit, mais a-t-elle reconnu le comte de Flandre comme son seigneur légitime après la défaite de Scheut ? Oui, nous savons que tel fut bien le cas. Et pourtant, le 8 mars 1355, les représentants des principales villes et franchises du duché de Brabant s'étaient engagés à rester unis et à ne reconnaître, après le décès du duc, qu'une seule et unique personne comme souverain de tous ses États :

*Commoingemeesters, scepenen ende rade van der stad van Loeven, scepenen ende raed van den goeden steden van Bruessel, van Antwerpen, van tsHertoghenbossche, van Thienen, van Nyvele, ende van Leuwe, vore ons ende voor alle dandere smale steden ende vryheiden van den lande van Brabant, ende in den name van hen die hier niet ghenoeft en sijn, scepenen ende raed van Tricht, van Lymborch, van Dalem, van Roede, van Kerpen, van Wassenberghe, van Spremont, van Liere, van Herentals, van Turnhout, van Geldenaken, Hannuyt, Geneppe, Landen, Dormale, Halen, Diest, Aerschot, Sichne, Bergen opten Zoem, Steenberghen, Breda, Hoesden, Grave, Helmont, Eyndoven, Sente Oeden-Rode, Oirle, Eersel, Oesterwijck, Waelwijck, Vilvorden, der Vueren, Overysche, Assche, Merchtene, ende van der Capellen opten Bossche.*⁸³

Dans l'esprit du duc, sa fille aînée Jeanne, conjointement avec son époux Wenceslas, est appelée à gouverner le Brabant. Si, à la mort de Jean III, le couple effectue bien sa Joyeuse Entrée, la défaite de Scheut change la donne. Selon la continuation des *Brabantsche Yeesten*, dès le lendemain de la bataille (18 août), le comte de Flandre établit son autorité à Bruxelles, puis se rend à Louvain. En chemin, il obtient la reddition de Tervuren. Une fois Louvain soumise, il retourne en Flandre⁸⁴.

Nous n'avons aucune information détaillée sur la soumission du reste du Brabant. Nous savons cependant qu'en quelques jours, entre le 22 et le 26 août, les principales localités brabançonnnes reconnaissent Louis de Male comme seigneur légitime : Louvain, Bruxelles,

⁸² Notons l'utilisation de "entour" et "circa" chez Jean le Bel de Corneille de Zantfliet, cités précédemment. Les destructions ont donc lieu dans la région de Nivelles, mais pas dans la ville.

⁸³ Acte édité dans Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 473-474, n° X. Voir à ce sujet G. BOLAND, "Un siècle d'alliance interurbaines".

⁸⁴ Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, chap. XV ; Emond DE DYNTER, *Chronica nobilissimorum*, III, chap. V, p. 27.

Anvers, Tirlemont, Léau, Halen, Lierre, Vilvorde et le pays de Grimbergen⁸⁵. Parmi les grandes villes brabançonnnes, seules Maastricht et Bois-le-Duc restent fidèles au duc et à la duchesse. Cela apparaît dans une lettre du comte de Flandre qui somme plusieurs localités de venir lui rendre hommage. Il s'agit de *Shertoghenbussche, Heusdine borch ende stat, te Grave, Maestricht, Lemborch ende stat, Dalem, Wassemberch, Roden, Sprimont, Carpen*⁸⁶. C'est naturellement leur position en marge de la principauté qui permet à ces localités de ne pas craindre l'ennemi flamand et qui explique leur attitude rebelle⁸⁷.

Et Nivelles dans tout cela ? Nous n'avons retrouvé aucun document attestant sa sujétion. Pourtant, tant les chroniqueurs que les premiers historiens insistent sur une soumission de l'ensemble des villes brabançonnnes, à l'exception de Bois-le-Duc. Corneille de Zantfliet, par exemple, évoque ainsi ces événements :

*Tandem Bruxellenses in arto positi, excluso duce, comitem Flandriae in suum dominum susceperunt, portas suas illi reserantes, ac fidelitatis juramentum praestantes eidem ; & subsequenter singula oppida Brabantiae comiti se submiserunt, excepto oppido cui vocabulum est Buscum-ducis ; cujus cives a fidelitate, quam duci fecerant, nullis modis aut promissis poterant avelli.*⁸⁸

Plus tard, Christophe Butkens choisit d'inclure Nivelles :

*Le comte de Flandre incontinent après la victoire entra à Bruxelles (...) lendemain (...) alla à ter Vueren & de là à Lovain, où les portes lui furent ouvertes, comme aussi à Thillemont, Nivelle, Leeuwe & autres places, & partout fut reconnu pour duc de Brabant recevant en ceste qualité les hommages & fidélités de ses nouveaux subjects.*⁸⁹

Tout comme Honoré-François Tricot, dans un chapitre intitulé *Prise de Nivelles par le comte de Flandre* :

*Le comte de Flandre vint se camper près de Bruxelles, et battit les Brabançons. De là, il se rendit maître de Bruxelles, de Louvain, de Tirlemont, de Nivelles et d'autres endroits, et retourna triomphant dans la Flandre.*⁹⁰

Enfin, J. Fréron propose une explication qui n'est pas dénuée d'intérêt :

"La cité de S^{te} Gertrude s'empessa, à l'instar des autres villes, de prêter hommage au prétendant. Elle était d'autant plus disposée à lui promettre *les fidélités* d'usage, que son Évêque, Engelbert de Liège, avait pris fait et cause pour lui."⁹¹

⁸⁵ Voir les nombreux documents publiés dans le *codex diplomaticus* de l'édition des *Brabantsche Yeeften*. Notons aussi l'absence de Nivelles dans l'acte du 14 octobre 1356 (Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeeften*, II, p. 317-318, n° XLVII).

⁸⁶ Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeeften*, II, p. 514-515, n° XLIV.

⁸⁷ Ces localités se trouvent en Toxandrie, dans le duché de Limbourg et dans les terres d'Outre-Meuse.

⁸⁸ Corneille de ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 263.

⁸⁹ C. BUTKENS, *Trophées*, I, p. 470.

⁹⁰ H.-F.-J. TRICOT, *Histoire chronologique*. I, p. 429-430.

⁹¹ J. FRÉRON, *Histoire du Chapitre*, p. 136-137.

Bien que nous ne disposions d'aucune information sur le moment et la manière dont Louis de Male entra en possession de Nivelles, il ne fait cependant aucun doute que la ville est bien passée sous le contrôle du comte de Flandre. Une disposition du traité d'Ath, nous le verrons, le prouve amplement. Le *Breve Chronicon clerici anonymi* nous indique peut-être comment la ville s'est soumise. Après la déroute de Scheut, le magistrat de Bruxelles aurait promis d'être fidèle au comte de Flandre. Pour garantir cette promesse, il lui donna cent otages : chacun des sept lignages bruxellois devait en fournir dix et le reste de la communauté, trente⁹². Les autres localités auraient agi de même avec un nombre d'otages moindre :

*Similiter faciebant illi de Vilvoerde, dantes obsides XXX, ac etiam illi de Gremberges ; et in brevi tempore posthec Lovanienses, Machlinienses et Antwerpienses, cetereque ville campestris et populares, receperunt comitem Flandrie, tanquam dominum immediatum, jurantes ei, obsidibus datis pro comitis voluntate.*⁹³

Jean le Bel nomme même Nivelles dans ce processus :

*Le conte de Flandres s'acorda à ceulx de Bruxelles et rechut leur promesse, feaulté et hommage, et bien XL bourgeois souffisans, demourans en hostage pour tenir leur convenance, et puis entra à Bruxelles à grand feste. Tout ainsy firent ceulx de Louvaing, aprez ceulx de Aentwers, aprez ceulx de Nivelles et ceulx de Tillemont, et tous les aultres bonnes villes, fors le Bos le Duc que ne vout acorder à celle besongne. Quant le conte de Flandres eut pris toutes ses feaultés et hostages de poursuivre toutes ces convenances, il mist ses gens et ses garnisons par toute ses villes.*⁹⁴

Ces otages seront rapidement libérés, probablement à la fin août :

*Apres, il manda ung certain jour à tout ses chevaliers et escuiers du pays à Coteberghe, et tout le commun du pays par devant tous les conseilliers des bonnes villes de Flandres et de Brabant, et requist à chevaliers et escuiers que chascun vouldist luy faire feaulté et le commun du pays ausy, ainsy que avoient fait les bonnes villes et les conseilliers qui, là ausy, le requierent. Quant ilz furent conseilliez et ilz veirent les consaulx des bonnes villes, qui là estoient, le voloient, l'ung à dolent cuer, l'autre à joyeux, chascun l'acorda. Quant ces besongnes furent faictes ainsy que dit est, le conte de Flandres prist ses lettres et rendi les ostages, de quoy il fut très mal conseillé, car quant les bonnes villes eurent leurs hostages, elles se recommencerent à raviser et repentir de ce que si legierement avoient rendu le pays au conte de Flandres et renvoyé le duc Wincelin qu'ilz avoient priz à seigneur.*⁹⁵

⁹² *Breve chronicon*, p. 30. Jean le Bel parle aussi d'otages remis au comte de Flandre : Les bourgeois de Bruxelles promirent qu'ilz le [le comte] tendroient à seigneur contre tous et luy donneroient bonnes lettres et bons hostages, et vouloient qu'il s'appellast duc de Brabant (Jean LE BEL, *Chronique*, I, p. 232).

⁹³ *Breve chronicon*, p. 30.

⁹⁴ Jean LE BEL, *Chronique*, I, p. 232-233.

⁹⁵ Jean LE BEL, *Chronique*, I, p. 233. Voir aussi les nombreux documents édités dans le *codex diplomaticus* qui accompagne l'édition des *Brabantsche Yeesten*.

Enfin, quelques rares chroniqueurs affirment que le comte de Flandre effectua une visite dans plusieurs villes du duché :

*Ende hi voer daernaer te Lovene, te Bruecele, te Andwerpen, ende in andren steden, daer hem al tcommun ontvinghen als here, hulden, ende zwoeren, ende manne, groot ende cleene, manscap daden van den lande, eene grote quantiteit.*⁹⁶

Nivelles figurait-elle parmi celles-ci ? Certains historiens l'ont affirmé⁹⁷. Nous préférons suivre le témoignage de la continuation des *Brabantsche Yeesten* qui raconte comment le comte de Flandre quitta précipitamment le Brabant après avoir visité Bruxelles, Tervuren et Louvain⁹⁸. En effet, Nivelles ne nous semble pas suffisamment importante pour justifier que le comte entreprenne un tel déplacement. Louis de Male est bien plus intéressé par Bruxelles et Louvain, les deux capitales, ainsi que par Malines et Anvers, deux centres économiques importants.

La résistance de l'abbesse de Nivelles

Mathilde de Leeuwenberg, abbesse de Nivelles (r. 1351-1379)⁹⁹, n'est pas mentionnée dans le document qui marque l'adhésion des nobles du pays de Brabant à la déclaration d'union du 17 mai 1355¹⁰⁰. La suite de l'histoire laisse cependant penser qu'elle partageait la volonté de Jean III de garder le Brabant sous l'autorité d'un seul seigneur.

Après la déroute de Scheut, plusieurs nobles reconnaissent Louis de Male comme seigneur légitime. Certains entrent cependant en résistance. Il s'agit tout d'abord d'une résistance passive, ce qui contraint le comte de Flandre à les sommer de venir lui rendre hommage (27 août 1356). Parmi les seigneurs du Roman pays de Brabant qui font la sourde oreille, nous trouvons :

"Le seigneur d'Agimont, le seigneur de Rèves, le seigneur de Marbais, le seigneur de Trazegnies ; le seigneur de Braine, Jean de Walcourt, le seigneur de Farciennes, le seigneur de Melin et Jean, son fils, Godefroid de le Haye, Jacques de Repeumont, le seigneur de Bornival, Aubert de La Houssière, Gilbert de Grez, Gilles d'Ittre, Regnier de Faucuwez, Regnier Cache, Arnould de Molembais, Thierry d'Orbais, Gauthier de Jodoigne, de Familleureux, Jean Magherman, le seigneur de Glimes, Jean Germeel, Pierre de Blehen, Guillaume de Thorembisoul, le seigneur de Wavre, Gérard du Trieu, Jean de La Houssière, Guillaume de Bertinchamp, Alard de Rèves, Eustache de Marbais, le seigneur de Gossoncourt, Arnould de Rognee et Jean de Le Haye"¹⁰¹.

⁹⁶ Témoignage de Sohier de le Beke (Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 418).

⁹⁷ Par exemple, J. FRÉSON, *Histoire du Chapitre*, p. 136.

⁹⁸ Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, chap. XIII et XV.

⁹⁹ J.-J. HOEBANX, "Abbaye de Nivelles", p. 292-293.

¹⁰⁰ A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes... Première partie*, II, p. 277-281, n° 893 ; édition partielle dans Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 475, n° XI.

¹⁰¹ Voir le texte original dans Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 506-508, n° XLI.

Certains, plus courageux, n'hésitent pas à écrire directement au comte de Flandre pour affirmer leur attachement à Jeanne et Wenceslas¹⁰². Mais tous les Brabançons ne sont pas aussi fidèles. Bien plus nombreux sont ceux qui rendent hommage au comte. Parmi ceux-ci, notons-le, figure l'abbé de Gembloux (*de abt van Gemblous*)¹⁰³. L'abbesse Mathilde de Leeuwenberg ne se montre pas aussi lâche. Si son nom n'apparaît pas dans les documents que nous venons de mentionner, nous voyons Louis de Male ordonner, le 4 octobre 1356, au bailli du Roman Pays de Brabant de confisquer les biens de l'abbesse :

*Item, samblables lettres au bailliu du Romain Pays, pour arrester les biens le seigneur de Moreaumés, le sénéscal de Haynnau, le seigneur de Marbays, le seigneur de Pereweis, le seigneur d'Agymont, le conte de Spanhem, sires de Grimberghe, l'abbesse de Nivelles.*¹⁰⁴

Mathilde de Leeuwenberg est donc restée fidèle à Jeanne et Wenceslas. Précisons que l'officier chargé de la saisie n'est pas Anselme de la Haye, qui officie pour le duc et la duchesse pendant la guerre, mais *Gille dit le Clerc d'Ittere* (d'Ittre), nommé bailli de la terre du *Walesch Brabant* par le comte de Flandre le 28 septembre 1356¹⁰⁵.

Nous ne savons pas si cet officier a obéi aux ordres de Louis de Male ni si les biens de l'abbesse ont été effectivement confisqués. Un document du 13 novembre 1356 montre cependant le comte de Flandre utiliser les biens du chapitre de Nivelles pour dédommager certains de ses fidèles¹⁰⁶.

Nous sommes heureux d'avoir découvert cet acte de résistance, car les notices biographiques consacrées à Mathilde de Leeuwenberg passent ces événements sous silence.

Le cas de Guillaume de Sadelaar

Il convient de mentionner l'action héroïque d'un certain *Willem de Zadelare* à Louvain. Bien que cet épisode ne concerne pas directement Nivelles, ce personnage est "seigneur de Sainte-Gertrude" (*eenen here van Sente Geertruden*), ce qui justifie l'intégration de cet épisode au présent récit¹⁰⁷. Alors que la population de Louvain se trouve rassemblée afin d'être contrainte de rendre hommage à Louis de Male, il rappelle avec véhémence qu'elle avait autrefois juré fidélité à Jeanne et à Wenceslas. Il aurait, dans ces circonstances, prononcé le discours suivant :

*Wat wildi doen, vermalendide
Liede? Gedenct u niet die tide,
Dat ghi swoert uwen rechten here,*

¹⁰² Voir les lettres publiées dans Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 510-513, n° XLII. Aucune de ces lettres ne fut envoyée par un seigneur possédant des biens dans la région de Nivelles. Voir aussi J.W.J. BURGERS et M. DAMEN, "Feudal Obligation", p. 786-787.

¹⁰³ Leurs noms se trouvent Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 508-510. L'abbé de Gembloux se soumet-il parce que son abbaye est située sous la menace directe des hommes du comte de Namur ?

¹⁰⁴ Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 515-516, n° XLV.

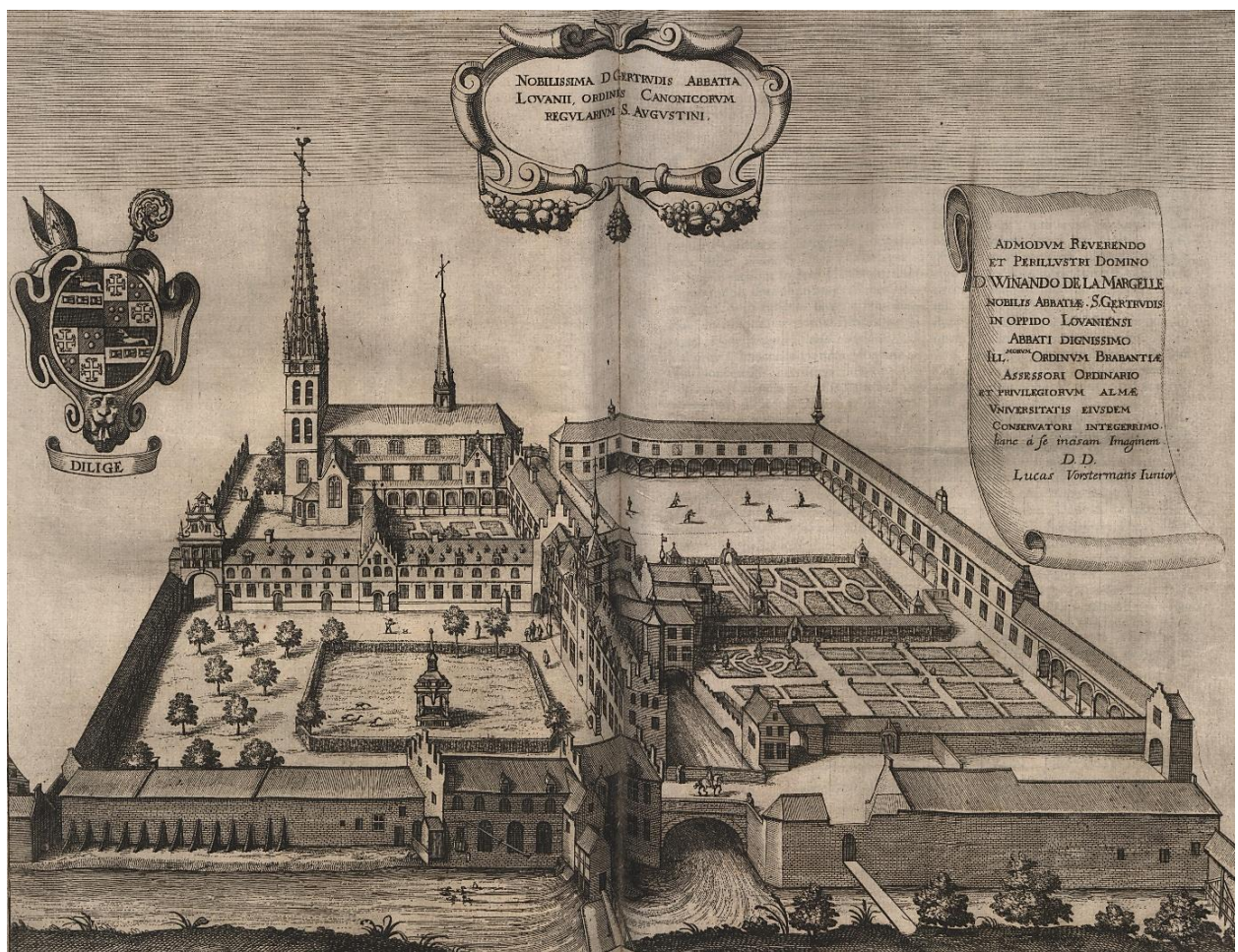
¹⁰⁵ A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes... Première partie*, II, p. 382-383, n° 1070 ; III, p. 244, n° 1704 ; Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 521.

¹⁰⁶ A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes... Deuxième partie*, II, p. 113.

¹⁰⁷ L'abbaye de Sainte-Gertrude de Louvain est un chapitre de chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Ende uwer vrouwen trouwe ende eere?
 Wildi hen nu aldus afgaen
 Ende, jegen Gode ende recht, ontfaen
 Een en anderen ongerechten heere?
 Die scande en verwindi nemmeere
 Ghi sulter sekerlijc, te waren,
 Alle qualijc mede varen,
 Ende varen in den helscen wiele,
 Beide met live ende met ziele.¹⁰⁸

Ce discours aurait profondément marqué la foule et suffisamment impressionné le comte de Flandre pour amener celui-ci à quitter précipitamment la ville. Toutefois, comme nous l'avons vu, cela n'empêcha pas Louvain de se soumettre à l'envahisseur.



III. 5 : Abbaye Sainte-Geertrude de Louvain (Antonius Sanderus, *Chorographia Sacra Brabantiae* (1659))

¹⁰⁸ Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, chap. XV.

Nivelles a-t-elle été occupée et comment s'est-elle libérée ?

Nivelles a bien prêté allégeance au comte de Flandre et ce dernier a effectivement nommé des hommes à lui dans l'administration régionale, mais, contrairement à Bruxelles, il ne semble pas y avoir installé de garnison. Aucune source ancienne ne mentionne spécifiquement une occupation de la ville par des troupes ennemies, qu'elles aient été flamandes ou namuroises. Seul Jean le Bel écrit :

*Quant le conte de Flandres eut pris toutes ses feaultés et hostages de poursuivre toutes ces convenances, il mist ses gens et ses garnisons par toutes ses villes.*¹⁰⁹

Cet extrait est bien trop général pour pouvoir servir de preuve. En outre, nous savons que le comte de Flandre ne disposait pas de suffisamment d'hommes pour s'assurer du contrôle du duché. Rien ne prouve donc que les envahisseurs aient foulé le sol de Nivelles.

Bruxelles est libérée dans la nuit du 24 octobre 1356, lorsque Everard t'Serclaes, patricien bruxellois, et quelques compagnons d'armes s'introduisent dans la capitale et y enclenchent un mouvement de révolte¹¹⁰. Ensuite, il ne faut pas plus d'une semaine pour que les autres localités brabançonnaises en fassent autant. À la fin du mois d'octobre, le duc de Brabant peut écrire à son frère que tout le duché est libéré, à l'exception de la seigneurie de Malines¹¹¹. Bien que nous n'ayons aucune information à ce sujet, c'est sans nul doute lors de la dernière semaine de ce mois que Nivelles a été "libérée". La ville se serait donc donnée à l'ennemi pour une durée d'environ trois mois, d'août à octobre 1356.

Les traités de paix et leurs conséquences

La libération du duché en octobre 1356 ne marque pas la fin de la Guerre de Succession de Brabant. Il faudra encore attendre la conclusion du traité de Maastricht (Brabant-Namur) du 6 février 1357 et du traité d'Ath (Brabant-Flandre) scellé le 4 juin 1357, pour que la paix soit définitivement de retour.

Ces deux documents règlent évidemment les problèmes qui ont mené à la guerre ainsi que d'anciens litiges concernant la souveraineté de tel ou tel lieu. Cela nous importe peu ici. Intéressons-nous aux quelques articles qui concernent directement Nivelles. Le premier porte sur la libération des prisonniers de guerre. Dans le traité de Maastricht, nous trouvons la clause :

Infuper omnes captivi, occasione guerrarum inter nos alterutrum habiturum, ab utraque parte detenti, ab hujusmodi captivitate ex nunc statim. Clerico de Yttre milite dumtaxat excepto, liberi esse debent, quos & nos pro parte nostrâ liberos dicimus & solutos, ita videlicet quod pecuniae per captivos ipsos actu solutae & quae solvi debebant, suntque solutionis earum termini jam tranfacti, illis quibus datae sunt remaneant utrobique, & quae solvendae supersunt pro elapsis terminis persolvantur; pecuniae verò promissae quarum

¹⁰⁹ Jean LE BEL, *Chronique*, I, p. 232-233.

¹¹⁰ Sur ce personnage, voir F. QUICKE, "Everard t'Serclaes" ; S. BOFFA, "Le différend entre Swerder d'Abcoude".

¹¹¹ Emond DE DYNTER, *Chronica nobilissimorum*, III, p. 29. Le premier acte de Jeanne et Wenceslas daté à Bruxelles est du 29 octobre 1356 (A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes... Première partie*, p. 309, n° 937).

*solutionis termini nondum venerunt, de caetero utrobique non debebunt exigi neque solvi, sed qui promiserunt easdem liberi habeantur.*¹¹²

Tous les prisonniers doivent être immédiatement libérés et cela, sans devoir payer de rançon. Sauf si ces rançons devaient être versées à un terme de paiement échu. Les sommes déjà versées ne pourront pas être recouvrées. Il est intéressant de relever que le Clerc d'Ittre est exclu de l'accord. Il s'agit sans aucun doute de *Gille dit le Clerc d'Ittere*, qui avait été nommé bailli du Roman Pays de Brabant par le comte de Flandre et qui avait été chargé de confisquer les biens de l'abbesse de Nivelles. Nous trouvons une clause similaire dans le traité d'Ath :

*Item, que tout prisonnier, qui pris ont esté à la cause de ces werres, tant de l'une partie comme de l'autre, qui payet n'ont leur raenchon, ou dont le jour de paiement n'est eskeus, qui sont en prison ou en recreance, soient quitté et délivré, sans riens payer ne estre poursuy de nulle raenchon, fors que leur frais raisonnablement.*¹¹³

L'ensemble des Nivellois qui auraient été capturés par les comtes de Flandre ou de Namur, et nous savons qu'il y en eut, ont donc retrouvé leur liberté à partir de juin 1357. Mais tous n'ont pas eu la chance de profiter de cette clause. Le 29 septembre 1357, Arnould le Bâtard, dit van Redingen, de Louvain, déclare que Gérard d'Osse (?) de Nivelles (*Dosse van Niuel*), qui combattait au service de la duchesse de Brabant lorsqu'il le fit prisonnier, lui a payé une rançon de deux cents vieux écus¹¹⁴. Cette reconnaissance fut sans doute exigée par Gérard, qui espérait se faire rembourser le montant de sa rançon par la duchesse, puisqu'il était tombé aux mains de l'ennemi en combattant sous ses ordres. Une pratique habituelle au bas Moyen Âge¹¹⁵.

Le second article d'intérêt concerne le comte de Flandre. Puisque les villes, dont Nivelles, ainsi qu'un certain nombre de nobles brabançons l'ont reconnu comme seigneur légitime et qu'il a pris le titre de duc de Brabant à leur prière, Louis de Male peut continuer à le porter sa vie durant :

*Nosdis cousins [Louis de Male] doit quitter lesdites bonnes villes de Brabant, les chevaliers et escuiers, de leur foy et serment que fait li ont, et anuller et rendre les lettres qui faites en furent, et ossi pour chou que par le certaine requeste, que lesdites bonnes villes et les chevaliers et escuiers de Brabant, qui juret avoient, par leur conseil et accort, nosdis cousins emprist le tittle du duc de Brabant, il li demoura, s'il li plaist, toute sa vie, pour le service qu'il doit avoir d'yaus, si que dist est.*¹¹⁶

Louis de Male l'utilisera quelquefois ; par exemple dans l'acte du 24 octobre 1358¹¹⁷ ou dans son testament du 29 janvier 1384¹¹⁸.

¹¹² J. BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique*, VII, p. XX.

¹¹³ Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 544.

¹¹⁴ A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes... Première partie*, III, p. 154-155, n° 1539.

¹¹⁵ S. BOFFA, *Warfare*, p. 194-196.

¹¹⁶ Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 544-545.

¹¹⁷ Acte édité dans G. ESPINAS et H. PIRENNE, "Additions au recueil de documents", p. 59-63.

¹¹⁸ Acte édité dans A.G.B. SCHAYES, "Testament de Mons. Loys conte de Flandres".

Le point le plus intéressant du traité d'Ath, un corollaire du précédent, est sans aucun doute le service militaire que doivent fournir quelques villes brabançonnaises, dont Nivelles, à Louis de Male, "duc de Brabant" :

Encores disons et ordenons, pour tant que les bonnes villes de Brabant et aucuns des banères¹¹⁹, chevaliers et escuiers doudit pays fissent foit, serement et hommaiges à nodit cousin de Flandres, que d'ores en avant, le vie de nodit cousin, les villes de Louvaing, de Brousselles, de Nivelles et de Thielemont le serviront, cascune ville d'une bannière à escuches de ses armes, et desous cascune bannière vint chinc hommes d'armes, sys sepmaines durant, sur le coust et le frait dou pays et desdites villes de Brabant, une fois l'an, toutes fies¹²⁰ que nodit cousin de Flandres hara ost de son pays de Flandres, encontre tous, horsmis le duc et le ducesse, no anthe, et le pays de Brabant, et entre ces quatre bannières ara deux banères et deux chevaliers, et parmi tant, nosdis cousins doit quitter lesdites bonnes villes de Brabant, les chevaliers et escuiers, de leur foy et serment que fait li ont, et anuller et rendre les lettres qui faites en furent, et ossi pour chou que par le certaine requeste, que lesdites bonnes villes et les chevaliers et escuiers de Brabant, qui juret avoient, par leur conseil et accort, nosdis cousins emprist le title du duc de Brabant, il li demoura, s'il li plaist, toute sa vie, pour le service qu'il doit avoir d'yaus, si que dist est.¹²¹

Ce point est précisé dans un second document daté du 5 juin 1357 :

Item, quant au point du serviche que les quatre villes de Brabant, nommez en la paix, si comme Louvain, Bruxelles, Tielmont et Nivelles dévoient faire à nostredit cousin de Flandres, comme duc de Brabant, nous declairons que chascune desdites villes luy fournira une bannière à eschues notables de ces armes, et sous chascune bannière vint et chincq hommes d'armes sans malengien, en la manière qu'il est contenu oudit point.¹²²

Ainsi, à l'issue du conflit, Nivelles, ayant reconnu Louis de Male comme son seigneur légitime, était tenue de le servir, sa vie durant, pendant six semaines chaque fois qu'elle en serait requise, et cela contre tous ses ennemis, à l'exception du duc et du pays de Brabant. Sous sa bannière devaient se trouver deux barons, deux chevaliers et vingt-cinq hommes d'armes, entretenus aux frais de Nivelles. Cette obligation ne passa pas inaperçue auprès des chroniqueurs flamands :

Item, Lovanium, Bruxella, Tielmon, et Nivella suis expensis, quoties ab ipso comite singulis annis requisiti fuerint, cum certa quantitate et numero armigerorum sub vexillis sibi servirent.¹²³

Un exemple similaire se rencontre dans la paix de Caster (11 juin 1376). Dans ce traité, qui réglait le différend opposant Liège au Brabant, il était stipulé que vingt hommes d'armes de Saint-Trond serviraient le duc à sa guise pendant un mois. Cette obligation avait été imposée

¹¹⁹ Banères : chevaliers bannerets.

¹²⁰ Toutes fies : toutes le fois.

¹²¹ Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 544-545.

¹²² Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 547.

¹²³ Adrian de BUDT, "Chronicon Flandriae", p. 332-333 (cit.) ; *Rymkronyk van Vlaenderen*, p. 849, v. 8927-8942.

à la ville à la suite de l'agression qu'elle avait tolérée contre Wenceslas et son escorte quelques années auparavant¹²⁴.

Il est légitime de s'interroger sur le choix des villes contraintes de servir Louis de Male. L'attitude de Bruxelles et de Louvain fut loin d'être exemplaire au cours de ce conflit ; elles trahirent même la duchesse en partageant avec le comte de Flandre les messages secrets envoyés par Jeanne¹²⁵. La sanction qui leur fut imposée n'a, dès lors, rien de surprenant. En revanche, les raisons qui conduisirent à y associer Tirlemont et Nivelles demeurent incertaines. Tout d'abord, les sources narratives évoquent rarement cette dernière ville et n'y mentionnent aucun fait susceptible de justifier une telle punition. Ensuite, le calcul de la quote-part exigée lors de la levée de l'aide extraordinaire de 1356 montre que Nivelles avait déjà perdu de son importance¹²⁶. Enfin, les documents d'archives qui nous sont parvenus indiquent que les villes de Bruxelles, Louvain, Anvers, Tirlemont, Vilvorde, Halen, Léau, Lierre et Grimbergen se soumirent à l'envahisseur¹²⁷. Nivelles n'y est pas mentionnée. Cela ne signifie pas pour autant qu'un acte similaire ait existé : comme on le sait, l'*argumentum a silentio* demeure fragile en histoire, mais ce point mérite d'être souligné. Il est donc, en l'état actuel de nos connaissances, impossible d'expliquer pourquoi ce service au comte de Flandre fut imposé à Nivelles.

Nivelles dans l'immédiate après-guerre

En 1357, afin de faire face aux dépenses engendrées par la guerre, les échevins et les jurés de Nivelles, s'appuyant sur une lettre de Jeanne et de Wenceslas, décidèrent de lever un impôt extraordinaire de six sous par muid de blé envoyé à la mouture. Cette taxe était exigible sans aucune exception dans l'ensemble de la ville et de sa banlieue. L'abbesse et le chapitre protestèrent et firent même intervenir l'official de Liège. Celui-ci rappela aux ducs qu'à Nivelles la juridiction relevait de l'abbaye, et remémora aux magistrats municipaux que toute perception de tailles ou d'accises devait recevoir l'autorisation préalable de l'abbesse ou du chapitre. Ces derniers avaient en vain enjoint aux échevins et aux rentiers de surseoir à la levée de cet impôt. L'official se borna à en exempter le clergé et menaça d'excommunication tout percepteur qui ne respecterait pas le privilège ainsi accordé à ce corps¹²⁸.

À la suite de la "libération" du duché de Brabant à la fin de 1356, les sept bonnes villes, dont Nivelles, reprennent leur rôle de cautions et de témoins des actes ducaux. Au début de l'année 1357, Nivelles apparaît dans d'importants documents traitant de la dévolution héréditaire des duchés de Brabant et de Limbourg¹²⁹ puis, le 1^{er} juin 1357, lorsque Jeanne et Wenceslas donnent mandat au comte de Hainaut et de Hollande pour négocier la paix avec Louis de Male. Dans cet acte, les seigneurs, chevaliers et villes s'engagent à garantir la stabilité

¹²⁴ F. QUICKE, *Les Pays-Bas*, p. 248-250.

¹²⁵ Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 516, n° XLVI ; p. 519, n° XLVIII ; p. 520, n° XLIX-L.

¹²⁶ Nivelles ne se place qu'en sixième et avant-dernière position, juste avant Léau (voir ci-dessus).

¹²⁷ Voir ci-dessus ainsi que les documents présents dans le *codex diplomaticus* présent dans Jan van Boendale, *De Brabantsche Yeesten*, II.

¹²⁸ J.-J. HOEBANX, *L'abbaye*, p. 258.

¹²⁹ Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeesten*, II, p. 524-529, n° LIV.

de l'accord à venir. Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont, Nivelles, Léau et Jodoigne sont alors mentionnées¹³⁰.

Ce regain de confiance n'est pas seulement dû à la puissance des villes au sein des États de Brabant. Le couple princier ne semble pas avoir tenu rigueur de la "trahison" de Nivelles. Le 26 août 1357, Jeanne et Wenceslas y approuvent la construction d'une halle, faite du consentement de l'abbesse, d'un commun accord des échevins et des bonnes gens. Ils autorisent les habitants à y établir le poids de la ville, à charge de leur payer annuellement au jour de la Noël, et à leurs successeurs au duché de Brabant à perpétuité, une redevance de quinze sous monnaie de Louvain, dont, dix pour la halle et cinq pour la balance. Cette mesure, qui doit participer à la vie commerciale de la ville, est accordée *pour les boins et aggreables services que fait ont à nous et pour ce que moult occupéz les scavons al instanche des guerres eutes entre nous, nostre pays, le conte de Flandre et son pays*¹³¹.

Quelques mois plus tard, peut-être en octobre 1357, Wenceslas y organise même un tournoi¹³². Nul doute que le rôle joué par Nivelles dans la guerre contre le comte de Namur explique ces largesses envers la ville. Tout cela concourt à expliquer notre étonnement quant à la manière dont Nivelles a été maltraitée dans la paix d'Ath.

Les travaux effectués sur l'enceinte urbaine

Après la guerre, des travaux sont effectués sur la seconde et dernière enceinte de la ville¹³³. F. Lemaire estime que des dégâts y ont été causés pendant le conflit :

"En 1366, l'empereur d'Allemagne et le duc de Brabant accordèrent à la ville de Nivelles la permission de restaurer les dégâts que les flamands avaient causés à ses fortifications."¹³⁴

B. Delanne reprend cette idée :

"Au cours de la guerre de succession qui opposa Louis de Maele et Wenceslas, après la mort de Jean III de Brabant, Nivelles fut prise par le comte de Namur, allié du comte de Flandre, puis reprise par Wenceslas. Ses remparts avaient sans doute souffert des combats puisque la ville dut y faire travailler en 1358."¹³⁵

On a effectivement travaillé aux remparts. En 1358, d'abord, lorsque la ville exige de profiter de la corvée de charroi que devait lui fournir l'abbaye de Cambron¹³⁶. Plus tard, en

¹³⁰ A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires... Deuxième partie*, II, p. 126 ; Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeeften*, II, p. 542-543, n° LXII. Voir aussi l'acte du 30 juin 1357 (A. Verkooren, *Inventaire des chartes et cartulaires... Deuxième partie*, II, p. 127).

¹³¹ A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires... Deuxième partie*, II, p. 128 ; J. BUISSET et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Cartulaire de Nivelles", p. 160 (cit.) ; M. HERBECQ et P. GODDING, "Les ordonnances", p. 48, n° 5.

¹³² Acte du 14 octobre 1357 (A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes... Première partie*, III, p. 183, n° 1593).

¹³³ S. BOFFA, "Les fortifications".

¹³⁴ F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 113.

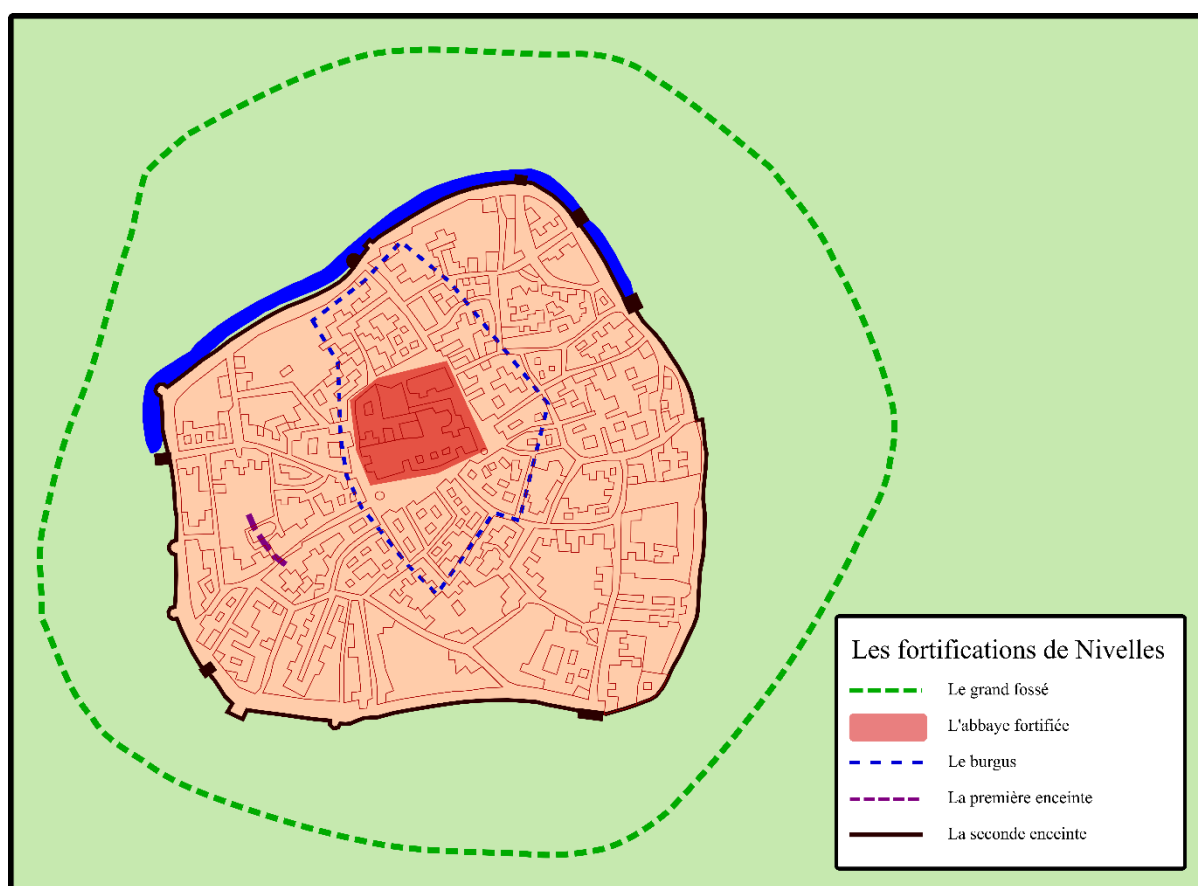
¹³⁵ B. DELANNE, *Histoire de la ville*, p. 360.

¹³⁶ Acte du 1^{er} juillet 1358 édité dans J. BUISSET et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Cartulaire de Nivelles", p. 172-174.

1366, lorsque la duchesse accorde l'autorisation d'accenser des terrains limitrophes aux fortifications jusqu'à une distance de cent pieds au-delà des fossés afin de procurer à la ville des fonds destinés à ces travaux :

*Encore avons pour nous, nos hoirs et successeurs comme dessus donneit et otriet donnons et otrions as gouverneurs delle dicte ville de Nyvelle que on appelle les quatre qui or sont et seront en temps avenir, povoir, auctoriteit et mandement special de leiver et accensir les cent pies parmy les fosseis qui sont hors des murs delle fortalece de Nyvelle et les quarante par dedens, si avant que li eskeveins delle dicte ville le savent et gardent et autrefois lont recorderit par ensi que le profit quil en aront et estraire en poront bonnement et loyaulment soit mis et convertit à la fortificacion de la dicte fortalece a plus necessaire et profitable. Et de chou devront faire bon compte et saveir en toutes ches cosez le droit de chascun sens malengien.*¹³⁷

Comme nous l'avons montré précédemment, il n'y a pas eu de siège de Nivelles et la ville ne semble pas avoir été directement attaquée par des troupes flamandes ou namuroises. L'enceinte n'a donc pas été endommagée pendant le conflit. Une autre raison incite les autorités communales à la renforcer.



III. 6 : Les fortifications successives de la ville de Nivelles (© S. Boffa)

¹³⁷ Acte du 2 mai 1366 édité dans J. BUISSERET et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Quelques chartes", p. 177-180.

La récente guerre, la chute rapide de Bruxelles –entre autres parce que ses faubourgs débordaient de l'enceinte–, ainsi que le manque de résistance de la majorité des villes ont sans aucun doute inquiété les différents niveaux de pouvoir. Des efforts destinés à renforcer les défenses de plusieurs localités sont entrepris dans le duché dès 1357. À Bruxelles comme à Louvain, des travaux pour la construction d'une seconde enceinte débutent¹³⁸, tandis qu'à Vilvorde, le duc et la duchesse accordent à la ville le droit de consolider les défenses existantes¹³⁹. Les travaux effectués à Nivelles à partir de 1358 cadrent bien avec ce programme.

Conclusion

Nivelles, bien qu'éloignée des principaux théâtres d'opérations que furent Bruxelles et Anvers, eut à souffrir du conflit. Cette situation s'explique par la nature défensive de la guerre menée par le duc de Brabant, qui lui permettait de mobiliser les ressources financières, humaines, animales et matérielles du pays.

Les habitants et les institutions religieuses établis à Nivelles participèrent à l'effort de guerre en acquittant la quote-part qui leur était assignée et en accomplissant les corvées de charroi obligatoires. La ville mobilisa une partie de sa population, non seulement pour assurer sa propre défense, mais également pour contribuer à la protection de la frontière méridionale du duché. Toutefois, le comte de Hainaut, bien qu'ayant manifestement choisi de soutenir le comte de Flandre, privilégia l'action diplomatique à l'intervention militaire. Nivelles évita ainsi une attaque directe des troupes hennuyères, qui aurait pu rappeler les événements de 1194¹⁴⁰.

Rien n'indique que les chevauchées du comte de Namur ou de l'évêque de Liège aient constitué une menace directe pour la ville. Il était en effet plus aisé de ravager les campagnes et de piller des villages que d'investir une place urbaine. L'hypothèse d'un siège de Nivelles semble dès lors devoir être écartée.

Enfin, bien que l'attitude de Nivelles envers le comte de Flandre ne paraisse pas avoir été plus résolue que celle des autres localités brabançonnaises, le duc et la duchesse ne semblent pas lui en avoir tenu rigueur. La Guerre de Succession de Brabant ne constitua toutefois pas un événement favorable pour la ville.

Sergio Boffa

Bibliographie

Annales Florensienses, éd. par Ludwig Konrad BETHMANN, in Georg Heinrich PERTZ (éd.), *Monumenta Germaniae Historica. Scriptorum*, XVI, Hanovre, Hahn, 1859, p. 618-631.

Annales Fossensses, in Georg Heinrich PERTZ (éd.), *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum*, IV, Hanovre, Hahn, 1841, p. 30-35.

¹³⁸ C. DICKSTEIN-BERNARD, "La construction de l'enceinte bruxelloise" ; E. VAN EVEN, *Louvain monumental*, p. 42-74 ; R. VAN UYTVEN, *Leuven*, p. 302-303.

¹³⁹ J. NAUWELAERS, *Histoire de la ville*, I, p. 491-516 ; A. WAUTERS, *Notice historique sur la ville de Vilvorde*, p. 15-16.

¹⁴⁰ S. BOFFA, "Le rôle des fortifications".

Piet AVONDS, "Mechelen en de Brabantse steden", in *Bijdragen tot de Geschiedenis*, 53, 1970, p. 17-80.

Joseph BALON, "L'organisation militaires des Namurois au XIV^e siècle", in *Annales de la Société archéologique de Namur*, 40, 1932-1933, p. 1-86.

Jean BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et du comté de Chiny*, 8 vol., Luxembourg, André Chevalier, 1741-1747.

Frans BLOCKMANS, "De erfstrijd tussen Vlaanderen en Brabant in 1356", in *Bijdragen en mededelingen van het historisch genootschap Utrecht*, 69, 1955, p. 11-16.

Jan van BOENDALE, *De Brabantsche Yeeften of Rymkronyk van Braband*, éd. par Jan Frans WILLEMS et Jean-Henri BORMANS, 3 vol., Bruxelles, Commission royale d'histoire, 1839-1869.

Serge BOFFA, "Le différend entre Swerder d'Abcoude et la ville de Bruxelles, La chute du château de Gaesbeek (mars-avril 1388)", in Jean-Marie DUVOSQUEL, Jacques NAZET et André VANRIE (éd.), *Les Pays-Bas bourguignons, Histoire et institution, Mélanges André Uyttebrouck*, Bruxelles, Archives et bibliothèques de Belgique, 1996, p. 83-102.

Sergio BOFFA, *Warfare in Medieval Brabant, 1356-1406*, Woodbridge, Boydell and Brewer, 2004.

Sergio BOFFA, "Les mariages de Jeanne de Brabant avec Guillaume de Hainaut et Wenceslas de Bohême (janvier 1331 et décembre 1351 / mars 1352)", in Michel PAULY (éd.), *L'héritière, le prince étranger et le pays. Le mariage de Jean l'Aveugle et d'Elisabeth de Bohême dans une perspective comparative européenne*, Luxembourg, CLUDEM, 2013, p. 181-207.

Sergio BOFFA, "Les fortifications de la ville de Nivelles vers 1575, Un plan méconnu extrait du Pianta di fortezze d'Italia, d'Ungheria, di Fiandra e di Francia (Munich, BSB, Ms, Cod. icon. 141)", in *Le Polygraphe*, 3, 2018, p. 5-21.

Sergio BOFFA, "Le rôle des fortifications dans la défense du Roman Pays de Brabant vers 1200", in *Noordbrabants historisch jaarboek*, 39, 2022, p. 57-75.

G. BOLAND, "Un siècle d'alliance interurbaines en Brabant", in *Miscellanea historica in honorem Alberti de Meyer*, 2 vol., Louvain, Universiteitsbibliotheek, 1946, I, p. 613-625.

Jacques BOLSÉE, *La grande enquête de 1389 en Brabant*, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 1929.

Breve chronicon clerici anonymi ex MS. Bibliothecae regiae Bruxellis, éd. par Joseph-Jean DE SMET, *Corpus chronicorum Flandriae*, III, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 1856, p. 2-30.

Adrian de BUDT, "Chronicon Flandriae", éd. par Joseph-Jean DE SMET, in *Corpus chronicorum Flandriae*, I, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 1837, p. 259-367.

Joseph BUISSERET et Edgar DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Quelques chartes des archives de la ville de Nivelles", in *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, 2^e sér., 1, 1891, p. 174-184.

Joseph BUISSERET et Edgar DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Cartulaire de Nivelles extrait des archives communales de Nivelles", in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 4, 1894, p. 141-259.

Jan W.J. BURGERS et Mario DAMEN, "Feudal Obligation or Paid Service? The Recruitment of Princely Armies in the Late Medieval Low Countries", in *The English Historical Review*, 563, p. 777-805.

Christophe BUTKENS, *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, 4 vol., La Haye, chrétien van Lom, 1724-1726.

Marcel COLLET, "Un manuscrit du XV^e siècle", in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 11, 1926, p. 29-92.

Paul COLLET, *Nivelles en Roman Pays de Brabant*, 2^e éd., Nivelles, Havaux, 1927.

Paul de CROONENDAEL, *Cronique contenant l'estat ancien et moderne du pays et conté de Namur...*, éd. par le comte de LIMMINGHE, 2 vol., Bruxelles, Fr. J. Olivier, 1879.

Blanche DELANNE, *Histoire de la ville de Nivelles, des origines au XIII^e siècle*, Bruxelles, Éditions culture et civilisation, 1978.

Jean-Baptiste DE MARNE, *Histoire du comté de Namur*, nouv. éd. par J.N. PAQUOT, Bruxelles, Jos. Ermens, 1781.

Michael DEPRETER, "Guerre, charroi et corvées. Les abbayes brabançonnnes et le pouvoir princier au bas Moyen Âge", in *Revue belge de philologie et d'histoire*, 95, 2018, p. 327-348.

Joseph Jean DE SMET, *Mémoire sur les guerres entre le Brabant et la Flandre au quatorzième siècle*, Bruxelles, 1855.

Claire DICKSTEIN-BERNARD, "La construction de l'enceinte bruxelloise de 1357, Essai de chronologie des travaux", in *Cahiers bruxellois*, 35, 1995-1996, p. 91-128.

Emond DE DYNTER, *Chronica nobilissimorum ducum Lotharingiae et Brabantiae ac regum Francorum...*, éd. par P.F.X. DE RAM, 3 vol., Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1854-1860.

Georges ESPINAS et Henri PIRENNE, "Additions au recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre", in *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 93, 1929, p. 33-66.

Jana FANTYSOVÁ-MATĚJKOVÁ, *Wenceslas de Bohême, Un prince au carrefour de l'Europe*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2013.

Jules FRÉSON, *Histoire du Chapitre Noble de Nivelles*, Nivelles, Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, 1890.

Louis-Prosper GACHARD, "Trois lettres de la duchesse Jeanne de Brabant à l'abbesse de Nivelles, au sujet de la guerre qu'elle soutenait contre le duc de Gueldre", in *Bulletin de l'Académie royale des Sciences et des Belles-Lettres de Bruxelles*, 10, 1843, p. 46-48.

Pieter GORISSEN, "De Karweien der Brabantsche Kloosterhoeven in de XIV^e eeuw", in *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 110, 1945, p. 1-50.

Alphonse HANON, "Les anciennes gildes de tireurs de Nivelles", in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 2, 1882, p. 87-133.

Myriam HERBECQ et Philippe GODDING, "Les ordonnances concernant la ville de Nivelles au moyen âge (13^e siècle-1531)", in *Bulletin de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, 36, 1994, p. 1-114.

Jean-Jacques HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV^e siècle*, Bruxelles, Palais des Académies, 1952.

Jean-Jacques HOEBANX, "Abbaye de Nivelles, in *Monasticon belge, Tome IV, Province de Brabant, Premier volume*, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1964, p. 269-303.

Albert KEMPENEER, "Les aliénations de Malines au XIV^e siècle. Étude sur la situation politique de la seigneurie (1300-1357)", in *Bulletin du cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*, 15, 1905, p. 81-104 ; 17, 1907, p. 157-199 ; 18, 1908, p. 113-129 et 19, 1909, p. 205-216.

Charles KERREMANS, *Étude sur les circonscriptions judiciaires & administratives du Brabant & les officiers placés à leur tête par les ducs, antérieurement à l'avènement de la Maison de Bourgogne (1406)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1949.

Henri LAURENT et Fritz QUICKE, "La guerre de la succession du Brabant (1356-1357)", in *Revue du Nord*, 13, 1927, p. 81-121.

Jean LE BEL, *Chronique*, édité par Jules VIARD et Eugène DÉPREZ, 2 vol., Paris, 1904-1905.

François LE BON, "L'ancien serment ou gilde d'archers de Nivelles. Ses statuts en 1472", in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 1, 1879, p. 113-124.

François LE BON, "L'ancien serment des arbalétriers de Nivelles et ses statuts", in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 3, 1892, p. 249-276.

François LEBON, "Nivelles, ses fortifications et les sièges que cette ville a soutenus", in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 4, 1894, p. 261-347.

François LEMAIRE, *Notice historique sur la ville de Nivelles, et sur les abbesses qui l'ont successivement gouvernée depuis sa fondation jusqu'à la dissolution de son chapitre*, Nivelles, F. Cuisenaire, 1848.

Den luyster ende glorie van het hertogdom van Brabant, herstelt door de genealogique beschryvinge van desselfs souvereïne princen, ende door het ontdecken van den schat der privilegien, Bruxelles, 1699.

Victor-Gaston MARTINY, "A propos de la restauration de la tour Simone à Nivelles", in *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, 18, 1969, p. 100-154.

Hennen van MERCHTENEN, *Cornicke van Brabant*, éd. par Guido GEZELLE, Gand, A. Siffer, 1896.

Anne MOUREAUX-VAN NECK, "Un aspect de l'histoire financière du Brabant au Moyen Âge. Les aides accordées aux ducs entre 1356 et 1430", in *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, 51, 1966, p. 65-94.

Jules NAUWELAERS, *Histoire de la ville de Vilvorde*, 2 vol., Bruxelles, Jos. Vermaut, 1941.

Levold von NORTHOF, *Die Chronik der Grafen von der Mark*, éd. par Fritz ZSCHAECK, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1929.

Charles PIOT, *Inventaire des chartes des comtes de Namur anciennement déposées au château de cette ville*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1890.

E. PRUD'HOMME, "Le refuge de l'abbaye de Cambron à Nivelles", in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 3, 1892, p. 309-316.

Fritz QUICKE, "Everard t'Serclaes", in *Biographie nationale*, 25, Bruxelles, 1930-1932, col. 721-725.

Fritz QUICKE, *Les Pays-Bas à la veille de la période bourguignonne, 1356-1384*, Bruxelles, Éditions universitaires, 1947.

Rymkronyk van Vlaenderen, éd. par Joseph-Jean DE SMET, in *Corpus chronicorum Flandriae*, IV, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 1865, p. 587-896.

Antonin Guillaume Bernard SCHAYES, "Testament de Mons. Loys conte de Flandres", in *Analectes archéologiques, historiques, géographiques et statistiques concernant principalement la Belgique*, Anvers, 1857, p. 148-156.

Jules TARLIER et Alphonse WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges, Province de Brabant, Ville de Nivelles*, Bruxelles, A. Decq, 1862.

Jaap TIGELAAR, *Brabants historie ontvouwd: die Alder excellenste cronyke van Brabant en het Brabantse geschiedbeeld anno 1500*, Hilversum, Verloren, 2006.

Honoré-François-Joseph TRICOT, *Histoire chronologique de la ville de Nivelles, capitale du Wallon-Brabant, depuis son origine jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, Rédigée par H.F. Txxxx, natif de ladite ville*, 3 vol. (Manuscrit non daté, conservé au Musée communal d'archéologie, d'art et d'histoire de Nivelles).

André UYTTEBROUCK, *Le duché de Brabant au bas moyen âge (1355-1430)*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2 vol., 1975.

Herman VANDER LINDEN, "De vier hoofdsteden van het hertogdom Brabant (Leuven, Brussel, Antwerpen en 'sHertogenbosch)", in *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques (Belgique)*, 5^e sér., 23, 1937, p. 418-428.

Joseph VAN DER STRAETEN, *Het charter en de Raad van Kortenbergh*, 2 vol., Louvain, Université de Louvain, 1952.

Edward VAN EVEN, *Louvain monumental ou description historique et artistique de tous les édifices civils et religieux de la dite ville*, Louvain, C.-J. Fonteyn, 1860.

Frans VAN MIERIS, *Groot charterboek der graaven van Holland, van Zeeland en heeren van Vriesland*, 4 vol., Leiden, Pieter vander Eyk, 1753-1756.

Raymond VAN UYTVEN, *Leuven, "De beste stad van Brabant", Deel I., Geschiedenis van het stadsgewest Leuven tot omstreeks 1600*, Louvain, Stadsbestuur van Leuven, 1980.

Alfons VAN WERVEKE, *Gentse Stads- en Baljuwsrekeningen (1351-1364)*, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 1970.

H. VAN WERVEKE, "De Brabantse Successieoorlog", in *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, III, Anvers, N.V. Standaard, 1951, p. 170-174.

Jan Frans VERBRUGGEN, "Vlaamse gemeentelegers tegen Franse ridderlegers in de 14^{de} en 15^{de} eeuw", in *Revue belge d'histoire militaire*, 24, 1981, p. 359-382.

Alphonse VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duché de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, Première partie, Chartes originales et vidimées*, 8 vol., Bruxelles, Hayez, 1910-1923.

Alphonse VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duché de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, Deuxième partie, Cartulaires*, 2 vol., Bruxelles, Archive générale du royaume, 1961-1962.

Alphonse VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duché de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, Troisième partie, Chartes originales et cartulaires*, 5 vol., Bruxelles, Archive générale du royaume, 1961-1989.

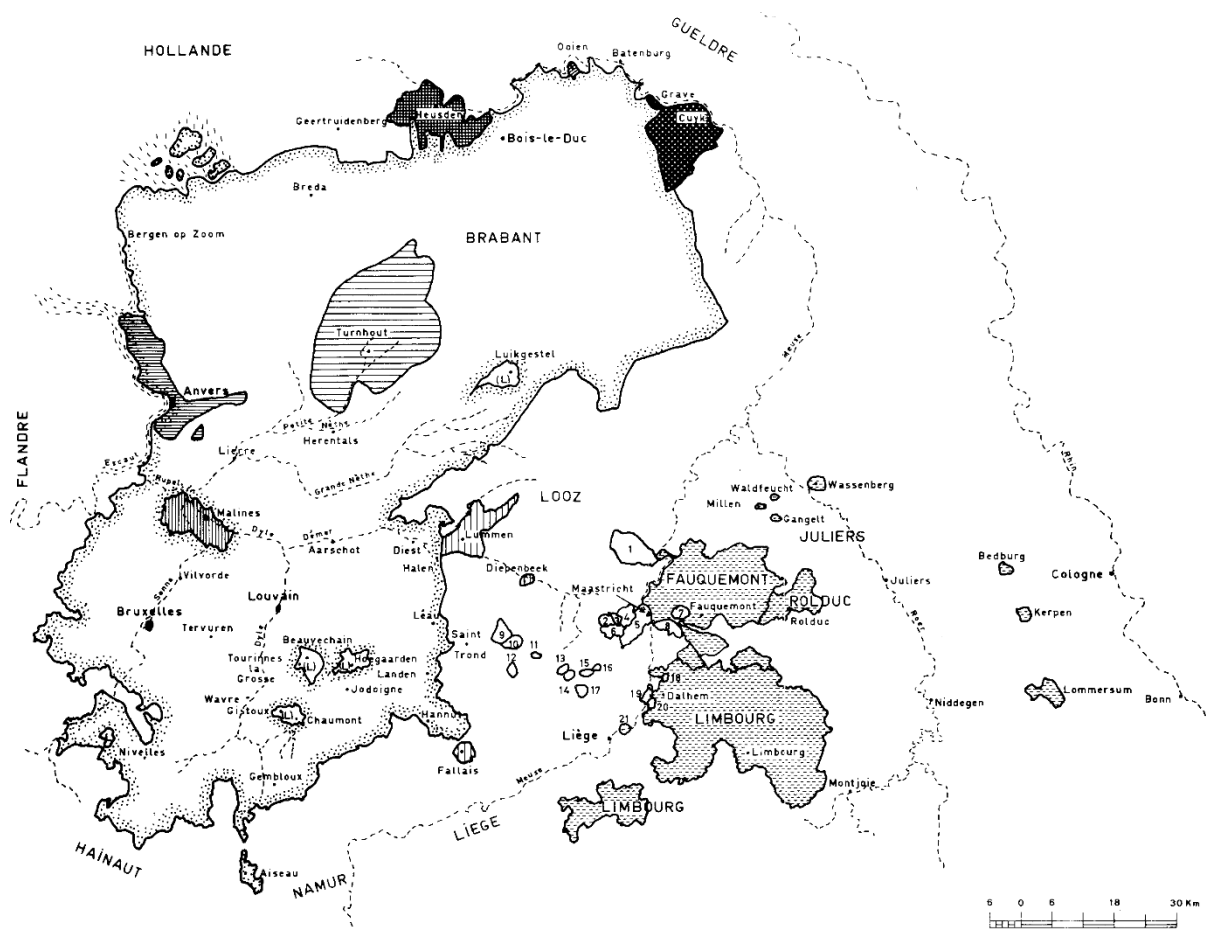
Valerie VRANCKEN, *De Blijde Inkomsten van Brabantse hertogen: Macht, opstand en privileges in de vijftiende eeuw*, Bruxelles, Standen & Landen, 2018.

Alphonse WAUTERS, *Notice historique sur la ville de Vilvorde, son ancien château, ses institutions civiles et religieuses*, Bruxelles, Ch. Vanderauwera, 1853.

Alphonse WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, 3 vol., Bruxelles, Ch. Vanderauwera, 1855-1857.

François-Xavier WURTH-PAQUET, "Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien pays de Luxembourg. règne de Wenceslas de Bohême, comte puis duc de Luxembourg, 1352-1383", in *Publications de la Section historique de l'Institut*, 24 (2), 1869, p. 1-202.

Corneille de ZANTFLIET, *Chronicon*, éd. par Edmond MARTÈNE et Ursin DURAND, *Amplissima Collectio*, V, Paris, Montalant, 1729, col. 67-504.



III. 7 : Le duché de Brabant au milieu du XIV^e siècle (© A. Uyttebrouck)



III. 1 : *Portement de croix* (détail), Nivelles, Musée communal, SUT.019.

Trois albâtres malinois de la fin du XVI^e siècle – début XVII^e siècle conservés au Musée communal de Nivelles

Introduction

Du XIV^e au milieu du XVII^e siècle, l'art de la sculpture en Europe est marqué par un essor de l'utilisation de l'albâtre¹. Grâce à la présence de gisements locaux, d'importants centres de production émergent en Angleterre, en France, en Espagne et dans les Pays-Bas. Durant trois siècles, des artistes renommés et des ateliers spécialisés vont sublimer ce matériau à travers des monuments funéraires, des retables, de la petite statuaire ainsi que des objets de dévotion ou de luxe. Parmi ces derniers, des petits reliefs fabriqués en série et en grande quantité, caractéristiques des ateliers malinois de la fin du XVI^e au milieu du XVII^e siècle, vont inonder le marché de l'art et être diffusés à travers l'Europe.

Le Musée communal de Nivelles possède trois de ces petits reliefs, sur lesquels nous avons choisi de porter notre attention. Après une présentation générale de l'apparition et de la spécificité de cette production, nous examinerons en détail les trois spécimens de notre collection.

Les petits reliefs malinois

Durant la première moitié du XVI^e siècle, Malines est considérée comme l'un des plus importants centres de production de sculptures et de reliefs en albâtre². Cette situation privilégiée s'explique non seulement par la longue tradition artistique et artisanale dont la ville jouit depuis le Moyen Âge mais aussi grâce à l'impulsion apportée par l'installation de la cour de Marguerite d'Autriche en 1507. La gouvernante des Pays-Bas s'entoure des plus grands artistes de son époque dont les sculpteurs Conrad Meit (c.1480-c.1550) et Jean Mone (c.1485-c.1550). Ces derniers vont renouveler le style de la petite sculpture en introduisant le modèle *all'antica* issu de la Renaissance italienne. Ils seront suivis par d'autres artistes, figures de proue de la sculpture de la Renaissance flamande : Cornelis Floris de Vriendt (1514-1575), Willem Van den Broecke, dit Paludanus (1530-1580) et Jacques Du Broeucq (c.1550-1584).

À partir des années 1550/1560, la production des ateliers malinois évolue vers des œuvres moins élaborées, dont la composition et les dimensions sont standardisées, conséquence d'une fabrication en série. Certains reliefs sont destinés à l'ornementation de retables domestiques ou de petits monuments funéraires. D'autres sont pourvus d'un encadrement décoratif et diffusés en Europe comme objet de dévotion, de luxe, voire de collection. À partir du dernier quart du XVI^e siècle, la production de retables domestiques décline, alors que celle des petits reliefs encadrés s'intensifie et devient la production principale des ateliers malinois.

1 Pour l'histoire de la sculpture en albâtre en Europe, nous renvoyons aux récents ouvrages de A. LIPÍŃSKA, *Moving sculpture* ; K. WOODS, *Cut in alabaster* ; M. DEBAENE, *Alabaster sculpture*.

2 Pour ce qui suit, voir principalement Ad. JANSEN, "Mechelse albasten" ; M. WUSTRACK, *Die Mechelner Alabaster-Manufaktur* ; G. BÈS DE BERC, *Sculptures d'albâtre de Malines* ; J. KRIEGSEISEN et A. LIPÍŃSKA, *Materia świątła i ciała* ; A. LIPÍŃSKA, "Südniederländische Alabasterplastik" ; A. LIPÍŃSKA, *Moving sculpture* ; M. DEBAENE, *Alabaster sculpture*.

Ce rapide changement de production peut être mis en corrélation avec plusieurs facteurs socio-économiques. Tout d'abord, le transfert de la cour de Malines vers Bruxelles, après la mort de Marguerite d'Autriche en 1530, va entraîner l'exode de certains artistes vers d'autres villes des Pays-Bas ou vers l'étranger. Le manque d'innovation artistique qui en découle engendre une perte de qualité de la production d'albâtres dès les années 1550. Ensuite, les conflits entre catholiques et protestants, durant la seconde moitié du siècle, vont avoir de lourdes conséquences sur le marché de l'art. D'une part, les raids iconoclastes provoquent un second exode des artistes ; d'autre part, le marché anversois connaît une crise importante, notamment lors du blocus du port d'Anvers en 1585. Les marchands ont réussi à surmonter cette crise en se tournant vers des produits peu coûteux destinés à l'exportation. Les petits reliefs se sont avérés une réponse tout à fait adaptée à ce nouveau contexte. Contrairement aux chefs-d'œuvre des artistes majeurs, réservés aux classes supérieures de la société, ces petits albâtres touchent une clientèle plus modeste et plus vaste. De plus, le processus de fabrication en série permet une production importante à moindre coût. Les centaines d'exemplaires découverts à travers l'Europe dans les musées, dans les collections privées ou en circulation sur le marché de l'art illustrent bien ce phénomène³. Cette large diffusion fut sans doute facilitée par les nombreux artistes et marchands émigrés actifs à l'étranger.

Processus de fabrication

L'efficacité d'une production en série et en grande quantité reposait sur une division du travail entre plusieurs catégories d'artisans spécialisés, sous la direction d'un maître d'atelier⁴. La première opération consistait à préparer la plaque d'albâtre suivant des dimensions standards, en moyenne de 12 x 9,5 cm. Cette tâche revenait au tailleur de pierre (*steenhouwer*). La plaque d'albâtre était ensuite collée sur un fin panneau de bois. Celui-ci, généralement plus grand que le relief, formait le fond de l'encadrement. Ensuite, venait le travail du sculpteur (*cleynsteker* ou *albastsnijder*) qui réalisait le relief à partir d'un modèle graphique. Celui-ci pouvait être un dessin réalisé par le maître d'atelier, inspiré des chefs-d'œuvre notoires, ou une estampe existante⁵. Guy Bès de Berc suggère l'utilisation de la technique du poncif pour la reproduction de ces modèles⁶. Cette technique consiste à transférer le dessin initial sur une toile ou une feuille de papier, par perforation. Le patron ainsi créé est ensuite posé sur le matériau à sculpter et saupoudré de poussière de charbon ou de craie pour faire apparaître le motif. Une fois sculptée, la plaquette d'albâtre passait entre les mains du doreur (*stoffeerder*) qui rehaussait certains détails (cheveux, vêtements, éléments architecturaux ou paysage) afin d'en améliorer l'aspect décoratif (**ill. 1**). Enfin, le relief était

3 La diffusion des albâtres malinois en Europe a été largement étudiée par Aleksandra Lipińska (voir bibliographie).

4 A. LIPIŃSKA, *Moving sculpture*, p. 114-117; M. WUSTRACK, *Die Mechelner Alabaster-Manufaktur*, p. 90-98 ; G. BÈS DE BERC, *Sculptures d'albâtre de Malines*, p. 9-10.

5 Les gravures d'Albrecht Dürer (1471-1528), de Jan Sadeler (1550-1600), d'Anton Wierix (c.1552-1624) et d'Adriaen Collaert (c.1560-1618) ont régulièrement servi de modèle. M. WUSTRACK, *Die Mechelner Alabaster-Manufaktur*, p. 84-89.

6 G. BÈS DE BERC, *Sculptures d'albâtre de Malines*, p. 10.

placé dans un encadrement, généralement muni d'une frise ornementale en stuc ou en papier mâché estampé, collé et peint ou doré (ill. 2).



Ill. 2 : *Groupe de la Crucifixion*, atelier de Tobias Tissenaken, Anvers, Museum aan de Stroom, AV.0076 (photo : Tom Van Ghent).

Les marques d'atelier

Une caractéristique de ces petits albâtres est la présence d'un cartouche de forme allongée sur le bord inférieur du relief. Souvent vierge, il peut contenir un monogramme en lettres dorées. Celui-ci ne doit pas être vu comme la signature du sculpteur, mais comme la marque de l'atelier permettant d'identifier une production et ainsi faciliter le paiement lors des transactions commerciales. Ce monogramme est composé des initiales du maître d'atelier, éventuellement assorti d'un symbole. Il est intéressant de noter que les reliefs plus grands et de meilleure qualité, destinés aux retables domestiques, ne présentent pas de cartouche ni de marque d'atelier. Peut-être la transaction était-elle opérée directement avec le client sans passer par l'intermédiaire d'un marchand, rendant cette marque inutile.

À ce jour, une trentaine de monogrammes ont été recensés et la moitié, identifiés. Michael Wustrack et Guy Bès de Berc en ont dressé un inventaire relativement complet⁷. Nous nous contentons ici de citer les ateliers en lien avec les œuvres étudiées.

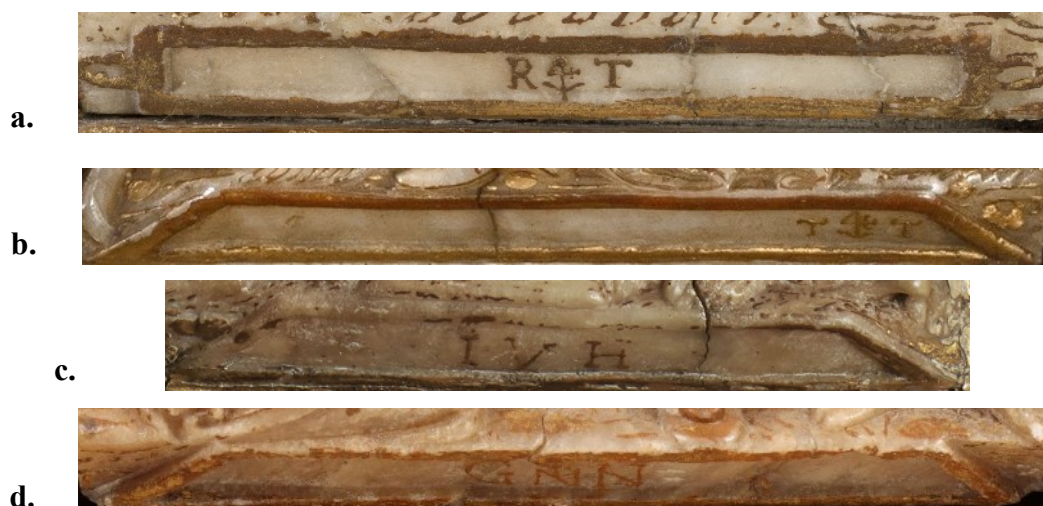
⁷ M. WUSTRACK, *Die Mechelner Alabaster-Manufaktur*, p. 148-164 ; G. BÈS DE BERC, *Sculptures d'albâtre de Malines*, p. 13-39.

Certains monogrammes se rapportent à la famille Tissenaken dont plusieurs membres ont dirigé leur propre atelier. Le premier est Rombout Tissenaken (RT) (**ill. 3a**). Né vers 1550, il est reçu comme maître à Anvers en 1580 puis inscrit à la Gilde de Saint-Luc de Malines. Il est mentionné à plusieurs reprises dans les registres de la gilde comme maître d'apprentis entre 1596 et 1611. Il meurt en 1614. Dans son testament, daté de 1595, il précise qu'il lègue ses modèles à ses trois fils Raphaël, David et Isaak. Ce document est très précieux car il nous renseigne sur la transmission des modèles graphiques au sein d'un atelier, de père en fils dans le cas présent, mais aussi certainement de maître à apprenti. Peu de reliefs ont pu être attribués à Raphaël et David ; en revanche, près de 30 reliefs portent le monogramme d'Isaak (IT). Un autre membre de cette famille, Tobias (TT), est identifié sur une trentaine de reliefs (**ill. 3b**). Né dans les années 1560/1570, il était peut-être le frère cadet de Rombout. Il est devenu doyen de la Gilde de Saint-Luc de Malines en 1619 et a formé de nombreux apprentis entre 1596 et 1618. Il décède en 1624.

Le monogramme de Jacob Verhulst (IVH), est recensé sur une vingtaine de reliefs (**ill. 3c**). Né vers 1580, il résidait encore à Malines en 1643. Il fut apprenti chez Tobias Tissenaken à partir de 1602 et eut lui-même plusieurs apprentis entre 1620 et 1633.

Lievin Van Eeghem (VE) est mentionné dès 1595, il eut plusieurs apprentis entre 1602 et 1634, avant de mourir en 1638. Guy Bès de Berc a relevé une quinzaine de reliefs portant son monogramme.

Gilles Neyns (GN ou GNN) est mentionné comme apprenti dans le registre de la Gilde de Saint-Luc de Malines en 1609 et il eut lui-même un apprenti en 1618. Son atelier fut relativement productif puisqu'une trentaine de reliefs portent différentes variantes de son monogramme (**ill. 3d**).



III. 3 : Exemples de monogrammes : a) Rombout Tissenaken (RT) ; b) Tobias Tissenaken (TT) ; c) Jacob Verhulst (IVH) ; d) Gilles Neyns (GNN).

Les albâtres du Musée de Nivelles

Les trois reliefs en albâtre présentés ci-dessous font partie des collections de la Société royale d'Archéologie et d'Histoire de Nivelles et du Brabant wallon (SANiv)⁸. Ils ont été acquis en 1880 grâce à un don de Monsieur Deville. Le donateur ne donne malheureusement aucune information quant à leur origine. Dans l'inventaire de 1895, ils sont présentés comme des albâtres de Florence⁹. Cette attribution italienne est évidemment erronée, mais elle illustre bien la confusion fréquente au XIX^e siècle à propos des reliefs malinois qui ont adopté un style *all'antica*¹⁰.

Ces trois petits albâtres représentent deux scènes de la Passion du Christ. Le premier, conservé dans son cadre d'origine, illustre le Portement de croix ; les deux autres, la Crucifixion.



III. 4 : *Portement de croix*, atelier de Tobias Tissenaken ou de Jacob Verhuslt, Nivelles, Musée communal, SUT.019.

8 E. JAMART, "Assemblée générale du 21 octobre 1880", p. XXIX ; E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Catalogue des pièces principales du Musée", p. 364, n° 178-181 ; R. LESUISSE, *Petit guide du visiteur*, p. 12, n° 234-235.

9 E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Catalogue des pièces principales du Musée", p. 364, n° 178-181.

10 A. LIPÍŃSKA, "Südniederländische Alabasterplastik", p. 370.

Ce relief¹¹ (ill. 4), dont seule la moitié inférieure est conservée, est collé sur un assemblage de deux fines planches de bois, qui constituent la panneau arrière du cadre¹². Celui-ci présente une large frise marouflée de papier texturé bleu-vert entre deux moulures dorées. La taille de l'albâtre est assez délicate avec de nombreux détails rehaussés à la dorure. Un cartouche trapézoïdal est situé au bas du relief mais ne porte aucun monogramme.

La scène représentée montre le Christ, tombé à genoux sous le poids de la croix, tentant de se relever en prenant appui sur un rocher. Derrière lui, Simon de Cyrène lui vient en aide en soulevant l'extrémité de la croix. Face à Jésus, Véronique, agenouillée, tend son voile pour lui essuyer le visage. Deux soldats romains forcent le Christ à se relever. L'un le tient par l'épaule, l'autre, dont on ne voit que le bras, tire sur la corde qui entrave le Christ. Au second plan, derrière Simon de Cyrène, deux personnages, probablement Jean et Marie, assistent impuissants à la scène.

L'arrière-plan peut être reconstitué grâce aux nombreux exemplaires similaires connus. À gauche, se dresse l'enceinte de Jérusalem percée d'une imposante porte munie d'une herse. À droite, on aperçoit le Golgotha où sont parfois déjà dressées deux croix. La scène est quelques fois agrémentée de deux cavaliers coiffés de turbans qui accompagnent la montée au Calvaire. Les reliefs plus grands et de meilleure qualité présentent un arrière-plan plus complexe¹³.



Ill. 5 (gauche) : *Portement de croix*, atelier de Tobias Tissenaken, collection privée (tiré de G. BÈS DE BERC, *Sculptures d'albâtre de Malines*, p. 144).

Ill. 6 (droite) : *Portement de croix*, atelier de Jacob Verhulst, collection privée (Osenat, vente du 30/06/2013).

11 Nivelles, Musée Communal, inv. n° SUT.019 (12,5 x 10 cm).

12 Cela correspond à l'assemblage typique des petits reliefs décrit par A. LIPÍŃSKA, *Moving sculpture*, p. 114.

13 Par exemple, Louvain, Musée M, inv. C/141 ; Soignies, église Saint-Vincent (KIK-IRPA, photothèque BALaT, objet n° 10032595).

Cette composition correspond au schéma iconographique standard utilisé pour représenter cet épisode dans les petits reliefs. Quelques variantes se différencient par l'inversion du sens de la scène, la pose du Christ, plus ou moins courbé sous la croix, ou l'emplacement de Véronique qui se trouve parfois derrière Jésus¹⁴ (**ill. 15**).

De nombreux reliefs sont similaires à celui de Nivelles. Signalons ceux des Musées Royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles, de l'évêché de Liège, de la chapelle du couvent des carmélites à Tours, du Musée de la Renaissance à Ecouen ou encore celui du Musée Frederic Marès à Barcelone bien que Véronique soit absente sur ce dernier¹⁵. D'autres exemplaires sont conservés dans des collections privées ou circulent sur le marché de l'art. Parmi ceux-ci, trois sont marqués d'un monogramme. L'un correspond à l'atelier de Tobias Tissenaken¹⁶ (**ill. 5**), les deux autres à celui de Jacob Verhulst¹⁷ (**ill. 6**). L'existence de deux monogrammes différents sur des reliefs quasiment identiques tend à montrer que les modèles graphiques pouvaient se transmettre au sein d'un atelier de maître à apprenti. En effet, rappelons que Jacob Verhulst fut apprenti chez Tobias Tissenaken avant de diriger son propre atelier.

Grâce à ces exemplaires signés, nous pouvons attribuer le relief de Nivelles soit à l'atelier de Tobias Tissenaken, soit à celui de Jacob Verhulst, sans pouvoir statuer en faveur de l'un ou de l'autre. La datation demeure, par conséquent, assez large, comprise entre la fin du XVI^e et le milieu du XVII^e siècle.

Si certains reliefs illustrant le Portement de croix sont directement issus des gravures d'Albrecht Dürer¹⁸, l'origine du modèle utilisé par Tobias Tissenaken est plus difficile à identifier. L'influence des maîtres du XVI^e siècle est toutefois évidente. La construction du groupe principal, constitué de Jésus, Véronique, Simon de Cyrène et des deux soldats, rappelle un relief attribué à l'entourage de Jean Mone¹⁹ (**ill. 7**). Une autre source d'inspiration pourrait être une gravure d'Adrien Collaert²⁰, réalisée d'après un tableau de Martin de Vos²¹ (1532 -1603) (**ill. 8**). L'influence de ce peintre anversois est, par ailleurs, décelable dans d'autres reliefs malinois²².

14 Louvain, Musée M, inv. C/141 ; Anvers, Museum aan de Stroom, inv. AV0077 ; Trèves, Musée municipal, inv. II-38 ; Cracovie, Musée Czartoryski, inv. n° MNK XII-A-773.

15 Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire, inv. n° 8837 ; Liège, évêché de Liège (KIK-IRPA, photothèque BALaT, objet n° 10126298) ; Soignies, église Saint-Vincent (KIK-IRPA, photothèque BALaT, objet n° 10032595) ; Tours, maître-autel de la chapelle du couvent des carmélites de Notre-Dame-de-l'Incarnation, inv. n° IM37000193, 18x14 cm ; Ecouen, Musée national de la Renaissance, inv. n° ECL15057 ; Barcelone, Musée Frederic Marès, inv. MFM 1785.

16 Paris, collection privée (G. BÈS DE BERC, *Sculptures d'albâtre de Malines*, p. 144).

17 Fontainebleau, Osenat, vente du 30/06/2013, lot n° 168 ; Paris, Drouot, vente du 22/04/2015, lot n° 128.

18 A DÜRER, *La Petite Passion*, 1508-1511, pl. 21 ; *La Grande Passion*, 1497-1511, pl. 6.

19 Utrecht, Musée du couvent Sainte-Catherine, c. 1540, inv. n° ABM bs696.

20 A. COLLAERT, *Vita, passio et resurrection Iesu Christi*, Anvers, c. 1598, pl. 45.

21 Westmalle, abbaye Notre-Dame du Sacré Cœur, 1601-1603.

22 M. WUSTRACK, *Die Mechelner Alabaster-Manufaktur*, p. 84-89 ; A. LIPÍŃSKA, *Moving sculpture*, p. 116, 123.



III. 7 : *Portement de croix*, suite de Jean Mone, Utrecht, Musée du couvent Sainte-Catherine, ABM bs696 (KIK-IRPA, Bruxelles, cliché B147972).



III. 8 : *Portement de croix*, gravure d'Adrien Collaert, d'après Martin de Vos.

La Crucifixion compte parmi les scènes les plus représentées dans les retables d'églises, les retables domestiques et les petits reliefs. Ces derniers présentent généralement une version sobre et simplifiée de l'épisode : le Christ en croix, entouré de la Vierge Marie et de saint Jean. La présence de Marie-Madeleine, éplorée au pied de la croix, est également fréquente. Plus rarement, Marie et Jean sont tous deux placés à gauche, alors que deux soldats romains occupent le côté droit. Les reliefs du Musée de Nivelles ne font pas exception et présentent deux versions, légèrement différentes, de cette composition.

Le premier relief²³ (**ill. 9**) est complet mais présente de nombreuses fissures. La qualité de la sculpture est très médiocre et manque cruellement de finesse. La dorure a presque entièrement disparu. Il n'en subsiste que de rares traces dans les plis les plus profonds. Le bord inférieur de la plaque possède un cartouche trapézoïdal dépourvu de signature. L'encadrement original n'est pas conservé, mais d'anciennes photographies montrent que le relief était, à la fin du XIX^e siècle, présenté dans un cadre mouluré en bois, aujourd'hui disparu²⁴.

La composition met en scène le Christ entouré de la Vierge et de Marie-Madeleine, à gauche, et de saint Jean, à droite. Marie se tient debout, les yeux levés vers son fils, les mains jointes en prière. Devant elle, Marie-Madeleine, agenouillée, enserme la croix d'une main tandis que l'autre est tendue vers un vase à onguent posé au sol. À droite, saint Jean, une main posée sur le cœur et l'autre tenant un livre, regarde lui aussi en direction du Fils de Dieu. L'arrière-plan, où une simple ligne suggère le paysage, se démarque par l'absence de l'évocation de la ville de Jérusalem.

Ce relief pourrait être rapproché d'un modèle issu de l'atelier de Tobias Tissenaken, dont nous connaissons plusieurs exemplaires signés conservés à Anvers (**ill. 2**), Barcelone, Rožmberk (République tchèque) et dans des collections privées²⁵. Quelques différences peuvent tout de même être signalées. Sur le relief de Nivelles, la posture de Marie-Madeleine est plus redressée et sa main gauche est située plus haut sur la croix. De plus, le drapé de la Vierge est plus ample et enveloppe complètement son bras droit. Il pourrait donc s'agir soit d'une version médiocre issue de l'atelier de Tobias Tissenaken, soit de la production d'un atelier indéterminé dont le modèle en est largement inspiré.

La seconde Crucifixion²⁶ (**ill. 10**) présente quelques lacunes : trois des quatre angles ainsi que la moitié du visage de la Vierge sont brisés. Néanmoins, elle est de bien meilleure qualité. La taille est soignée et de nombreux détails sont rehaussés de dorure. La base ne comporte pas de cartouche. Collé sur un fin panneau de bois, le relief est aujourd'hui dépourvu de cadre alors que, à l'instar du précédent, il était présenté, à la fin du XIX^e siècle, dans un cadre en bois sculpté²⁷.

23 Nivelles, Musée Communal, inv. n° SUT.020 (12 x 8,8 cm).

24 KIK-IRPA, photothèque BALaT, cliché n° B038410.

25 Anvers, Museum aan de Stroom, inv. n° AV.0076 ; Barcelone, Musée Frederic Marès, inv. n° MFM 4374 ; Rožmberk, château (dans A. LIPÍŇSKA, "Südniederländische Alabasterplastik", p. 363, fig. 1) ; Paris, Maison Piasa, vente 15/06/2017, lot n° 148 ; Gand, Maison Loeckx, vente du 11/02/2025, lot n° 341.

26 Nivelles, Musée Communal, inv. n° SUT.021 (12,7 x 9,7 cm).

27 KIK-IRPA, photothèque BALaT, cliché n° B038409.



III. 9 : *Crucifixion*, atelier de Tobias Tissenaken (?), Nivelles, Musée communal, SUT.020.



III. 10 : *Crucifixion*, atelier indéterminé, Nivelles, Musée communal, SUT.021.

La mise en scène est similaire à l'exception de quelques variations dans l'attitude des personnages. Jean, à droite, est présenté dans une attitude identique à celle de la Vierge, les mains jointes en prière, le regard levé vers le Christ. Marie-Madeleine se tient à gauche de la croix, les deux genoux à terre, le buste droit et la tête relevée. Elle entoure la croix de ses deux mains et semble embrasser les pieds du Christ. À l'arrière-plan, la ville de Jérusalem est évoquée par de nombreux bâtiments.

L'attribution de ce relief à un atelier particulier n'a pas pu être établie. Des similitudes existent avec certains albâtres issus des ateliers de Rombout Tissenaken²⁸, de Gilles Neyns²⁹ et de Lievin Van Eeghem³⁰, ainsi qu'avec des reliefs anonymes³¹ (ill. 11). Toutefois, aucune de ces comparaisons n'est pleinement satisfaisante et une différence se marque systématiquement dans l'attitude de saint Jean. Malgré nos recherches, nous n'avons découvert aucun autre relief présentant la même composition.

Il est vain de tenter d'identifier les modèles graphiques qui ont pu inspirer ces deux reliefs de la Crucifixion tant les sources iconographiques sont nombreuses. Signalons, néanmoins, plusieurs gravures, inspirées des toiles de Martin de Vos, qui illustrent bien la diversité de composition que l'on retrouve au sein des petits reliefs malinois³² (ill. 12 à 14).



Ill. 11 : *Crucifixion*, atelier indéterminé, collection privée (Dupont & Associés, vente du 4/03/2014).

28 Paris, Drouot, vente du 16/05/2018, lot n° 175.

29 Amsterdam, De Zwaan, vente du 16/11/2021, lot n° 2144.

30 Louvain, Musée M, inv. C/333 ; Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire, inv. 8832.

31 Londres, Christie's, vente du 4/12/2018, lot n° 33 ; Morlaix, Dupont & Associés, vente du 4/03/2014, lot n° 693.

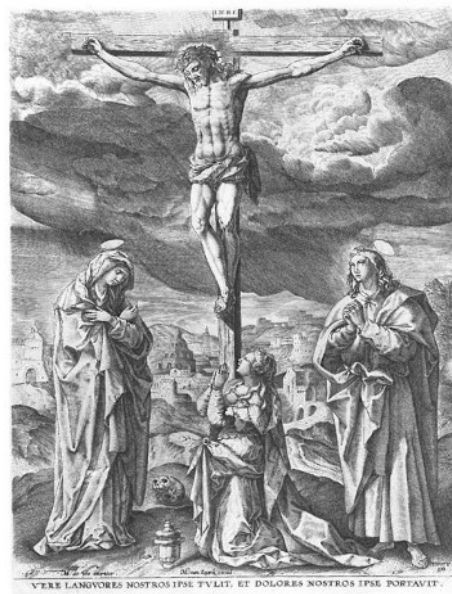
32 Par exemple, Jacques Callot, 1592-1635 (Musée de Louvre, inv. L 41 LR/19 recto) ; Pieter I de Jode, publié par Gérard de Jode, Anvers, c. 1585, pl. 18 ; Anton Wierix, publié par C.J. Visscher, Anvers, 1582-1586 ; Jacob de Weert, publié par Hans van Luyck, 1590.



III. 12 : *Calvaire*, Martin de Vos, Anvers, Musée Royal des Beaux-Arts, inv. 71,
(photo : Hugo Maertens).



III. 13 (gauche) : *Christ en croix*, gravure de Jacques Callot, d'après Martin de Vos.



III. 14 (droite) : *Christ en croix*, gravure de Jacob de Weert, d'après Martin de Vos.

Conclusion

Les petits reliefs produits à Malines entre le milieu du XVI^e et le milieu du XVII^e siècles représentent une catégorie d'objets d'art qui, issue d'une longue et prestigieuse tradition de sculpture, répond à une évolution du marché dans un contexte précis. Son étude est aussi intéressante qu'elle est complexe. En raison des caractéristiques inhérentes à la production en série (standardisation des dimensions et des compositions, différence de qualité), leur étude ne permet pas une approche stylistique classique. Si le travail de l'artisan sculpteur demeure anonyme, il est néanmoins possible de rattacher un relief à un atelier, non seulement grâce aux monogrammes, mais aussi grâce à la parenté des compositions issues d'un modèle graphique commun. En revanche, la transmission de ces modèles, de père en fils ou de maître à apprenti, et leur utilisation prolongée au sein d'un atelier compliquent la datation.

Les trois albâtres conservés au Musée de Nivelles ne portant pas de monogramme, notre analyse s'est concentrée sur la comparaison iconographique des reliefs afin de tenter de les attribuer à la production d'un atelier identifié. Ce travail a donné des résultats contrastés. Le Portement de croix put rapidement être rapproché d'une série de reliefs issus de l'atelier de Tobias Tissenaken et de celui de Jacob Verhulst. Les Crucifixions, quant à elles, présentent des compositions iconographiques moins fréquentes. Si l'une peut être liée à la production de Tobias Tissenaken, la seconde apparaît comme plus inédite.

En guise de conclusion, précisons que notre étude n'est autre qu'une modeste contribution aux recherches menées depuis plus de vingt ans sur les albâtres malinois et dont l'objectif est avant tout d'alimenter un corpus déjà abondant afin de faciliter les futures comparaisons et d'affiner les éventuelles attributions.

Fabien Pecheur

Bibliographie

Guy BÈS DE BERC, *Sculptures d'albâtre de Malines. Les reliefs de dévotion fin XVI^{ème} début XVII^{ème} siècle*, Saint Armel, 2003.

Edgar DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Catalogue des pièces principales du Musée de la Société archéologique de Nivelles", in *Annales de la Société d'Archéologie de Nivelles*, 5, 1895, p. 331-377.

Marjan DEBAENE (éd.), *Alabaster sculpture in Europe 1300-1650*, Turnhout, 2022.

Edmond JAMART, "Assemblée générale du 21 octobre 1880", in *Annales de la Société d'Archéologie de Nivelles*, 2, 1882, p. XXI-XXXVII.

Adolf JANSEN, "Mechelse albasten", in *Handelingen van den Koninklijken Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen*, 68, 1964, p. 111–191.

Jacek KRIEGSEISEN et Aleksandra LIPÍŃSKA (éds), *Materia światła i ciała. Alabaster w rzeźbie niderlandzkiej XVI i XVII wieku, katalog wystawy / Matter of light and flesh. Alabaster in the Netherlandish sculpture of the 16th and 17th centuries, exhibition catalogue*, Gdansk, 2011.

René LESUISSE, *Petit guide du visiteur*, Nivelles, 1956.

Aleksandra LIPÍŃSKA "Alabastrum, id est, corpus hominis. Alabaster in the Low Countries sculpture. A cultural history" , in Anne-Sophie LEHMANN, Frits SCHOLTEN, H. Perry CHAPMAN (éds), *Meaning in materials. Netherlandish art 1400-1800*, (Netherlands Yearbook for History of Art, 62), Leiden-Boston, 2013, p. 84-115.

Aleksandra LIPÍŃSKA, *Moving Sculptures: Southern Netherlandish alabasters from the 16th to 17th in Central and Northern Europe*, Leiden, 2015.

Aleksandra LIPÍŃSKA, "Die südniederländische Alabasterskulptur des 16. Jahrhunderts in Berlin. Herkunft – Stifterkreis – Kontext", in Camilla BADSTÜBNER-KIZIK und Edmund KIZIK (éds), *Entdecken – Erforschen – Bewahren. Beiträge zur Kunstgeschichte und Denkmalpflege. Festgabe für Sibylle Badstübner-Gröger zum 12. Oktober 2015*, Berlin, 2016, p. 62-77.

Aleksandra LIPÍŃSKA, "Südniederländische Alabasterplastik um 1525-1650 : Serielle Produktion, Verbreitung, Status", in Christof JEGGLE, Andreas TACKE, Markwart HERZOG, Mark HÄBERLEIN, Martin PRZYBILSKI (éds), *Luxusgegenstände und Kunstwerke vom Mittelalter bis zur Gegenwart. Produktion - Handel - Formen der Aneignung*, Munich, 2015, p. 361-374.

Michael WUSTRACK, *Die Mechelner Alabaster-Manufaktur des 16. und frühen 17. Jahrhunderts*, Frankfurt am Main - Bern, 1982.

Kim WOODS, *Cut in alabaster : a material of sculpture and its european traditions : 1330-1530*, Londres, 2018.



III. 15 : *Christ tombant sur le chemin du Calvaire*, Rombout Tissenaken, Cracovie, Musée national, MNK XII-A-773.



III. 1 : Représentation du miracle du globe de feu, artiste inconnu, 1630 (Nivelles, Musée communal, N° inv. PTE.055)

Interprétation d'une représentation d'un miracle de sainte Gertrude (Le miracle du globe de feu)

Introduction

Il existe une série de douze tableaux illustrant des moments clefs de la vie de Gertrude ou certains de ses miracles. Ces œuvres ont été réalisées en 1630 par plusieurs artistes restés anonymes. En effet, comme le soulignait M. Osterrieth, nous remarquons "de grandes disparités d'une toile à l'autre, en particulier du point de vue de la composition, de la vivacité narrative et de la richesse des couleurs, qui trahissent l'intervention de plusieurs "mains" d'habileté inégale."¹

Ces tableaux étaient probablement destinés à l'ornementation des piliers de la nef centrale de la collégiale Sainte-Gertrude². Au début du XVIII^e siècle, plusieurs de ceux-ci y étaient encore visibles³. Au XIX^e siècle, ils sont exposés dans l'église de l'ancien couvent des Récollets⁴. Ils entrent ensuite dans les collections du Centre Public d'Aide Sociale (CPAS) de la ville de Nivelles qui en est toujours le propriétaire. Actuellement, les tableaux sont conservés au Musée communal de Nivelles⁵.

Parmi toutes ces toiles, il en est une qui a particulièrement retenu notre attention (**ill. 1**). Elle représente le miracle dit "du globe de feu". Nous y voyons la sainte pratiquant la charité. En compagnie de deux moniales, Gertrude distribue du pain aux nécessiteux rassemblés devant la porte du monastère. Un globe de feu plane au-dessus de sa tête. À droite, dans une scène secondaire, nous retrouvons Gertrude sous un portique, offrant des vêtements⁶. Au bas du tableau, nous pouvons lire la légende suivante : *Charité de sainte Gertrude, étant en oraison, un globe de feu tout estincelant apparait sur son chef, 1630.*

À première vue l'œuvre peut sembler banale, voire quelconque. Nous pensons cependant qu'un message s'y trouve dissimulé. Un message qui ajoute une subtile lecture de la composition.

Le miracle dans les sources hagiographiques

Commençons par rappeler l'épisode auquel ce tableau fait référence. Quelques sources anciennes nous permettent de bien connaître la vie de Gertrude de Nivelles, fille de Pépin de Landen et d'Itte⁷. Ces textes racontent aussi plusieurs miracles ayant eu lieu du vivant ou après la mort de la sainte. Parmi ceux-ci, il en est un assez curieux. L'apparition d'un globe de feu au-dessus de la tête de la sainte. Voici comment la *Vita Prima* narre l'événement :

Nec praetereundum est, ut arbitror, quod ipsa Dei famula quasi pavore perterrita nobis narravit. Cum ad altare sancti Syxti martyris orationis causa stetisset, vidit super se discendentem sphaeram flammeam perlucidam, ut tota basilica illius claritate fuisset inlustrata

¹ D. PIEROT, M. OSTERRIETH et G. LECOCQ, "Vie et miracles", p. 274.

² C. DONNAY-ROCMANS, *La collégiale*, p. 84.

³ M.L. FICHEFET, *Aspects et décorations*, p. 79, 99-100.

⁴ J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne...*, *Ville de Nivelles*, p. 160.

⁵ Nivelles, Musée communal, PTE.045-PTE.056.

⁶ Huile sur toile, 132,5 x 108,5 cm (Nivelles, Musée communal, PTE.055 ; M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 176, 268-269 ; II, pl. 99).

⁷ Les principales sources sont mentionnées dans notre bibliographie.

*quasi ore dimedium, paulatimque recessisset, unde venerat, et postea aliis sororibus iterum super ipsas aparuit eo modo. Quid istius lucis manifestatio indicabat, nisi vero luminis visitatio, qui omnem sanctum pro se et omnibus orantem inluminat ?*⁸

C'est-à-dire :

"J'en témoigne, que personne ne néglige ce qu'une servante de Dieu nous raconta, comme épouvantée par l'effroi. Comme elle [Gertrude] se tenait debout à l'autel du martyr saint Sixte pour la prière, elle vit au-dessus d'elle une boule de flamme diaphane qui descendait. Toute la basilique fut ainsi illuminée par sa clarté durant presque une demi-heure, et elle se retira peu à peu d'où elle était venue. Après cela, la sphère apparut une seconde fois au-dessus des autres sœurs, de la même manière. Qu'indiquait la manifestation de cette lumière, sinon l'apparition de la lumière qui illumine tout saint priant pour lui et pour tous ?"



III. 2 : Le miracle du globe de feu réinterprété dans le *Passional* imprimé par Anton Koberger en 1488. Cette illustration est parfois attribuée à Albrecht Dürer (Library of Congress, Rare Book and Special Collections Division)

Plus tard, ce miracle fut enjolivé. Nous pouvons lire dans une traduction allemande de la *Légende Dorée* (*Legenda aurea*) de Jacques de Voragine († 1298) le récit suivant⁹. Gertrude, après avoir été consacrée par l'évêque de Maastricht Amand († c. 679), se rend à Rome en compagnie de plusieurs dames nobles. Elles sont reçues par le pape qui les confirme dans leur statut de moniales. Il les accompagne ensuite jusqu'à la cathédrale, devant l'autel de saint Sixte. Gertrude s'y agenouille et prie. Alors, Dieu lui témoigne une faveur particulière. Un ange descend du ciel avec "un grand rayonnement de feu céleste" (*mit einen grossen glantz*

⁸ *Vita sanctae Geretrudis*, p. 458. Le miracle est aussi mentionné dans la *Vita tripartita* (J.G. VAN RYCKEL, *Vitae S. Gertrudis*, p. 55-57).

⁹ La *Légende Dorée* est un recueil racontant la vie de plusieurs saints et martyrs chrétiens. Si Gertrude n'est pas présente dans le texte original en latin, elle apparaît lorsque l'œuvre est traduite en langue vernaculaire, les traducteurs ajoutant de nouvelles biographies de saints ou de martyrs plus régionaux (M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 19-20).

hymnischen fewers) et la couronne "reine éternelle" (*ewigen kunigin*). Ce rayonnement reste visible pendant une heure entière, ce dont sont témoins le pape et les autres personnes présentes. Après cet événement miraculeux, Gertrude et ses compagnes retournent à Nivelles (**ill. 2**)¹⁰.

Nous reconnaissons naturellement un récit construit à l'aide de plusieurs épisodes distincts de la *Vita Prima* : Itte qui reçoit le voile de saint Amand, Gertrude qui envoie à Rome quelques moines, Gertrude qui prie à l'autel de saint Sixte et l'apparition de la boule de feu. Cette fantaisie ne semble pas avoir connu le succès car il existe pratiquement aucun autre écrit faisant allusion à une présence de Gertrude en Italie¹¹. Ainsi, par exemple, nulle mention de cette fable dans la traduction néerlandaise de la Légende Dorée, imprimée par Johann Veldener à Utrecht en 1480¹².



III. 3 : Le miracle du globe de feu réinterprété sur les stalles de Mathys De Wayere, église Sainte-Gertrude de Louvain, 1542-1544 (© KIK-IRPA, Brussels (Belgium), cliché A026784)

La *Vita Prima*, une source historique fiable, laisse penser que l'autel saint Sixte se trouve dans une église nivelloise, sans doute l'église Saint-Pierre qui servait de cimetière pour les membres de la communauté religieuse¹³. À l'époque de Gertrude, le bâtiment est modeste et simple. Il est malheureusement impossible de localiser cet autel dans l'oratoire du VII^e siècle dont les vestiges sont encore présents dans le sous-sol de la collégiale¹⁴. Le pape Sixte II est mort en martyr le 6 août 258 pendant le règne de l'empereur Valérien (r. 253-260)¹⁵. Nous

¹⁰ Ce récit se trouve dans un incunable imprimé par Anton Koberger à la fin du XV^e siècle : *Passional, das ist der heyligen leben. Winterteil*, Nuremberg, 1488, f° ccclx v°.

¹¹ Une rare exception : S. LASCHITZER, *Die Heiligen*, 5, p. 188-190.

¹² J. de VORAGINE, *Passional*, f° CII r°.

¹³ Les édifices religieux construits postérieurement à cet emplacement seront connus sous la dénomination d'église puis de collégiale Sainte-Gertrude. Sur ces bâtiments, voir C. DONNAY-ROCMANS, *La collégiale Sainte-Gertrude* ; F. CHANTINNE et P. MIGNOT, "La collégiale Sainte-Gertrude".

¹⁴ L'existence de cet autel n'a cependant pas été remise en doute (G. MUSCHIOL, *Famula dei*, p. 140, 157-158, 219).

¹⁵ L. DUCHESNE, *Le Liber Pontificalis*, I, p. 155-156.

n'avons pas pu déterminer si le fait de prier précisément à cet autel revêt une symbolique quelconque.

D'autres représentations

Le miracle du globe de feu semble avoir stimulé l'imagination des artistes car nous en trouvons de multiples représentations :

1) Fin XIII^e s., bas-relief sur la châsse de sainte Gertrude anciennement conservée à la collégiale de Nivelles¹⁶.

2) c. 1350, vitrail de l'église Sainte-Gertrude à Gars-am-Kamp (Autriche)¹⁷.

3) 1488, illustration du *Passional* imprimé par Anton Koberger. L'œuvre est parfois attribuée à Albrecht Dürer (1471-1528) (ill. 2)¹⁸.

4) 1542-1544, décoration des stalles de l'église Sainte-Gertrude de Louvain sculptées par Mathys De Wayere (ill. 3)¹⁹.

5) s.d., gravure de Karel De Mallery (1571-1635)²⁰.

6) 1644, tableau d'Erasmus Quellinus (II) (1607-1678) conservé dans l'église Sainte-Gertrude de Vorst (Anvers) (ill. 4)²¹.

7) 1638-1663, gravure imprimée par Theodor Dirck Matham (1606-1678) d'après un dessin d'Abraham Van Diepenbeek (1596-1675) (ill. 5)²².

8) s.d., gravure de Michiel Bunel († c. 1677)²³.

9) s.d., gravure de Marie Anne Bunel († c. 1705)²⁴.

10) s.d., gravure de Franciscus Heylbrouck (1704-1780)²⁵.

Cette liste est loin d'être exhaustive²⁶, mais elle est suffisamment longue pour que le globe de feu puisse être considéré comme l'un des attributs de sainte Gertrude²⁷.

Réflexions...

Dès lors pourquoi s'intéresser à notre tableau ? Nous pensons que le ou les artistes qui ont composé l'œuvre ont fait preuve d'originalité et de subtilité. Plusieurs des représentations énumérées précédemment illustrent plus ou moins fidèlement le miracle tel qu'il est décrit dans

¹⁶ C. CEULEMANS, R. DIDIER et C. RAYNAUD, "Iconographie de la châsse", p. 211-224 ; M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 164-167, 266-267 ; II, pl. 83-84.

¹⁷ M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 167-168, 310-311 ; II, pl. 85 (b).

¹⁸ *Passional, das ist der heyligen leben. Winterteil*, Nuremberg, 1488, f^o ccclx v^o ; M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 179-180, 351 ; II, pl. 102 (b).

¹⁹ M. SMEYERS et M. BUYLE, "De koorbanken van de Sint-Geertruikerkerk" ; M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 171, 257 ; II, pl. 89 (b).

²⁰ M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 148, 334 ; II, pl. 54 (b).

²¹ M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 182, 275 ; II, pl. 107.

²² M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 151, 329 ; II, pl. 59.

²³ M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 151, 332 ; II, pl. 60 (a).

²⁴ M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 152, 332 ; II, pl. 63 (a).

²⁵ M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 135, 356 ; II, pl. 43.

²⁶ D'autres représentations sont encore mentionnées dans le travail de M. Madou, mais il ne m'a pas été possible d'en trouver une illustration (M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 184-185, 243, n^o 12, p. 281, n^o 221, p. 290, n^o 265).

²⁷ M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 136, 139, 148, 163, 204.

la *Vita Prima*. C'est par exemple le cas sur la châsse du XIII^e siècle ou sur le tableau d'E. Quellinus (ill. 4).



III. 4 : Tableau d'Erasmus Quellinus (II), église Sainte-Gertrude de Vorst (Anvers), 1644

Souvent, les artistes se permettent quelques libertés, mais ils ne s'éloignent pas trop du récit original. Le vitrail du XIV^e siècle préfère un faisceau de lumière au globe. L'illustration du *Passional* montre un ange portant une couronne bien que le texte fasse explicitement référence au miracle du globe de feu (ill. 2). La décoration des stalles de M. De Wayere (ill. 3) ou la gravure de M.A. Bunel montrent une colombe en place de la sphère²⁸. Le globe de feu est bien présent sur notre tableau. Guère d'innovation ici.

²⁸ Toutes ces œuvres sont détaillées ci-dessus. Voir aussi M. MADOU, *De heilige Gertrudis*, I, p. 150-151.

En revanche, il montre Gertrude debout en extérieur. C'est aussi le cas des gravures de K. De Mallery, d'A. Van Diepenbeek (ill. 5), de M.A. Bunel et de F. Heylbrouck. Ce n'est donc pas dans la pose qu'il faut rechercher une quelconque innovation.



III. 5 : Gravure de Theodor Matham d'après un dessin d'Abraham Van Diepenbeek, 1638-1663 (Amsterdam, Rijkmuseum)

Où chercher ? La légende de l'œuvre nous offre un indice : *Charité de sainte Gertrude, estant en l'oraison, un globe de feu tout estincelant apparoit sur son chef*. Nous devons nous demander pourquoi le peintre a choisi de parler dans la légende de son tableau du miracle tel qu'il est décrit dans la *Vita Prima* -il est bien question d'oraison-, mais qu'il a préféré l'illustrer d'une toute autre manière ?

Jusqu'à présent, l'analyse la plus pertinente du tableau, un commentaire de M. Osterrieth, se contentait d'affirmer que :

"En même temps, l'artiste a illustré un miracle survenu du vivant de Gertrude et rapporté par un moine qui y assista : un jour, tandis qu'elle était plongée en prières, une lueur étincelante apparut au-dessus d'elle. Ce tableau fait donc la synthèse de la vie de Gertrude, partagée entre les œuvres et la contemplation."²⁹.

Il s'agit d'un premier niveau de lecture. Nous pensons cependant que le programme iconographique de l'œuvre est bien plus subtil et qu'un second niveau s'y cache. Les Pères de l'église puis les théologiens du Moyen Âge ont défini sept vertus qui devaient guider la conduite humaine. Nous avons, d'une part, les quatre vertus cardinales (la prudence, la tempérance, le courage et la justice) et, d'autre part, les trois vertus théologiques (la foi, l'espérance et la charité)³⁰.



III. 6 : Les vertus théologiques, enluminure de Jean Pichore dans Jean Mansel, *La fleur des hystoires*, début XVI^e siècle (Paris, BnF, Ms, Français 54, f^o 387)

²⁹ D. PIEROT, M. OSTERRIETH et G. LECOCQ, "Vie et miracles", p. 281.

³⁰ B. COSNET, *Sous le regard des vertus*, p. 21-80.

Les vertus théologiques ont Dieu pour objet et déterminent le rapport entre l'homme et le divin. La foi est la vertu par laquelle nous croyons en Dieu et à tout ce qu'Il nous a dit et révélé. L'espérance, celle par laquelle nous désirons comme notre bonheur le Royaume des cieux et la Vie éternelle, en mettant notre confiance dans les promesses du Christ et en prenant appui, non sur nos forces, mais sur le secours de la grâce du Saint-Esprit. La charité est l'amour par excellence, qu'il s'agisse de l'amour pour Dieu ou l'amour pour le prochain en tant que manifestation de l'amour pour Dieu³¹.

Saint Paul (I^{er} s.) écrit dans sa première lettre aux Corinthiens : "Maintenant donc ces trois choses demeurent : la foi, l'espérance, la charité ; mais la plus grande de ces choses, c'est la charité"³². En effet, la foi n'aura plus de raison d'être à la fin des temps, celle-ci ne sera plus nécessaire pour constater l'existence de Dieu qui se sera révélé. L'espérance ne sera plus de mise, tout étant accompli et plus rien ne restant donc à espérer. La seule des trois vertus théologiques qui subsistera sera donc la charité.

Dans les œuvres d'art, les vertus théologiques apparaissent sous les traits de femmes reconnaissables à leurs attributs. Ainsi, la foi est représentée par un livre (contenant la doctrine chrétienne), un ostensor (contenant l'hostie consacrée), une croix tréflée ou une colombe. L'espérance par une ancre qui symbolise la fermeté dans la tempête ou par une barque. Enfin, la charité par des bras ouverts, par des enfants accueillis ou nourris ou par un cœur enflammé (ill. 6).



III. 7 : Antiveduto Gramatica, Les trois Vertus Théologiques, à gauche la charité, huile sur toile, début XVII^e siècle (Coll. Privée)

³¹ *Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 1812-1829.

³² 1 Corinthiens 13, 13 ; J. BIARD. *Les Vertus théologiques*. Thomas d'Aquin (1225-1274) place aussi la charité au-dessus de la foi et de l'espérance (THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, IIa-IIae, q. 23, a. 4).

Ce cœur enflammé est parfois remplacé par une flamme qui semble brûler au sommet du crâne. Cette flamme évoque la lumière qu'apporte l'amour céleste. Antiveduto Gramatica (1571-1626) (ill. 7) et Philippe de Champaigne (1602-1674) (ill. 8) ont peint de telles charités.



Ill. 8 : Philippe de Champaigne, *La Charité*, huile sur toile, c. 1635 (© MBA Nancy, inv. N° 67)

Nous sommes convaincus que la personne responsable de la composition de notre tableau, qu'il s'agisse du commanditaire ou de l'artiste, connaissait cette symbolique. Si la bienveillance et la générosité de Gertrude sont connues grâce à la *Vita Prima* qui vante ces qualités, elles ne sont pas associées au miracle du globe de feu³³. Il en est de même dans la *Vita*

³³ (...) solito more per pauperes et egenos largas elemosinas tribuit... (*Vita sanctae Geretrudis*, p. 456, 458, 460, 461).

*tripartita*³⁴. L'amalgame est encore absent de la plus "récente" relation du miracle publiée en 1612, une petite vingtaine d'année avant que notre tableau soit peint³⁵. Il existe cependant un prodige les rapprochant. Le miracle de la seconde charité dans la vie de saint Martin de Tours († 397) écrite par Sulpice Sévère (c. 360-c. 420) :

"Nous [Sulpice Sévère et ses collègues] le [saint Martin] suivions quelques jours après, tandis qu'il se rendait à l'église. Sur ces entrefaites, un pauvre, à moitié nu en ces mois d'hiver, se présente à lui en priant qu'on lui donne un vêtement. Martin fit alors venir son archidiacre et lui enjoignit que l'on vêtît sans tarder l'homme qui grelottait ; puis, ayant pénétré dans une pièce retirée, il y resta assis tout seul selon son habitude (...) Le pauvre tout dupe, l'archidiacre ayant remis à plus tard de lui donner une tunique, fit irruption dans cette retraite du bienheureux, en se plaignant d'avoir été négligé par le clerc, et en déplorant de grelotter. Sans tarder, ayant ôté en cachette sa tunique sous sa cape sans être vu du pauvre, le saint l'en revêtit et l'invite à se retirer ; ensuite, peu après, l'archidiacre entre et rappelle que, comme de coutume, le peuple attend dans l'église, et qu'il doit faire son entrée pour procéder à la cérémonie. Martin lui dit en réponse qu'il fallait d'abord vêtir le pauvre -or c'est de lui-même qu'il parlait-, et qu'il ne pouvait s'avancer dans l'église si le pauvre ne recevait pas de vêtement... Or le diacre, n'y comprenant rien parce qu'il ne voyait pas que Martin était revêtu, par-dessus, d'une cape, mais qu'en dessous il était nu, allègue finalement que le pauvre avait disparu. - « C'est à moi, dit Martin, qu'il faut apporter le vêtement préparé : il ne manquera pas de pauvre à vêtir. » Alors seulement le clerc, pressé par cette stricte obligation, sa bile désormais échauffée, attrape dans une des boutiques les plus proches un vêtement bigourdan court et poilu qu'il achète pour cinq pièces d'argent et, tout irrité, l'étale aux pieds de Martin. - « Voici le vêtement, dit-il, mais le pauvre n'est pas là... » Martin, sans s'émouvoir moindrement, l'invite à demeurer quelques instants à la porte - tâchant de garder à tout prix le secret jusqu'à ce qu'étant déshabillé, il enfle le vêtement, en mettant tous ses soins à pouvoir dissimuler ce qu'il avait fait. (...) C'est donc avec ce vêtement qu'il s'avance pour offrir le sacrifice à Dieu. C'est ce jour là -je vais dire des choses extraordinaires- qu'au moment où déjà il bénissait l'autel selon le rite, nous avons vu un globe de feu étinceler de sa tête, au point que, gagnant en hauteur, la flamme allongeait encore ses cheveux déjà fort longs. Et bien que nous ayons vu le fait se produire un jour d'affluence particulière, au milieu d'un grand concours de peuple, les seuls à le voir furent une des vierges, l'un des prêtres et seulement trois moines : pour quelle raison les autres assistants ne l'ont-ils pas vu ? Nous ne pouvons pas en juger."³⁶ (ill. 9).

Ce miracle, qui lie la charité avec une manifestation surnaturelle, a-t-il influencé notre tableau ? C'est possible. Ne voyons-nous pas Gertrude donner un vêtement à un miséreux en second plan ? Dans ce cas, comment notre peintre aurait-il pris connaissance du miracle de saint Martin ? Serait-ce par l'intermédiaire des écrits de Sulpice Sévère, rédigés à l'extrême fin du IV^e siècle, ou plutôt par la notice présente dans la *Legenda Aurea* de J. de Voragine³⁷, un texte bien plus populaire ?

Quoi qu'il en soit, nous pensons que l'artiste a désiré donner une dimension supplémentaire à sa représentation de Gertrude. En s'inspirant de la symbolique des vertus

³⁴ J.G. VAN RYCKEL, *Vitae S. Gertrudis*, p. 55-57.

³⁵ G. DE REBREVETTES, *L'image de la noblesse*, p. 263-266.

³⁶ SULPICE SÉVÈRE, *Gallus*, p. 214-223. Voir aussi T. SAUVEL, "Les Miracles de Saint-Martin".

³⁷ I. da VARAZZE, *Legenda aurea*, II, p. 1270-1291 ; J. de VORAGINE, *La légende dorée*, III, p. 297-298.

théologiques, en juxtaposant le miracle du globe de feu à une démonstration charitable, il réussit un tour de force³⁸. Sainte Gertrude est transfigurée. Elle en vient à personnifier la charité, la plus importante des vertus...



III. 9 : *Ignis Adest Capiti Martino Sacra Litanti*, relief de la cathédrale Saint-Martin à Lucques (Italie), XIII^e s.

Sergio Boffa

Bibliographie

Sources

Additamentum Nivialense de Fuilano, éd. par Bruno KRUSCH, in *Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, IV, Hanovre, 1902, p. 449-451.

Catéchisme de l'Église Catholique, 1^{ère} éd., Paris, 1992.

Virtutes sanctae Gertrudis Nivialis, Continuatio, éd. par Bruno KRUSCH, in *Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, II, Hanovre, 1888, p. 471-474.

Vita sanctae Geretrudis, éd. par Bruno KRUSCH, in *Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, II, Hanovre, 1889, p. 453-464.

Guillaume DE REBREVETTES, *L'image de la noblesse, figurée sur la vie de sainte Gertrude & de ses parens*, Paris, 1612.

³⁸ Notons que seuls deux tableaux de cette série de douze abordent deux thèmes différents : celui-ci et celui où nous voyons la sainte éteindre l'incendie du monastère et soigner une aveugle dans une scène secondaire.

Louis DUCHESNE, *Le Liber Pontificalis, Texte, introduction et commentaire*, I, Paris, 1886.

Joseph Geldolphe VAN RYCKEL, *Vitae S. Gertrudis, abbatissae Nivellensis, Brabantiae tutelarior, historicae narrationes tres*, Louvain, 1632.

SULPICE SÉVÈRE, *Gallus, Dialogues sur les "vertus" de saint Martin*, éd. Par Jacques FONTAINE et Nicole DUPRÉ, Paris, 2006.

Iacopo da VARAZZE, *Legenda aurea, Con le miniature del codice Ambrosiano C 240 inf.*, ed. par Giovanni Paolo MAGGIONI, trad. par Francesco STELLA, 2 vol., Florence, 2007.

Richard VIOT, *Vie de saint Martin par Sulpice Sévère, disciple de saint Martin*, Tours, 1861.

Jacques de VORAGINE, *La légende dorée*, trad. par Jean-Baptiste Marie Roze, 3 vol., Paris, 1902.

Jacobus de VORAGINE, *Passionael, Winter- ende Somerstuc*, Utrecht, 1480.

Études

Joseph BIARD. *Les Vertus théologiques d'après les Épîtres de saint Paul*, Paris, 1924.

Christina CEULEMANS, Robert DIDIER et Christiane RAYNAUD, "Iconographie de la châsse de sainte Gertrude", in *Un trésor gothique, La châsse de Nivelles*, Paris, 1996, p. 208-224.

Frédéric CHANTINNE et Philippe MIGNOT, "La collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles. Réexamen du dossier archéologique", in *Hortus Artium Medievalium*, 20, 2014, p. 513-519.

Bertrand COSNET, *Sous le regard des vertus, Italie, XIV^e siècle*, Tours, 2015.

Claudine DONNAY-ROCMANS, *La collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles*, 2^e éd., Nivelles, 1996.

Michiel ENGLISH, " Westvlaamsche Gertrudis-Prentjes", in *Biekorf*, 46, 1940-1945, p. 7-15.

Marie Louise FICHEFET, *Aspects et décorations de la Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles au XVIII^e siècle*, Université catholique de Louvain, Mémoire de Licence inédit, 1959.

Simon LASCHITZER, *Die Heiligen aus der Sipp-, Mag- und Schwägerschaft des Kaisers Maximilian I*, in *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, 4, 1886, p. 70-288 ; 5, 1887, p. 117-262.

Mireille MADOU, *De heilige Gertrudis van Nijvel*, 2 vol., Bruxelles, 1975.

Gisela MUSCHIOL, *Famula dei: Zur Liturgie in merowingischen Frauenklöstern*, Münster, 1994.

Daniel PIEROT, Martine OSTERRIETH et Georges LECOCQ, "Vie et miracles de sainte Gertrude en douze tableaux", in *Annales de la Société royale d'Archéologie, d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon*, 28-29, 2003, p. 269-287.

Tony SAUVEL, "Les Miracles de Saint-Martin, Recherches sur les peintures murales de Tours au V^e et au VI^e siècle", in *Bulletin Monumental*, 114-3, 1956, p. 153-179.

Maurits SMEYERS et Marjan BUYLE, "De koorbanken van de Sint-Geertruikerkerk te Leuven", in *M&L, Monumenten en Landschappen*, 10-3, 1991, p. 41-58.

Jules TARLIER et Alphonse WAUTERS, *La Belgique ancienne et Moderne, Géographie et histoire des communes belges, Province de Brabant, Ville de Nivelles*, Bruxelles, 1862.

Acquisitions de la Bibliothèque du Musée entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026

Cette liste reprend l'ensemble des nouvelles acquisitions par achat ou par don sauf si le don constitue un doublon de nos collections. Si l'un de ces ouvrages vous intéresse, n'hésitez pas à venir le consulter pendant les heures d'ouverture de la Bibliothèque du Musée.

BÈS DE BERC Guy, *Sculptures d'albâtre de Malines. Les reliefs de dévotion fin XVI^{ème} début XVII^{ème} siècle*, s.l., Chez l'auteur, 2003 ; un vol. 27 cm, 237 p., ill. en noir et coul.

CATTELAINE Pierre et MAURIELLO Pauline, *Autour des mammoths. Histoire d'ivoire clair*, Treignes, Centre d'études et de recherche archéologiques (Cedarc), 2025 ; un vol. 25 cm, 276 p., ill. en coul. (GUIDES ARCHÉOLOGIQUES DU MALGRÉ-TOUT).

DOYEN Jean-Marc, *Pour une anthropologie de la monnaie. Réflexions sur l'enseignement de la numismatique en France*, Bruxelles, Éditions Archaion, 2021 : un vol. 23 cm, 210 p., ill.

DUHOUX Marc, *Het ontstaan en de geschiedenis van de brabantse familie Du Houx*, s.l., Chez l'auteur, 2025 ; un vol. 30 cm, 192 p., ill. en coul.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, *Le voleur de paradis. Le bon larron dans l'art et la société (XIV^e-XVI^e siècles)*, Paris, Alma Édition, 2015 ; un vol. 22 cm, 383 p., ill. en coul., couv. : ill. en coul.

KÖLZER Theo (éd.), HARTMANN Martina (coll.), STIELDORF Andrea (coll.) et BRÜHL Carlrichard (coll.), *Die Urkunden der Merowinger*, Hannovre, Hahnsche Buchhandlung, 2001 ; 2 vol. 30 cm, XXXI p., 965 p., 8 pl. (MONUMENTA GERMANIAE HISTORICA. DIPLOMATA REGUM FRANCORUM E STIRPE MEROVINGICA).

LEFÈVRE Jean et THIRY Marcel (préf.), *Traditions de Wallonie*, Verviers, Marabout, 1977 ; un vol. 18 cm, 319 p., ill. (GUIDE MARABOUT, 23).

LEFFTZ Michel, *Regarder la sculpture. Précis de caractérisation morphologique*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2025 ; un vol. 23 cm, 176 p., ill. en coul.

MASSON Arthur, LEMPEREUR Jules (ill.) et SANSPoux Octave (ill.) *Toine Culot, obèse ardennais*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1939 ; un vol. 22 cm, 247 p., ill. en coul.

MASSON Arthur et SANSPoux Octave (ill.) *Toine maieur de Trignolles*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1941 ; un vol. 22 cm, 268 p., ill., couv. : ill. en coul.

MASSON Arthur et SANSPoux Octave (ill.) *Thanasse et Casimir*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1942 ; un vol. 22 cm, 319 p., ill., couv. : ill. en coul.

MASSON Arthur et SANSPoux Octave (ill.) *Toine dans la tourmente*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1942 ; 2 vol. 22 cm, 238 p. et 237 p., ill., couv. : ill. en coul.

MASSON Arthur et DUPONT A. (ill.) *Le grand Gusse. Volume II*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1949 ; un vol. 22 cm, 247 p., ill., couv. : ill. en coul.

MASSON Arthur et L.G. (ill.) *La famille Binauche*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1953 ; un vol. 22 cm, 290 p., ill., couv. : ill. en coul.

MASSON Arthur et L.G. (ill.) *Le cantonnier opulent*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1954 ; un vol. 22 cm, 333 p., couv. : ill. en coul.

MASSON Arthur et FIVET Jean (ill.), *Barrettes et casquettes*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1958 ; un vol. 22 cm, 253 p., couv. : ill. en coul.

MASSON Arthur et FIVET Jean (ill.), *Barrettes et casquettes. Vol. II Les folles casquettes*,

Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1959 ; un vol. 22 cm, 286 p., couv. : ill. en coul.

MASSON Arthur et FIVET Jean (ill.), *Ulysse au volant*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1960 ; un vol. 22 cm, 291 p., couv. : ill. en coul.

MASSON Arthur et FIVET Jean (ill.), *Prosper en paradis*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1962 ; un vol. 22 cm, 269 p., couv. : ill. en coul.

OTTE Marcel et JUNGELS Cécile (dir.), *Les territoires culturels entre Seine et Rhin. De la Préhistoire à l'an 1000*, Flémalle, Préhistomuseum / Liège, Commission royale des monuments, sites et fouilles, 2024 ; un vol. 28 cm, 497 p., ill. en coul.

SAVELSBERG Wolfgang Heinrich, *Die Darstellung des Hl. Franziskus von Assisi in der Flämischen Malerei und Graphik des späten 16. und des 17. Jahrhunderts*, Rome, Istituto storico dei Cappuccini, 1992 ; un vol. 31 cm, 391 p., ill. en noir et coul. (ICONOGRAPHIA FRANCISCANA, 6).

VAN BERCHEN Willem, *Gelderse kroniek*, Hilversum, Verloren, 2026 ; un vol. 25 cm, 335 p. (GELRE, 66).

WARMENBOL Eugène, *Sangliers et cochons dans la Préhistoire et l'Antiquité*, Treignes, Centre d'études et de recherche archéologiques (Cedarc), 2025 ; un vol. 25 cm, 280 p., ill. en coul. (GUIDES ARCHÉOLOGIQUES DU MALGRÉ-TOUT).

Anne-Catherine Abrassart

Agenda des prochaines activités

18 et 19 avril : Parcours d'artiste "Art en Chemin"

Dans le cadre du parcours d'artistes "Art en Chemin", le Musée communal accueille plusieurs artistes qui exposeront leurs œuvres dans les salles du rez-de-chaussée.

Ouvert le 18/04 de 14h00 à 18h00 et le 19/04 de 10h00 à 18h00 ; entrée gratuite.

Du 28 avril au 5 juin : Exposition "Le Musée vu par les enfants"

Comme tous les deux ans, nous vous proposons de venir découvrir les œuvres réalisées par les classes de 4^e et 5^e primaire des écoles de Nivelles, dans le cadre du projet créatif "Le Musée vu par les enfants".

Ouvert du mardi au vendredi et les 1^{er} et 3^e dimanche du mois, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; entrée gratuite.

13 et 14 juin : Journées européennes d'archéologie – Découverte du fief de Rognon

Lors des Journées de l'Archéologie, l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP), en collaboration avec le Musée communal, vous propose une exposition et une balade commentée à propos des récentes fouilles archéologiques sur le site du fief de Rognon.

Ouvert le 13 et 14/06 de 10h00 à 17h00 ; entrée gratuite ; balade sur inscription.

Du 8 septembre au 9 octobre : Exposition *Sainte Gertrude. Histoire et iconographie*

À l'occasion du 1400^e anniversaire de la naissance de sainte Gertrude (c.626 - 659), nous vous invitons à venir redécouvrir l'histoire de sainte Gertrude et l'évolution de son iconographie à travers les œuvres et documents conservés au Musée.

Ouvert du mardi au vendredi et les 1^{er} et 3^e dimanche du mois, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que les **12 et 13/09** de 10h00 à 17h00 (Journées du Patrimoine) ; entrée gratuite.

Du 3 novembre au 6 décembre : Exposition *Hommage à Georges Willame*

Dans le cadre de la représentation de la pièce *El rouêse dè Sinte Ernèle* par le Cercle Les XIII, le Musée communal propose une exposition en hommage au littérateur wallon auteur de cette pièce, Georges Willame (1863-1917).

Ouvert du mardi au vendredi et les 1^{er} et 3^e dimanche de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; entrée gratuite.

